

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES**  
**SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE**



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du Diplôme de Master en**  
**Sciences de Gestion**

**Option : Management Bancaire**

***Thème***

**LA GESTION DE RISQUES DE CREDIT**  
**D'INVESTISSEMENT**

**(Cas de BNA NOUVELLE VILLE 583 TIZI-OUZOU)**

**Réalisé par :**

- **MOUHEB SOUHILA**
- **ZEGHDOUD KENZA**

**Encadré par :**

**Mme. BELADEL AMINA**

**Members de jury:**

**Président: BOURAQACHE FERROUDJA, Maitre Conférence « B » à UMMTO**

**Examinatrice: REMIDI DJOUMMANA, Maître Assistante « A » à UMMTO**

**Rapporteur : BELADEL AMINA, Maître Assistante « A » à UMMTO**

**Promotion : 2021/2022**

## Remerciements

*Tout d'abord merci à dieu le tout puissant de nous avoir donné la force et la volonté d'acheminer ce travail.*

*Tout travail de recherche n'est jamais totalement l'œuvre d'une seule personne. À cet effet, nous tenons à exprimer nos sincères reconnaissances et nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*Toutes nos gratitudes à notre promoteur **madame BELADEL**, pour sa gentillesse et son suivi durant la réalisation de ce mémoire.*

*On remercie également notre encadreur de la BANQUE (B N A) **madame AOUAM DJAMILA** pour le temps qu'il nous a consacré au long de notre stage, ainsi que **madame HADJI LYLIANA** qui nous a beaucoup aidé.*

*Nous adressons nos remerciements aux membres du jury pour nous avoir fait l'honneur d'examiner notre travail afin de nous évaluer. Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos parents, et à tous nos proches et amis qui nous ont toujours encouragés au cours de la réalisation de ce mémoire.*

*On vous remercie infiniment.*

***Kenza zeghdoud & souhila mouheb***

# Dédicace

*J*e dédie ce modeste travail, à tous ceux que je porte

*Dans mon cœur A:*

*A mon cher papa « Rabah » et ma chère maman « Salihia » qui m'a aidé et soutenu durant toute ma formation, que dieu vous protège inshallah je serais une fierté pour vous*

*A mes grands-parents « ouiza » et « mezaine »*

*A mes frères Achour, Karim, mouloud*

*A mes chères et adorables cousines Linda, Liza, Lydia*

*Nouna, dahbia*

*A tous mes copines Amel, thinhinan, warda, Sadia, Lamia*

*A tous mes amis*

*A ma cher binôme « souhila » et sa famille*

*A ceux qui m'ont encouragé*

*A tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à la réalisation de ce travail*

**Kenza**

## Dédicace

*Je dédie ce modeste travail, à tous ceux que je porte  
Dans mon cœur A:*

*A mon cher papa Abdelkader et ma chère maman Sadia,  
puisse ce travail être la récompense de leurs soutiens moraux  
et sacrifice.*

*A mes frères Amar et Arezki*

*A mes chères sœurs Tassadit, Djamila, Kahina*

*A tous mes copines Sadia, Lamia*

*A tous mes amis*

*A ma cher binôme « Kenza » et sa famille*

*A ceux qui m'ont encouragé*

*A tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à la  
réalisation de ce travail*

***Souhila***

# Sommaire

---

Liste des abréviations .....	
INTRODUCTION GENERALE .....	01
Chapitre I : généralités sur les crédits et les différents risques bancaire .....	04
Section 01 : Les crédits bancaires .....	05
Section 02 : Les Risques Bancaires .....	24
Chapitre II : La gestion des risques de crédit.....	40
Section 01 : Les risques de crédit .....	41
Section 02 : contrôle et surveillance du risque de crédit.....	55
Chapitre III : Etude d'un projet d'investissement au niveau de la BNA .....	78
Section 01 : Les crédits d'investissement .....	86
Section 03 : étude d'un cas de crédit d'investissement au sein de la BNA.....	102
Conclusion générale.....	113
Bibliographie .....	
Liste des tableaux .....	
Liste des schémas et graphes .....	
Les annexes.....	
Table des matières .....	

## La liste des abréviations

Abréviations	Signification
<b>ALM</b>	Asset Liabilities Management.
<b>BRI</b>	Banque des Règlements Internationaux.
<b>BNA</b>	Banque Nationale d'Algérie.
<b>CT</b>	Court Terme.
<b>CA</b>	Crédit Accordé.
<b>CMT</b>	Crédits à Moyen Terme.
<b>CLT</b>	Crédits à Long Terme.
<b>CNEP</b>	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
<b>CPA</b>	Crédit Populaire d'Algérie.
<b>COSO</b>	Committe of Sponsoring Organizations.
<b>CAF</b>	Capacité d'Affaire.
<b>EPC</b>	L'escompte Papier Commercial.
<b>E</b>	L'Echéance.
<b>ECD</b>	L'Exposition en cas de défaut.
<b>ETT</b>	Entreprises de Taille Intermédiaire.
<b>FMA</b>	Full Model Approche.
<b>FP</b>	Fond Propre.
<b>IRBA</b>	Interna Rating Based Approcha.
<b>IRB</b>	Internal Rating Based.
<b>IP</b>	Indice de Profitabilité.
<b>LT</b>	Long Terme.
<b>LCR</b>	Liquidty Coverage Ratio.
<b>MT</b>	Moyen Terme.
<b>MCNE</b>	Mobilisation des Créances Nées à l'Etranger.
<b>NI</b>	Notation Interne.
<b>NSFR</b>	Net Weighted Assistes Dans le Ratio.
<b>OPA</b>	Offre Publique d'Achat.

<b>PD</b>	Probabilité de Défaut.
<b>PCD</b>	Pertes en Cas de Défaut.
<b>PCA</b>	Précomptent Approche.
<b>PME</b>	.Petit Moyenne Entreprise.
<b>RWA</b>	Risk Weighted Assistes Dans le Ratio.
<b>TPE</b>	Très Petites Entreprise.
<b>TRI</b>	Taux de Rentabilité Interne.
<b>TAP</b>	Taxe sur L'activité Professionnelle.
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajouté.
<b>VAN</b>	Valeur Ajouté Nette.
<b>VNA</b>	Valeur Nette Actualisée.
<b>VRI</b>	Valeur Résiduelle de L'investissement.
<b>VA</b>	Valeur Ajoutée.

***Introduction***

***générale***

Le système bancaire joue un rôle fondamental dans l'économie, parce que les banques sont incontournables, Elles doivent évoluer au même rythme que l'économie qu'elles accompagnent elles sont également le partenaire crucial des entreprises et des ménages, elles doivent suivre l'évolution de leur clientèle pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins. Elles collectent et gèrent les dépôts des agents économiques et exercent un véritable pouvoir créateur de monnaie par les crédits qu'elles accordent, les banques jouent un rôle d'intermédiaire entre les agents à capacité de financement et ceux exprimant un besoin de financement.

Ce rôle d'intermédiaires financiers leur impose de grandes responsabilités, mais les expose également à de nombreux risques.

L'environnement bancaire s'est largement modifié durant ces dernières années, et a connu de nombreuses mutations, liées notamment au rôle principal joué par les marchés financiers.

Un risque bancaire est un risque auquel s'expose un établissement bancaire lors d'une activité bancaire. L'activité bancaire, par son rôle d'intermédiation financière et ses services connexes, expose les établissements bancaires à de nombreux risques.

Quel que soit le risque encouru, il doit pouvoir être identifié et évalué. Pour ce qui est du risque du crédit, une bonne évaluation constituera un facteur décisif du choix de la contrepartie. De nouveaux instruments de mesure et de gestion ne cessent d'ailleurs d'être développés

Le risque de crédit est le risque le plus dangereux et le plus ancien auquel les banques sont confrontées dans le cadre de leurs activités. En fait, c'est la cause profonde de nombreuses faillites bancaires observées ces dernières années. Sa montée en puissance a provoqué des défaillances considérables du système bancaire, menaçant sa stabilité et sa tranquillité.

Pour limiter et minimiser le risque de crédit, une étude est conçue avant l'opération même d'octroi, le banquier exige des garanties. L'importance de ces garanties exigées est liée à l'échéance du crédit sollicité, plus l'échéance est lointaine, plus les garanties exigées sont importantes.

Pour cela, les banques doivent avoir une politique claire et précise en matière de gestion du risque du crédit, et se doter d'outils d'aide à la décision fiables en matière d'octroi des crédits et de gestion des risques y afférents. Des lors, quel que soit le crédit demandé, la décision d'octroi du crédit doit reposer, en premier lieu, sur les possibilités et les capacités de rembourser

et aux échéances convenues, que le débiteur possédé et qui doivent sécuriser la créance de la banque.

Nous avons d'analyser les risques du crédit d'investissement et leur gestion au près de la BNA de Tizi-Ouzou.

Nous avons décidé d'analysé l'activité d'octroi de crédits d'investissement et la gestion de ses risques à travers des statistiques. Toutefois, et malheureusement, pour des raisons propres à ces banques, nous n'avons pu avoir aucune statistique, à part deux cas d'entreprise ayant contractés des crédits d'investissement.

### **Problématique**

D'une manière générale il n'y a pas d'activité financière, ni économique sans prise de risque le risque constitue la dimension la plus importante dans l'environnement bancaire.

Pour une banque celui-ci est l'essence de son activité et la source principale de son profit. Toutefois, la prise de risque excessive a souvent été à l'origine des difficultés voir la défaillance des établissements bancaires

Notre travail de recherche vise à examiner les risques de crédit auxquels les banques sont exposées **et comment les banque algérienne notamment la BNA analyser et gérer le risque de crédit d'investissement ?**

Au centre de cette question principale se trouve d'autre question secondaires qui nous permettrons de cerner notre problématique à savoir :

- Qu'est-ce que le risque de crédit bancaire ?
- quel sont les déférente type de risque de crédit bancaire ?
- quel sont les méthodes et les outille utilisée par la BNA pour gérer le risque de crédit ?

### **Motifs de choix du sujet de recherche**

Notre choix pour ce thème ne relève pas d'un hasard ; il est justifié par le fait que le métier de banquier est métier noble mais présentant beaucoup des risques compte tenu de la complexité des opérations bancaires, en accordant des crédits.

### **Méthodologie de recherche**

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une approche déductive basé sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques portant essentiellement sur :

- ✓ L'exploitation des travaux qui traitent les questions liées au crédit bancaire et les risques liés et aussi la gestion du risque de crédit d'investissement ;
- ✓ L'exploitation des travaux universitaires et des rapports d'études qui traitent la gestion des risques de crédit ;
- ✓ L'exploitation des thèses et mémoires d'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, et d'autres universités que ce soit étrangère ou nationales.
- ✓ Stage pratique au niveau de la BNA, Tizi- Ouzou

### **Plan de rédaction**

Notre travail est divisé en trois (3) chapitres :

Le premier est consacré à l'étude sur la généralité des crédits et différents risque bancaire Le deuxième compte à lui, est consacré à l'étude de technique de la gestion des risques des crédite Enfin, le troisième est consacré à l'étude d'un cas pratique que nous avons effectué au niveau de la BNA.



---

# **Chapitre I : Généralité sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

### **Introduction**

La banque joue un rôle fondamental dans le financement de l'activité économique, car elle collecte et gère les dépôts, accorde des crédits aux agents économiques et exerce un réel pouvoir de création monétaire par les crédits qu'elle accorde.

En effet, le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants de financement de l'économie, il joue un rôle d'intermédiaire entre les agents à capacité de financement et ceux exprimant des besoins de financement.

Ce rôle leur confère une grande responsabilité, mais les expose également à de nombreux risques qui peuvent affecter : risque de crédit, risque de liquidité, risque de marché, risque opérationnel, risque solvabilité.

Les risques bancaires tournent principalement autour du risque opérationnel et de risque de crédit.

Nous essayerons à travers ce premier chapitre, de définir la notion du crédit, de mettre en évidence son rôle et ses caractéristiques, de présenter les différents types de crédits accordés par la banque et les risques inhérents à l'activité bancaire

### Section 01 : les crédits bancaires

Les crédits bancaires restent encore aujourd'hui l'une des opérations les plus importantes en termes de volume. Cela est dû à la création des produits plus complexes ou à la volatilité de l'activité économique. Les types des crédits bancaires englobent les diverses activités de prêt d'argent par les banques.

Avant d'entamer les différents types de crédits bancaires, il est nécessaire de faire un passage

#### 1. Définitions de crédits bancaire

Le terme crédit vient du mot latin « **credere** » qui veut dire « **croire** ». Croire en un projet, une personne, un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Le crédit est donc fondé sur la croyance. Le créancier est « **celui qui fait confiance** » à un débiteur.<sup>1</sup>

Le crédit est une « opération financière réalisée par un organisme bancaire ou tout autre établissement de crédit, qui consiste à mettre des ressources à disposition d'un client. En échange, le débiteur s'engage à rembourser la somme avant une date déterminée, et à payer une rémunération au créancier sous la forme d'intérêts. À cela s'ajoutent les différents frais additionnels qui permettent de calculer le taux global du crédit. Les conditions d'accès au crédit dépendent surtout de la confiance qu'a le créancier envers la capacité du débiteur à rembourser. Plus cette confiance est élevée, plus les termes du contrat sont avantageux pour ce dernier, et inversement ». <sup>2</sup>

L'article **112** de la loi **90/10** du **14** avril **1990** relative à la monnaie et au crédit, qui définit le crédit comme étant : « Constitue une opération de crédit pour l'application de la présente loi tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédits les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment les crédits-bails ». <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> MICHEL Mathieu, « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Ed. La revue banque, paris, p21-22 <sup>2</sup> <https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Credit-245436.htm#>

<sup>2</sup> L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

A travers ces définitions, nous constatons qu'elles donnent au crédit des caractéristiques tel que (engagement, montant, durée, intérêt...) et qu'elles donnent aussi la possibilité au banquier de développer les produits bancaires en matière de crédit, en raison de satisfaire aux besoins de la clientèle de la banque que ce soit les entreprises ou les particuliers.

### **2. Les caractéristiques de crédits**

Le crédit se caractérise par :

#### **2.1. La confiance**

La confiance est un sentiment de sécurité vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose. La confiance donne droit à l'obtention de crédit. Selon Charles petit- Dutailis: « faire crédit, c'est faire confiance, mais c'est aussi donné librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou l'équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec la rémunération du service rendu. »<sup>3</sup> Elle est basée sur une appréciation des besoins. L'emprunteur promet au prêteur qu'il sera payé à l'échéance. Et cela permet au créancier de faire confiance au débiteur.

#### **2.2. La durée**

La durée, appelé aussi le temps, est l'espace qui s'écoule entre le début et la fin d'un phénomène.

Le temps du crédit bancaire est celui où se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser. Il est l'un des critères de classification des Opérations de crédits<sup>4</sup>. La durée est très importante dans l'octroi de crédit. Ce dernier est reparti en trois types selon la durée qui sont :

- Le crédit à Court Terme dont la durée est inférieure à un an ;
- Le crédit à moyen terme dont la durée est comprise entre un (1) an à sept (7) ans ;
- Le crédit à long terme dont la durée est supérieur à sept (7) ans.

---

<sup>3</sup> Charles petit-Dutailis, Le risque de crédit bancaire, Ed. Scientifique Ribier, paris, 1967, p18

<sup>4</sup> MANSOURI, Mansour. Système et pratique bancaires en Algérie. Alger : Edition Houma, 2005, p26

### **2.3. Le risque**

Parfois, le prêteur encourt de risque. L'emprunteur peut ne pas honorer son engagement. Les risques pour les banquiers sont :

- Le risque d'insolvabilité du débiteur ;
- Le risque d'immobilisation des fonds avancés
- Les risques liés à la gestion de la banque

### **3. Les principales formes de crédit**

#### **3.1. Crédits pour les entreprises**

L'entreprise a besoin de crédits à court terme pour financer son exploitation (il y a en permanence un décalage entre les rentrées et les sorties d'argent qui doit être comblé par des crédits à court terme). Principales formes de crédit utilisées pour ce type de crédit d'exploitation : le crédit par escompte et le crédit de trésorerie, l'affacturage. L'entreprise a également recours au crédit pour financer ses investissements, racheter des concurrents...

Elle peut alors avoir recours au crédit d'équipement ou au crédit-bail et le leasing. Pour le développement de ses exportations, le crédit à l'exportation.

Les conditions d'accès au crédit bancaire sont différentes selon la taille des entreprises. Cela se traduit par des difficultés d'accès plus grandes pour les TPE (très petites entreprises) et dans une certaine mesure pour les PME et par des différences de coût<sup>5</sup>.

#### **3.2. Crédits pour les ménages**

L'activité de prêts aux particuliers s'est considérablement développée et diversifiée depuis plusieurs décennies. Ceux-ci concernent trois objets distincts : la trésorerie, la consommation et l'habitat.

---

<sup>5</sup> <https://www.lafinancementpour tous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/le-credit/>

### **4. Le Rôle Economique du Crédit**

Le crédit est une opération importante et nécessaire dans la vie économique de tout pays. Son importance, nous le constaterons dans les rôles qu'il est appelé à jouer au sein de l'économie. En effet, le recours au crédit se justifie par l'élargissement du marché et le progrès social

Le crédit peut financer les activités courantes de production, les activités d'investissement et la circulation des marchandises ; ainsi, il renforce la capacité de croissance de l'économie et facilite la production et l'achat d'équipements nécessaires à l'amélioration des conditions socio-économiques de production.

Il permet l'utilisation immédiate de l'épargne réservée : Il apporte une autre Contribution plus efficace au financement des entreprises, à savoir l'utilisation de L'épargne réservée à des fins productives. L'épargne statique se traduit par une épargne dynamique, c'est-à-dire qu'au lieu de fixer l'épargne d'un client en attendant un retrait, la banque la distribue aux clients en attente sous forme de crédit portant intérêt. Ceux-ci lui donnent d'autres capitaux, qu'elle distribuera également. Grâce au crédit, l'économie d'un pays est libérée de la thésaurisation.

Il permet l'utilisation des toutes les disponibilités de l'entreprise : toute partie des capitaux d'une entreprise sera affectée à de nombreux processus productifs si l'entreprise constate un excès de liquidités, c'est-à-dire, la partie d'espèces quelle ne peut utiliser, elle verse dans une banque, qui à son tour va distribuer à d'autres qui en ont besoin.

### **5. Typologie des crédits bancaire**

Les crédits bancaires peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise, soit à la réalisation de programmes d'investissement.

#### **5.1. Les crédits de financement du cycle d'exploitation**

En cours de l'exercice, l'entreprise a besoin de liquidités pour couvrir des dépenses éventuelles, mais pour faire face à la concurrence. L'entreprise doit accorder des délais à ces clients, elle doit parfois subir même des retards dans les règlements. Par conséquent, l'entreprise se retrouve dans une situation de besoin de trésorerie, cela va la conduire auprès de son banquier qui pourra lui proposer des crédits à court terme. La durée de ces crédits consentis à l'entreprise pour remédier à des insuffisances temporaires de capitaux à court terme est

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

inférieure à une année et correspond à la nature des besoins financiers : financement des approvisionnements, du stockage, de la fabrication ou de commercialisation<sup>6</sup>. Les banques accordent aux entreprises des crédits d'exploitation soit directement (**les crédits par caisse entraînent un décaissement réel**) soit indirectement (**les crédits par signature se font sans décaissement**) Nous pouvons distinguer donc deux grandes catégories de crédits d'exploitation:

### **5.1.1. Les crédits directs (par caisse)**

Les crédits de fonctionnement seront développés selon cette catégorie par rapport à leurs destinations en les classant de la manière suivante :

- Les crédits de caisse ;
- Les crédits de mobilisation des créances ;
- Les crédits de financement des stocks ;
- Les crédits de financement des marchés publics.

#### **5.1.1.1. Les crédits de caisse**

Ce type de crédit est généralement utilisé en compte courant, il a pour principal objet de permettre à l'utilisateur de devenir débiteur pour un laps de temps (déterminé ou non) et pour un montant plafond déterminé lors de la négociation initiale des lignes de crédit. Pour l'utilisateur, Ce type de crédit est souple et simple à débloquenter mais il est plus cher, le coût à supporter est aussi difficile à prévoir. Il permet aussi de compléter le financement normal du cycle d'exploitation et donc de pallier à l'insuffisance du fonds de roulement. Pour le banquier, la gestion des crédits par caisse est difficile car les besoins du client sont difficiles à prévoir, la destination du crédit est difficilement contrôlable, ce qui engendre des risques importants (risque de détournement des fonds).

- **Les crédits par caisse globaux**

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisées dans le temps.

---

<sup>6</sup> Idem ; .P160

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

Leur importance relative dépend directement de la durée du cycle de production et/ou stockage, de phénomènes accidentels tels que les retards livraisons et de facturations et, également, le caractère saisonnier de l'activité. Ces crédits sont assez souples et techniquement simples, mais ils représentent un grand risque pour la banque en matière de suivi de leur utilisation. Nous distinguons plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont<sup>7</sup> :

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est « un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit, généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA,...etc.». <sup>8</sup> Des facilités de caisse sont accordées aux entreprises lorsqu'elles doivent faire face à des désagréments trésorerie temporaire. Cette autorisation est consentie pour une durée Déterminée pouvant aller jusqu'à Date limite d'autorisation et nécessité de mener de nouvelles recherches. Bien que généralement validité annuelle et ne peut être utilisé que pour une durée très limitée.

- **Le découvert ou avance bancaire**

Le mot découvert « est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dans les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de « mieux vivre ». De ce point de vue, il est donc destiné à compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement».

Le principe du découvert est semblable à celui de facilité de caisse, c'est-à-dire avoir un compte débiteur. La différence entre ces deux techniques du financement se situe dans la durée, puisque le découvert accordé pour une période plus longue (un (01) mois jusqu'à 1 an). Il y a lieu de distinguer entre deux formes de découvert, à savoir : <sup>10</sup>

- **Le découvert simple**

Le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.

---

<sup>7</sup> Benha lima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60

<sup>8</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunda ; Paris ; 2008 ; P.288. <sup>10</sup> Idem, P.106.

### **○ Le découvert mobilisable**

Dans ce cas, le découvert accordé est mobilisé par un billet à Ordre de 90 jours renouvelable. La banque pourra, ensuite, réescompter l'effet auprès de la Banque d'Algérie. En plus, l'effet représente une garantie au profit de la banque en cas de défaillance du débiteur. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé.

### **• Le crédit de campagne**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce qu'on appelle une activité saisonnière.

C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (ex. : distillerie), ou bien qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte (ex. : conserverie) pour vendre toute l'année. Elle peut aussi avoir exceptionnellement une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité par exemple).

Dans tous les cas l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas (les fonds disponibles seraient inutilisés à certaines périodes) assurer ce décalage avec ses seuls capitaux. Elle demandera pour cela un crédit de campagne. Le crédit accordé par la banque le sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes. L'étude de la demande de financement s'appuiera sur un tableau de trésorerie qui fera ressortir mois par mois les besoins de financement de l'entreprise<sup>9</sup>

### **• Le crédit relais (préfinancement)**

Le crédit relais est destiné à permettre à une entreprise d'anticiper sur une entrée de fond dont la rentrée est certaine qu'elle qu'en soit la raison (vente d'un immeuble, réalisation d'une augmentation du capital...). C'est un crédit trésorerie qui est peu utilisé en Algérie, mais assez fréquent à l'étranger. Il est destiné à permettre à une entreprise à anticiper sur une recette certaine.

---

<sup>9</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, « Principes de technique bancaire ».Edition DUNOD, Paris, 2008, p.288 <sup>12</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, Op.cit., P.288

- **Le crédit « spot »**

Cette appellation est donnée à un découvert sous forme d'avance d'une durée de quelques heures à quelques jours, formalisé le plus souvent par des billets financiers. Ce type de crédit, accessible aux PME d'une certaine importance, Le principal avantage de ce type de financement réside dans la suppression des commissions applicables au découvert, le taux proposé étant le seul coût pour l'entreprise<sup>12</sup>.

- **L'accréditif**

L'accréditif est la possibilité pour une entreprise de disposer de fonds dans une autre agence de sa banque ou chez l'un de ses correspondants.

- ❖ **Crédit direct spécifique (l'escompte)**

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (bénéficiaire final) avant échéance et moyennant le paiement d'agios, le cédant restant garant de paiement. L'ensemble fait donc intervenir trois parties : l'entreprise bénéficiaire de l'escompte appelée le cédant, le débiteur de l'effet appelé le cédé et le banquier qui est le cessionnaire.

- ❖ **Objet de l'escompte**

En vue de la concurrence et la pratique de commercialisation, les entreprises sont souvent amenées à accorder des relais de paiement à leurs règlements. Cependant, les règlements de fournisseurs ne peuvent être décalés, ce qui crée certainement une gêne de trésorerie. La technique de l'escompte demeure une solution à ce problème lorsqu'il s'agit de créances sur la clientèle commerçante.

- ❖ **Procédure de l'escompte**

Ce type de crédit est accordé sous forme d'une ligne d'escompte annuelle appelée aussi « autorisation globale d'escompte » dont le plafond (l'encours global) autorisé sera fixé en fonction du chiffre d'affaires, de la durée du cycle commercial (délai client) et des risques liés au crédit risque cédant et risque cédé.

Toutefois, la formule théorique de calcul du plafond d'escompte s'expose comme suit :  
Encours

$$\text{Global d'escompte} = \text{CA(TTC)} \times \text{délai de client} / 360 \text{ jours}$$

En escomptant un effet, le banquier précompte le cout de l'opération (les agios) sur la valeur nominale de cet effet. Les agios comprennent : les intérêts, les diverses commissions, frais et aussi les droits de trésor(TVA).

Pour la mise en œuvre du crédit (escompte), l'effet est endossé (endors translatif au profit de la banque qui devient alors le propriétaire) Cependant, le banquier n'accepte de prendre à l'escompte que les effets dont il espère être remboursé sans difficultés. Pour cela, il procédera à un tri de papier remis par le cédant tenant compte tant de la qualité du débiteur (incidents de règlement...) et la diversité des cédés (divisions des risques) que la qualité du papier (papier de complaisance, papier brûlant, papier creux).

Pour se prémunir de ces risques, le banquier doit éviter d'escompter les effets non acceptés et demander à ce qu'ils soient accompagnés des facteurs qui justifient leur création.

### ❖ Avantages de l'escompte

#### • Pour l'entreprise

L'escompte permet à l'entreprise la liquidité des créances et son Coût est, en principe, moins élevé que le découvert.

#### • Pour le banquier

Le banquier bénéficie d'un double recours (recours cambiaire et De droit commun), il peut se refinancer et peut aussi accroître ses dépôts (les entreprises escomptent souvent plus que leurs besoins immédiats car un effet n'est pas divisible).<sup>10</sup>

### 5.1.1.2. Les crédits de mobilisation des créances

#### • L'escompte papier commercial (E.P.C.)

Son objet est de permettre le paiement du montant Des effets sans attendre leur échéance. C'est l'opération par laquelle une entreprise rend liquides les créances qu'elle détient sur sa clientèle. L'escompte consiste à céder à la banque un ou plusieurs effets de commerce moyennant des agios calculés au taux d'escompte en tenant compte du délai restant à courir

---

<sup>10</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, Op.cit., P.293

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

jusqu'à l'échéance des effets (Jour ouvrable). La banque court en octroyant ce type de crédits le risque du retour impayé des effets escomptés, ce risque se trouve amplifié si le client a épuisé toutes ses possibilités de crédits.

- **La mobilisation des créances nées à l'étranger (MCNE)**

C'est l'opération par laquelle une entreprise rend liquides les créances qu'elle détient sur sa clientèle établie à l'étranger. Le factoring (local et international) : C'est une technique, très récente, de mobilisation décote qui est en fonction du risque de défaillance du débiteur des créances sur la clientèle locale (Factoring local) ou établie à l'étranger (factoring international). Le factoring consiste à transférer les créances d'une entreprise vers un organisme, appelé « factor » pour :

- Soit le recouvrement moyennant des commissions au risque et péril du client, dans ce cas ce n'est pas un financement mais juste un service ;
- Soit le financement par cession de créances sans recours moyennant.

### **5.1.1.3. Les crédits de financement des stocks**

- **Les avances sur marchandises**

Elles ont pour objet de procurer à certaines entreprises industrielles ou commerciales les capitaux complémentaires nécessaires au financement de leurs besoins en stocks (approvisionnement en matières premières, achat de marchandises, constitution de stocks de produits fabriqués, maintien de stocks de sécurité ...). Ces avances sont accordées sur la base d'un contrat de nantissement des marchandises financées.

- ❖ **Définition nantissement**

Le nantissement de compte bancaire est une forme de nantissement de créance spécifique. La créance nantie est le solde créditeur (c'est-à-dire que les recettes sont supérieures aux dépenses, ce qui rend le solde positif) d'un compte bancaire défini. Le nantissement de compte bancaire est réglementé par les articles 136 à 129 de l'acte uniforme révisé portant organisation des sûretés.

### ❖ Objectif

L'objectif du nantissement de compte bancaire est d'assurer au créancier un Remboursement des sommes qui lui sont dues en lui accordant une sûreté sur les sommes disponibles sur l'un des comptes bancaires de son débiteur.<sup>11</sup>

- **Le crédit de compagne**

Est un crédit qui couvre les besoins périodiques d'une entreprise à activité saisonnière. Sa durée est généralement comprise entre 6 et 9 mois.

#### **5.1.1.4. Les crédits de financement des marchés publics (Avances sur marchés)**

Leur objet est de permettre aux entreprises adjudicataires de marchés publics ou privés de faire face à leurs besoins de trésorerie engendrés par l'importance à la fois des dépenses qu'elles effectuent (travaux, fournitures...) et des délais de règlements..

Le nantissement du marché implique que tous les règlements à effectuer sur le marché nanti doivent l'être entre les mains du banquier pour lui permettre de récupérer ses avances. Le reliquat est, reversé dans le compte de l'adjudicataire du marché.

#### **5.1.2 Les crédits par signature**

Les crédits par signature présentent des avantages pour le banquier comme pour son client, ils permettent aux banquiers d'éviter toute sortie de fonds et aux clients d'améliorer leur gestion de la trésorerie, d'abaisser leurs coûts financiers et de valoriser leur image de marque. Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes, à savoir :

- **L'aval**

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un biter à ordre et même sur un chèque »<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> <https://www.1-expert-comptable.com/a/533842-nantissement-de-compte-bancaire-definition-fonctionnement-duree-conditions>.

<sup>12</sup> Bernard J-P. : « Droit du crédit » ; 4<sup>ème</sup> édition ; Aengde ; Paris 1997 ; P.189.

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

L'avaliste s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet à avaliser à l'échéance, dans le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas à le faire à la date prévue par le papier. Il peut être porté sur l'effet, sur une allonge ou être donné par un acte séparé. Lorsque l'aval est donné par acte séparé, pour une personne dûment dénommée, l'avaliseur n'est tenu qu'envers l'avalisé, il n'est pas obligé à l'égard des porteurs successifs. L'aval constitue un crédit par signature lorsqu'il est accordé par la banque.

- **L'acceptation**

L'acceptation est « l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance ».<sup>13</sup>

Ce crédit est, surtout, utilisé par les banques dans le commerce international. Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client. En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci. La principale forme du crédit par acceptation accordée par la banque est celle liée à une ouverture du crédit documentaire, lequel est, alors, réalisé non pas, document contre paiement, mais document contre l'acceptation.

- **Le cautionnement**

Le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». <sup>14</sup>La caution est un engagement pris par la banque pour le compte de son client, de s'exécuter en cas de défaillance de celui-ci envers un tiers.

- **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est « un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de documents prévus à l'ouverture du crédit » . <sup>15</sup>

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque pour le compte de son client importateur, de garantir à l'exportateur de paiement de marchandises contre la remise des

---

<sup>13</sup> Idem, P.190

<sup>14</sup> L'article 644 de code civil algérien

<sup>15</sup> Benha lima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.170

documents qui attestent l'exploitation, la qualité et la conformité des marchandises stipulées dans le contrat.

### **5.2. Financement des investissements**

Le financement des investissements nécessite la mise en œuvre de capitaux souvent si importants que l'entreprise ne puisse assurer par ses seules ressources internes. Par ailleurs, l'appel à l'épargne public, est un autre recours pour l'obtention des ressources financières nécessaires, et ce, en agissant, sur le marché financier selon deux procédures à savoir l'augmentation du capital (émission d'actions) et l'emprunt obligataire (augmentation des fonds permanents : émission d'obligation).<sup>16</sup>

Les crédits d'investissement qui ont pour objet de financer l'actif immobilisé de l'entreprise emprunteuse, les fonds propres n'étant pas suffisants pour couvrir tout le montant de l'investissement. Les investissements que le banquier peut être appelé à financer peuvent consister dans la création, l'extension, la modernisation ou la restructuration d'une entité de production de biens ou de services.

Le volume de ces crédits est souvent élevé, l'échéance dépend surtout de la durée économique du bien. L'appréciation de l'importance de l'investissement dépend de plusieurs facteurs :

La banque est appelée à courir un risque à chaque fois qu'elle octroie un crédit, ce risque entre en effet en jeu dès que la banque se met en attente de rentrée de ses fonds mobilisés et que la probabilité de leur récupération est inférieure à 100%.

#### **5.2.1. Les Crédits à Moyen Terme (CMT)**

Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette deux (02) à sept (07) ans. Il est, essentiellement, accordé pour l'acquisition des biens d'équipements amortissables entre huit (08) et dix ans (10) ans. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (PME). Celui-ci, s'applique, à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens

---

<sup>16</sup> <https://www.ummo.dz/dspace/bitstream/handle/ummo/5416/M%c3%a9moire%20Fin%20d%27Etudes.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

d'équipements et moyens de production de l'entreprise. Nous distinguons trois types du crédit à moyen terme, à savoir :

### **5.2.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable**

Pour pouvoir faire face l'immobilisation des fonds décaissés à l'occasion de la réalisation du crédit, la banque est obligée de recourir au réescompte auprès de la Banque Centrale

### **5.2.1.2. Le crédit à moyen terme mobilisable**

Dans ce type du crédit, la banque ne s'adressera pas à la Banque Centrale pour se renforcer, mais cherchera plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier.

La mobilisation est une opération par laquelle un créancier (le banquier dans notre cas) retrouve auprès d'un organisme mobilisateur la disponibilité des sommes qu'il a prêtées de son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier. L'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme mobilisateur est assez souvent nécessaire pour avoir accès à cette mobilisation

### **5.2.1.3. Le crédit à moyen terme non refinançable**

Le crédit à moyen terme non refinançable est un crédit qui n'offre pas de possibilités de refinancement à la banque ; il est alimenté par la propre trésorerie de cette dernière. Il en résulte que le taux d'intérêt débiteur appliqué à ce type de crédit est plus élevé que celui appliqué aux Crédit Moyenne Terme refinançables.

## **5.2.2. Les Crédits à long terme**

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept (07) ans avec une période de différé de deux (02) ans à quatre (04) ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions. La durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement ses immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

## **5.2.3. Le crédit-bail ou leasing**

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise Cette

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat ». <sup>17</sup>

Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai. Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires<sup>21</sup> :

- Le crédit bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- Le fournisseur.

### **5.2.3.1. Caractéristiques**

- Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé ;
- Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de Rachat. Ce n'est pas une location ;
- vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien après un certain délai.

## **5.3. Le financement de commerce extérieur**

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (importation et exportation) réalisé entre un pays et le reste du monde. Ces transactions engendrent une importante circulation des biens, des services et des capitaux. Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de : l'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politique monétaires et financière.

Les pouvoirs publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur l'extérieur. Par conséquent, les banques sont amenées à satisfaire les besoins de l'entreprise en matière de réalisation d'opérations d'importations et d'exportations. Ces opérations peuvent être réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

---

<sup>17</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; p.344.

### **5.3.1. Financement des exportations**

Dans plusieurs cas, on trouve suite au manque des fonds, des difficultés dans l'activité D'import/export. De ce fait, les contractants sont forcés de solliciter les banques qui leur permettent de bénéficier du financement spécifique. Dans le registre des crédits destinés au financement des exportations, on distingue<sup>18</sup>

#### **5.3.1.1. Le crédit fournisseur**

Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.<sup>23</sup>

#### **5.3.1.2. Le crédit acheteur**

Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur<sup>24</sup>

#### **5.3.1.3. Le factoring**

Cette technique a été déjà abordée mais seulement dans le cadre du financement de l'économie nationale. Au niveau international, elle repose sur les mêmes principes, mais cette fois-ci, c'est le poste « client étranger » de l'entreprise qui va être mobilisé, elle consiste donc en l'achat définitif de créances commerciales à court terme détenues par l'entreprise sur ses acheteurs étrangers.

### **5.3.1. Financement des importations**

Les opérations réalisées à l'international, de par l'éloignement géographique, les différences de réglementations et des longues, revêtent des risques considérables pour des opérateurs économiques les initiant. Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques du financement des importations, qui sont<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580 <sup>23</sup> Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.581 <sup>24</sup>Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8<sup>ème</sup> édition ; Economica ; Paris ; 2003 ; P.680.

<sup>19</sup> Pasco C. : « Commerce international » ; 6<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.116.

### **5.3.2.1. L'encaissement documentaire ou la remise documentaire**

Est une technique de règlement, par laquelle, un exportateur mandate sa banque pour recueillir, par l'intermédiaire de son correspondant, le règlement ou l'acceptation de l'acheteur, au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise.

### **5.3.2.2. Le crédit documentaire**

Est un engagement de pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite Contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat <sup>20</sup>

### **5.3.2.3. La remise documentaire**

Il s'agit d'opérations où l'importateur a besoin d'être rassuré sur la réalité de l'expédition des marchandises sans qu'il soit nécessaire de faire un paiement d'avance ou de fournir une garantie de paiement. L'exportateur cherche une sécurité minimum, les documents ne seront délivrés que contre paiement ou acceptation d'effet de la part de l'importateur.

La remise documentaire est très avantageuse car le recouvrement est mieux assuré, mieux suivi que s'il s'agissait d'un simple virement. Dans le cas de remise contre acceptation, l'exportateur peut également demander que l'effet soit avalisé par la banque de l'importateur. Si celle-ci est d'accord, il bénéficie d'une réelle garantie bancaire. Pour l'importateur, sa banque n'a pas à lui octroyer de ligne de crédit, sauf dans le cas d'une demande d'aval de la traite.

### **5.3.2. Le financement des particuliers**

Les particuliers font désormais l'objet d'un intérêt non négligeable de la part du banquier. Celui-ci est amené, depuis quelques décennies a profondément reconsidérer ce segment de la clientèle. En effet, le statut du particulier est passé de celui de simple déposant et usager de services bancaires banalisés (ouverture de compte, traitement de chèque. virements, etc.) à celui de demandeur de crédits. Deux principales raisons expliquent cet engouement à savoir l'instauration progressive de la civilisation de consommation et les marchés de biens de consommation devant être sans cesse stimulés sous peine de s'étouffer, le banquier a compris qu'en aidant les particuliers et revendeurs il participe à la stimulation des ventes. Les crédits

---

<sup>20</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 24<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.271.

accordés par les banques aux particuliers sont de variétés diverses. Nous les présenterons ici répertoriés en deux catégories à savoir le crédit destiné à faire face à des besoins passagers et le crédit lié au financement des biens durables.

### **5.3.3.1. Les crédits destinés à faire face à des besoins passagers**

Les banques, dans ce cadre, peuvent accorder quatre formes de concours qui sont les avances « En compte », les avances sur titres, les crédits liés à la possession d'une carte de crédit et les cautions.

- **Les avances « en compte »**

Il s'agit d'une autorisation tacite ou expresse à faire fonctionner le compte en situation débitrice à concurrence d'un certain montant et pour une période bien déterminée. La réglementation algérienne interdisant le passage d'un compte chèque en position débitrice.

- **Les avances sur titres**

Ils sont réservés aux particuliers détenant un portefeuille titre et exprimant un besoin passager de liquidité. Les avances sont mises en place en contrepartie du nantissement des titres.

- **Les crédits liés à la possession d'une carte de crédit**

La position d'une carte de crédit permet d'effectuer des paiements immédiats, qui ne seront portés au débit du compte du titulaire qu'après un certain délai. En Algérie, les seules cartes existantes sont :

- Les cartes cash, permettant de procéder à un retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets de banque ;
- Les cartes de garanties de chèque, permettant à l'adhérent d'effectuer des paiements par chèque garantis à concurrence d'un certain montant ;
- Les cartes visa international, donnent la possibilité aux particuliers détenteurs de compte devises, d'effectuer des paiements à l'étranger et de procéder à des retraits d'espèces auprès des banques affiliées à ce système. Il apparaît alors que le crédit aux particuliers par le biais des cartes bancaires n'existe pas encore dans notre pays.

- **Les cautions**

Au même titre que pour les entreprises, la banque peut consentir aux particuliers des cautions pour leur permettre de différer un paiement exigible, d'éviter un décaissement en espèces ou encore d'accélérer des rentrées de fonds. Nous citerons comme exemple la caution visant à différer le paiement des impôts lors la contestation de leur montant

### **5.3.3.2. Les crédits destinés à faire face à l'acquisition de biens durables**

Les deux formes de financements à moyen et long terme accordés aux particuliers, à savoir :

- **Les crédits à la consommation**

Il s'agit de crédits accordés aux particuliers dans le but de leur permettre d'accéder à des biens d'équipement automobiles et ménagers. La mise en place de ces concours est très simple. En effet, elle consiste en le règlement au comptant, des fournisseurs, de la partie non apportée par le client. Le concours ne dépassant jamais les 70% du montant total de l'acquisition, sera constaté par des billets à ordre tirés sur l'emprunteur. Ces effets peuvent éventuellement faire l'objet d'un réescompte auprès de la banque d'Algérie.

- **Les crédits immobiliers**

Les crédits immobiliers sont des prêts conçus pour financer l'acquisition de logements neufs, l'auto construction, la rénovation, l'extension ou alors l'acquisition de logements d'occasion. Cette forme de crédit s'est développée ces dernières décennies, en raison du vif intérêt que portent les particuliers aux biens immobiliers. En effet, eu égard à cet engouement, les banques et les établissements financiers, de par le monde, se sont attelées à mettre au point et à perfectionner des techniques destinées à satisfaire la demande dans ce domaine

Dans notre pays, malgré la forte demande, une seule forme de crédits immobiliers est pratiquée. C'est : « le crédit hypothécaire classique ».<sup>21</sup>

- ❖ **Définition du crédit hypothécaire**

Le crédit hypothécaire est un concours visant le financement de l'habitat. Celui-ci est garanti par une hypothèque de premier rang sur le logement financé et une délégation au profit

---

<sup>21</sup> BERNET-ROLLANDE .L, « Principes et techniques bancaire », 23ème édition Dunod, , paris, 2004 ,p 98.

de l'établissement prêteur de la police d'assurance portant sur le montant total du logement à financer.

### **Section 2 : Le Risque Bancaire**

Les risques font partie de la vie quotidienne de la banque car elle vit dans un environnement en constant évolution. Les moindres risques auxquels la banque est confrontée, s'ils ne sont pas bien compris et maîtrisés, peuvent mettre en péril la pérennité de la banque, c'est pourquoi la banque-t-elle s'est appuyée sur le processus de gestion des risques, car il s'agit d'un élément essentiel pour assurer le bon fonctionnement du travail. Avant d'introduire ce processus de gestion, il convient de rappeler la définition du risque et les facteurs qui le génèrent, ainsi que ses différents types.

#### **1. Historique du Risque**

Le risque est inhérent à l'entreprise et constitue même son essence. Créer une entreprise revient déjà à prendre un risque, la survie et la pérennité de l'entreprise n'est jamais assuré quel que soit sa taille. Historiquement, L'homme a de tout temps été confronté aux dangers catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondation, éruption volcanique, avalanche, cyclone, etc.), de maladies, de guerres ou de tout autre manifestation, l'homme fut amené à réagir face au danger du risque naturel, Au XVIII<sup>e</sup> siècle la notion de risque a été introduite dès que les probabilités ont été développées.

Le progrès scientifique et le développement technologique ont accru les risques liés au développement industriel et humain cette ère a vu la naissance de la notion de gestion des risques. Les organisations ont développé des méthodes et des moyens pour faire face à l'irréparable. Parallèlement, les habitudes des consommateurs et des partenaires de l'entreprise ont changé, les années 1990 marquent le début d'un rapprochement des aspects qualité, sécurité, santé et protection de l'environnement. Enfin l'avènement de l'ère de la mondialisation associé à l'émergence d'une société d'information entraîne l'entreprise dans un environnement instable et mouvant source de risques nouveaux.

Nombreux auteurs ont apporté une définition du risque, selon POUMADERE la définition la plus répandue est la suivante : « les risques constituent une menace pour les êtres humains et ce à quoi ils sont attachés .Associé à la notion d'événement, le risque se définit comme une entité à deux dimensions : probabilité d'une part et conséquence(s) d'autre part.

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

Mesure d'un danger associant une mesure de l'occurrence d'un événement indésirable et une mesure de ses effets ou conséquences. »

### **2. Définition du Risque**

Le risque est défini comme suit : « un engagement portant une incertitude dotée d'une possibilité de gain ou préjudice, que celui soit une dégradation ou une perte »<sup>22</sup>.

Le risque désigne un danger bien identifié, associé à l'occurrence à un événement ou une série d'évènements, parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils sont susceptibles de se produire dans une situation exposante<sup>23</sup>.

Le secteur bancaire fait face à des risques spécifiques et propres à la profession, de par la nature des opérations qu'il effectue avec sa clientèle, à savoir la collecte de dépôt et l'octroi de crédit. Pour **BESSISJoël**<sup>24</sup>, ces risques sont multiples et multidimensionnels. Il faut les répertorier, les identifier dans la perspective de les limiter et de les gérer.

**Selon barthelemy** le risque est « une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit »<sup>25</sup>.

D'une manière générale les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats. Le risque, inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur.

### **3. Les Facteurs de Risques**

Les facteurs de risque sont des variables dont nous ne pouvons ni connaître ni prévoir l'existence et/ ou l'évolution. Ils constituent ce que l'on appelle « l'information disponible » et

---

<sup>22</sup> ROUACHE(Michel) et NAULLEAU (Gerard) : « le contrôle de gestion bancaire et financière », 3ème édition, édition la revue banque édition, paris, 1998, p.310.

<sup>23</sup> Mémoire Online, Economie et Finance : « Gestion des risques bancaires », par Med Slilm ben Mahfoud Maalej Bilell IHEC Sfax- HEC option finance 2007.

<sup>24</sup> BESSIS (Joël) : « gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », édition Dollaz, paris, 1995, p.14.

<sup>25</sup> Barthelemy, « Gestion des risques », éditions d'organisation, paris, 2001, p.13.

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

peuvent modifier la valeur d'un portefeuille donné à un moment donné. Ces facteurs peuvent être :<sup>26</sup>

- Qualitatifs (un événement politique ou économique) ou quantitatifs (le niveau d'un indice boursier) ;
- observables (le prix du baril de pétrole) ou inobservables (la volatilité des taux à 10 ans...);
- Récurrents (les cours de change) ou ponctuels (la publication de l'indice de consommation). Les facteurs de risque ne doivent pas être redondants mais en aussi grand nombre que possible, afin d'expliquer clairement les variations qui peuvent générer des risques.

### **4. Les Différents Risques Bancaires**

Le risque est inévitable pour un établissement bancaire lors de l'exercice de son activité. En général il existe trois types du risque présentés ci-après.

#### **4.1. Le Risque de Crédit**

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations »<sup>27</sup> Il est lui-même décomposé en trois catégories.

##### **4.1.1. Le Risque de Défaut**

Le risque de crédit fait souvent référence au risque de défaut, également appelé le risque de crédit « pur », qui est défini par l'agence Moody's comme étant « tout manquement ou retard sur le paiement du principal ou des intérêts »<sup>34</sup>.

##### **4.1.2. Le Risque de Dégradation de la Qualité du Crédit**

Le risque de crédit désigne également, d'une façon plus nuancée, celui de la dégradation de la situation financière de l'emprunteur (**Down Grading Risk**). En effet, si la perception de

---

<sup>26</sup> Bernard P, « Mesure et contrôle des risques de marché », éditions Economica, paris, 1996, p.59.

<sup>27</sup> Bessis.J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dollaz, paris, 1995, p.15. <sup>34</sup> Roncalli. T, « La gestion des risques financiers », édition Economica, paris, 2009, p.162.

la qualité de l'emprunteur se détériore, sa prime de risque augmente, ce qui fait déprécier sa valeur sur le marché même si le défaut ne survient pas.

### **4.1.3. Le Risque Lié au Taux de Recouvrement**

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de l'exposition aux risques et déterminer ainsi le montant de la créance qui pourra être récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

#### **❖ Conséquences du Risque de Crédit**

A l'image de tous les risques financiers, le risque de crédit n'est pas sans effet sur la banque. Il peut se manifester, en fonction de son ampleur, sur son résultat, sa note, sa réputation et même sa solvabilité.

- **Dégradation des Résultats de la Banque**

Un portefeuille de crédit trop risqué engendre souvent des pertes excessives, concrétisées sur le bilan par l'augmentation de l'encours des créances douteuses, et par conséquent, la banque génère des résultats médiocres, voire même négatifs.

- **Dégradation de la Note de la Banque**

La détérioration des résultats de la banque conduit les agences de notation à réviser, à la baisse, son rating dans la mesure où les résultats réalisés font partie des principaux facteurs que ces agences prennent en considération lors de l'attribution des notes, ce qui portera préjudice à l'image de marque de la banque. Ainsi, les déposants vont se précipiter à retirer leurs fonds de la banque et les agents du secteur bancaire vont perdre confiance en elle, provoquant ainsi son liquidité.

- **Dégradation de la Solvabilité de la Banque**

La réalisation des pertes consécutives entraîne la consommation des résultats générés par la banque, or si les résultats ne sont pas suffisants pour absorber ces pertes, la banque sera dans l'obligation d'amputer ces pertes des fonds propres, ce qui peut engendrer, à un terme moyen ou long, l'insolvabilité totale de la banque.

### **4.2. Risque de Marché**

Le risque de marché est l'un des risques les plus importants auxquels les banques sont exposées, il peut être défini comme suit : « C'est le risque de perte d'une position de marché résultant de la variation du prix des instruments détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché dite aussi de trading ou de négoce »<sup>28</sup>.

Le risque de marché englobe quatre types de risques : Le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de position sur actions et produits de base.

#### **4.2.1. Le Risque de Taux d'intérêt**

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt<sup>36</sup>. Il concerne deux types d'opérations, les opérations d'intermédiation et les opérations de marché.

- Les opérations d'intermédiation qui présentent un risque dû à la différence de maturité et de nature de taux d'intérêt existant entre l'actif et le passif. Ce risque se matérialise, par exemple, quand un établissement qui se refinance à court terme à taux fixe ;
- les opérations de marché peuvent également comporter un risque de taux volontairement encouru sur la base des anticipations qui sont faites.

#### **4.2.2. Le Risque de Change**

Le risque de change est analogue au risque de taux<sup>29</sup>. C'est le risque de perte liée à une évolution défavorable du cours d'une devise. Il peut également concerner :

- les opérations d'intermédiation représentant un risque de change suite à la possession par la banque de créances et dettes en monnaie étrangère ;
- les opérations de marché comportant un risque de change volontairement encouru, ces opérations étant souvent réalisées à partir d'instruments dérivés (futures, options de change et swaps de devises).

---

<sup>28</sup> Bessis.J, Op.cit. p.18. <sup>36</sup> Idem, p.17.

<sup>29</sup> Bessis.J, Op.cit. p.19.

### **4.2.3. Le Risque de Position Sur Action**

C'est le risque de perte suite à une évolution défavorable du cours d'une action ou du cours d'un indice boursier. Ce risque apparaît lorsque l'établissement de crédit considéré détient un portefeuille d'actions ou d'instruments dérivés sur actions (options sur actions ou options sur indices boursiers).

### **4.2.4. Le Risque de Prix de Produits de Base**

Les marchés de produits de base se sont fortement développés durant ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis (Chicago) et en Angleterre (Londres) ou se traitent le comptant et le terme sur de nombreux produits : pétrole, or, sucre, argent, blé...etc. À cet effet, une banque s'expose au risque de prix de produits de base à partir du moment où elle active sur l'un de ces marchés en tant qu'investisseur ou que trader.

## **4.3. Les Risques Opérationnels**

Le risque opérationnel<sup>30</sup>.associé aux activités bancaires et financières est encouru de longue date. Même s'il n'est pas toujours apparent ou directement observable, ce risque est responsable de nombreuses défaillances dans les établissements de crédit. Pourtant, la reconnaissance de son existence est un phénomène relativement récent.

### **4.3.1. Définition de Bâle**

« Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances :

- De personnes ;
- De systèmes ;
- Et aux procédures ;
- Ou à des événements extérieurs ( catastrophes naturelles, incendie, agression, etc. »<sup>31</sup>

Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Cette définition recouvre :

---

<sup>30</sup> Rocaille. T, Op.cit., p.227.

<sup>31</sup> [Http// : www.fimarkets.com/pages/risque opérationnel. PHP.](http://www.fimarkets.com/pages/risque%20op%C3%A9rationnel.%20PHP)

- Les erreurs humaines ;
- Les fraudes et malveillances ;
- Les défaillances des systèmes d'informations ;
- Les problèmes liés à la gestion (du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, les incendies, les inondations). Son champ d'application semble tellement large qu'on n'en perçoit pas d'emblée l'application pratique.

### **4.3.2. Typologie du Risque Opérationnel**

Cependant, on peut distinguer plusieurs principaux événements qui sont à l'origine de l'apparition de ce risque :

#### **4.3.2.1. Risques Humains**

Exigences attendues des moyens humains ne sont pas satisfaites. Erreurs, fraudes, non respect des règles déontologiques qui sont essentielles, et de gestion d'actifs pour le compte de tiers, difficulté de conserver (ou de recruter) les ressources humaines nécessaires, notamment dans certains métiers ou fonctions sensibles.

#### **4.3.2.2. Le Risque de Procédure**

Appelé aussi le risque administratif, il concerne les pertes résultantes de la défaillance d'un système de traitement manuel ou automatique, et qui aboutissent à une rupture dans la continuité du traitement des dossiers et des opérations. Il concerne aussi les pertes issues de l'échec de transactions sur les comptes clients, les règlements ou sur tout autre processus de l'activité courante. Mais aussi l'inexistence et la non mise en œuvre ou encore l'inadaptation des procédures et le non-respect des procédures.

#### **4.3.2.3. Les Risques Informatiques**

Ils recouvrent les pertes venant de l'inadaptation du système informatique, les insuffisances de la sécurité informatique (qui peut se traduire par des pannes ou bugs informatiques, des pertes d'informations, des actes de malveillance...), peuvent entraîner de multiples dysfonctionnements : une moindre productivité, difficultés à suivre et à gérer les risques encourus (risque de contrepartie, risque de marché...), interruption temporaire de plusieurs activités, erreurs envers les contreparties.

### **4.3.2.3. Risques Inhérents Aux Personnes et Aux Relations Entre les Personnes**

Il concerne une large catégorie de risque, on citera par exemple les pertes causées par des collaborateurs, que ce soit d'une manière intentionnelle ou non, les relations qu'un établissement entretient avec ses clients, ses actionnaires. Les risques d'éthique tenant au non-respect de la réglementation fiscale, déontologique ou prudentielle, le risque juridique et les L'analyse de la gestion du risque crédit : cas BNA 47 aspects réglementaires auxquels sont soumises les banques, pratiques contraires aux lois. Enfin, n'oublions pas les fraudes internes, vols qui ne sont pas à sous-estimer.

### **4.3.2.4. Les Risques Juridiques**

La mauvaise rédaction ou documentation des contrats (avec les clients, les salariés, les tiers...). L'inapplicabilité de certains contrats par exemple parce que la contrepartie ne dispose pas de capacité juridique pour réaliser la transaction en cause. Le non-respect des dispositions juridiques en vigueur, notamment les dispositions spécifiques des activités bancaires et financières.

### **4.3.2.5. Les Risques Fiscaux**

Le non-respect des dispositions fiscales en vigueur, la non-prise en compte des changements survenus dans la législation ou la réglementation en vigueur.

### **4.3.2.6. Les Risques Matériels**

Insuffisance de la sécurité de personnes, insuffisance de la sécurité des immeubles.

### **4.3.2.7. Risques Inhérents Aux Tiers**

Ils concernent les pertes liées aux actions d'éléments externes à la banque, notamment les fraudes externes, dommages sur les meubles et immeubles, incendies, inondations..., qui peuvent entraîner l'arrêt temporaire voire la disparition de l'outil de travail. Pour conclure, on peut dire que le risque opérationnel est aussi un risque majeur dans le sens où il peut faire subir aux établissements de crédit des pertes financières d'une manière directe ou indirecte, ce qui peut, bien entendu, affecter l'image de marque de toute banque.

### **4.4. Le Risque de Solvabilité**

Risque de solvabilité dit aussi risque « d'insolvabilité », occupe une place primordiale, car il concerne la survie même de la banque, et qui dû à la manifestation d'un ou de plusieurs risques examinés ci-dessus. « Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles »<sup>32</sup>.

L'insolvabilité d'une banque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part, et des risques pris d'autre part, par exemple le risque de contrepartie, de marché, de liquidité... Les fonds propres représentent pour les établissements de crédit le garant ultime de la solvabilité face à l'ensemble des risques encourus. La solidité financière de la banque dépend entièrement du montant des fonds propres. Dans le cas où la banque subit des pertes conséquentes, dues aux risques encourus ces pertes s'imputeront sur le montant des fonds possible les fonds propres et les risques. C'est à cet effet que la réglementation prudentielle fixe des seuils minimaux de fonds propres en fonction des risques auxquels les établissements de crédit sont confrontés.

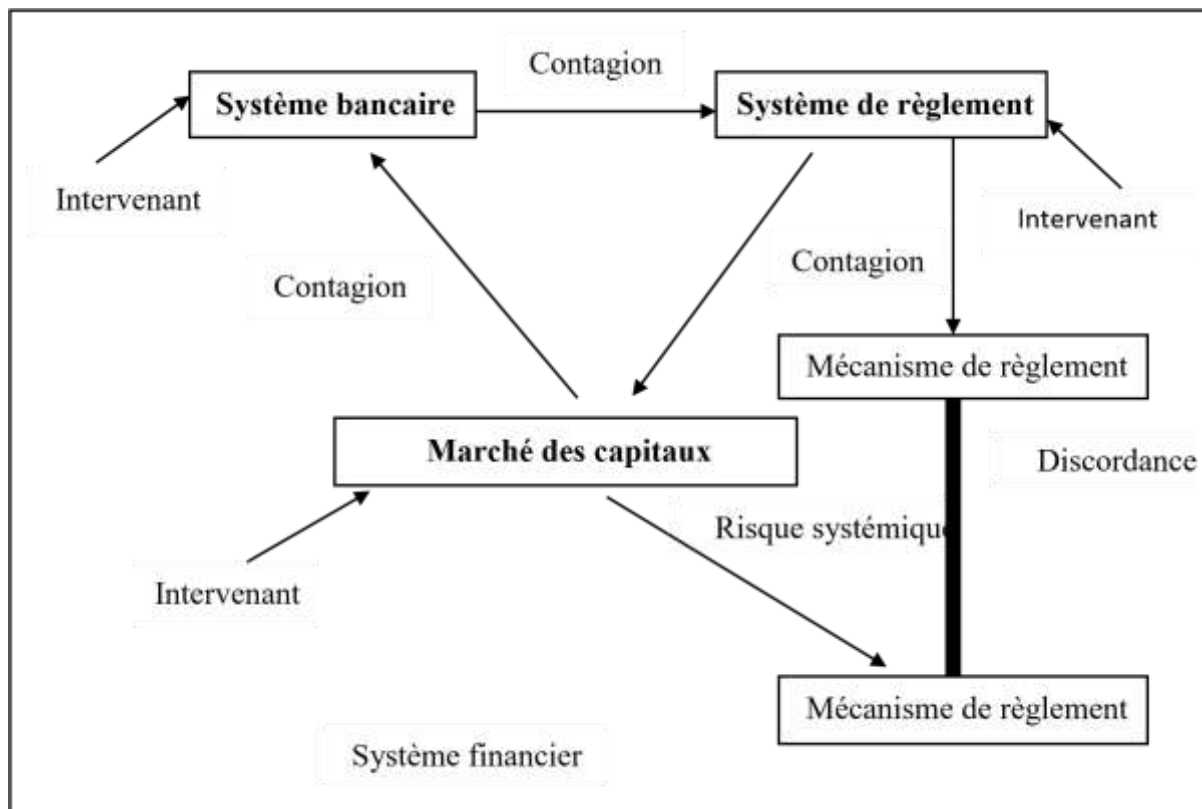
### **4.5. Risque Systémique**

Le risque systémique fait référence au danger de faillite du système bancaire et financier par l'effet de contagion et qui par la même occasion est susceptible de se propager dans une économie tout entière. Si auparavant le risque était confiné au niveau national, actuellement, sous l'effet de la mondialisation, toutes les places financières sont interconnectées, le risque est susceptible de déstabiliser plusieurs systèmes bancaires et financiers de nombreux pays.

---

<sup>32</sup> BESSIS (Joel), op.cit., p.20.

Figure 1 : la contagion du risque dans un système financier



Source : M<sup>me</sup> IGUERGAZI WASSILA : COUR DE GESTION BANCAIRE

Le risque systémique se manifeste par une crise systémique, le déséquilibre initial de l'un des sous-systèmes se propage à l'ensemble du système financier puis de la sphère financier à la sphère réelle (économie).

## 5. Classification des Risques

### 5.1. Cartographie des Risques- Fréquence et Niveau de Gravité

Il s'agit de classer par ordre d'importance la vulnérabilité et ensuite analyser les situations à risque, il s'agit alors pour la firme de développer une cartographie de ses risques, pour cela l'analyse du risque s'appuie sur deux variables : gravité et fréquence. Avant d'estimer la gravité il est nécessaire que les décideurs définissent ce qu'ils entendent par grave. Sont graves, une perte financière, humaine, des dégâts environnementaux, sanitaires etc.

La cartographie des risques se décline en quatre grandes catégories :

## Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires

### ○ Risques de Fréquence et de Gravité Faibles

Ce sont des risques qui se réalisent rarement et dont l'impact est limité même s'ils se réalisent. L'organisation peut vivre avec ces risques, nous parlerons de risques mineurs.

### ○ Risques de Fréquence Faible et de Gravité Elevée

Ce sont des événements qui se produisent rarement mais dont les conséquences sont significatives lorsqu'ils se produisent. En raison de leur faible fréquence il est difficile de prévoir et d'anticiper leur survenance. La concrétisation du risque entraîne des conséquences pouvant affecter sérieusement l'activité de l'organisation, le redémarrage nécessite l'injection de capitaux extérieurs. Cette deuxième catégorie est dénommée risques catastrophiques

### ○ Risque de Fréquence Elevée et de Gravité Faible

Ces événements se produisent assez régulièrement mais leurs conséquences sont relativement faibles, le risque est généralement prévisible, cette catégorie peut être dénommé risque opérationnel.

### ○ Risques de Fréquence et de Gravité Elevée

Les événements se produisent régulièrement et leurs conséquences sont à chaque fois significatives. Dans la majorité des cas le décideur abandonne le projet à moins que le projet soit primordial pour le développement de l'organisation. On parle alors de situation d'évitement

**Tableau 01 : classification des risques**

	Fréquence faible	Fréquence élevée
Gravité faible	Risques mineurs (1) Ex : Rupture de stock de fournitures de bureau.	Risques opérationnels (3)  Ex : Risque d'accident de circulation pour les entreprises de transport
Gravité élevée	Risques catastrophiques (2)  Ex : Risque d'incendie	Evitement (4)  Ex : Risque terroriste, Risque d'OPA

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

En règle générale l'entreprise doit se focaliser sur les risques des catégories 2 et 3, les gestionnaires doivent se concentrer sur la réduction des risques de catégorie 2, l'évitement s'applique aux risques de catégorie 4. Les risques de catégorie 3 sont couverts par le recours à l'assurance.

### **5.2. Panorama général des risques**

Les risques sont multiples et variés, les entreprises les classent de différentes façons, en général selon la nature de leur activité, une banque de détail par exemple est confrontée à des risques différents de ceux qui menacent une PME ou une chaîne de grande distribution.

Une classification des risques est un bon point de départ pour identifier les risques auxquels les entreprises sont confrontées. Il existe plusieurs manières de classer les

Risques et la plupart se chevauchent. Pour simplifier nous proposons de les regrouper en quatre catégories distinctes mais qui recouvrent tous les risques auxquels peut faire face une entreprise.

#### **5.2.1. Les risques financiers**

Le risque financier est celui qui paraît le plus évident, dans la mesure où tout dommage s'accompagne en principe d'une perte et d'une réparation (pour certains, les entreprises ne connaissent qu'un risque, celui de perdre de l'argent). Il se définit comme l'événement aléatoire pouvant avoir un impact sur le résultat de l'entreprise et pouvant affecter son patrimoine. Le risque financier est un risque initial pouvant entraîner à son tour l'occurrence d'autres risques.

Les quatre risques les plus courants et qui intéressent les PME et PMI sont les risques de liquidité, le risque d'impayé, le risque de change et le risque de taux.

- **Le Risque de Liquidité**

Est une carence de trésorerie afin de faire face à des besoins de moyenne échéance. Ces besoins peuvent être des échéanciers de remboursement de crédit, des dettes fiscales ou sociales ou des dettes fournisseurs. Le risque de liquidité peut s'analyser en tant que risque d'exploitation, endettement mal maîtrisé ou BFR très important.

## **Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires**

---

- **Le Risque d'impayé**

Constitue un risque financier majeur, son impact est immédiat outre la perte de chiffre d'affaires l'entreprise ne dispose pas de compensation des charges engagées (main d'œuvre, matières premières, frais de distribution etc.) la gravité de l'impayé dépend de la dépendance de l'entreprise à ce client, un seul client représentant 50 % du chiffre d'affaires constitue un risque financier potentiel.

- **Le Risque de Change**

Est lié à éventualité de pertes causées par évolution des taux de change Les variations du cours de ces devises contre la monnaie nationale entraînent des plus ou moins-values susceptibles de peser sur les résultats. Les entreprises travaillant à l'export sont plus exposées à ce risque.

- **Le Risque de Taux**

Résulte de la présence de taux variable dans les divers contrats que souscrit l'entreprise. Quand l'entreprise est endettée à taux variable la charge d'intérêt peut augmenter si les taux augmentent. Ce risque est plus important pour les entreprises les plus endettées.

- **Risques Financiers Spécifiques à l'industrie Bancaire**

Les entreprises bancaires fabriquent un bien sensible, la monnaie et sont à ce titre au cœur du système de financement, de paiement ainsi que de la politique monétaire. Elles font partie d'un système dont la stabilité est essentielle à celle de l'économie dans son ensemble. La réglementation à laquelle elles sont soumises est ambiguë, ou du moins délicate. Le risque est le propre de l'activité bancaire et financière, la situation et la stratégie des banques à son égard ont considérablement évolué du fait du repli de l'intermédiation bancaire classique et du redéploiement des banques sur les activités de marchés de capitaux. Additivement aux risques PME/PMI, les risques bancaires sont les suivants

- **Le Risque de Crédit**

Est le risque qui pèse sur la banque en sa qualité de prêteur et susceptible de ne pas être remboursé. Il désigne le risque de perte due au défaut d'un emprunteur sur un engagement. La perte peut être due au défaut d'un emprunteur sur une créance de type : Prêt bancaire, obligation, titre de créance négociable, créance commerciale.

## Chapitre I : Généralités sur les crédits et les différents risques bancaires

### • Le Risque Opérationnel

Provient de dysfonctionnements de la banque. Il recouvre plusieurs types de risques : risque de fraude, d'erreur humaine, risque juridique, risque technique. La dimension technique est de plus en plus importante compte tenu de la technicité croissante de la banque et donc de sa sensibilité aux systèmes informatiques.

**Tableau 02 : L'univers Risque de la Firme les Quatre Types Détaillés**

Principales catégories de risques	Exemples
<b>Risques stratégiques</b> - Menaçant la capacité de l'entreprise à maintenir une activité rentable et la création de valeur pour l'actionnaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Choc politique et risque de nationalisation</li><li>- Echec de stratégie : Mauvaise acquisition, échec marketing, ruptures technologiques, préférence des clients au paysage compétitif</li><li>- Chocs externes : épidémie, terrorisme</li></ul>
<b>Risques financiers</b> - Liés à la solvabilité, rentabilité et trésorerie de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de marché : risque de taux et risque de change, cours des actions</li><li>- Risque de trésorerie et d'impayé</li><li>- Risque de crédit</li><li>- Risque pays (transfert et change)</li></ul>
<b>Risques opérationnels</b> dysfonctionnement de production ou de prestation de service dus à l'inadéquation des processus internes ou à l'inefficacité des réponses aux défis extérieurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel de produit</li><li>- Insatisfaction de la clientèle</li><li>- Panne informatique</li><li>- Perturbation de la chaîne de production</li><li>- Problèmes sanitaires, conflits sociaux</li></ul>
<b>Risques projets</b> - Liés à certains projets spécifiques impliquant la technologie, le comportement humain, les processus peu familiers et les menaces externes.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dépassement des coûts/délais</li><li>- Risque d'échec technologique</li><li>- Risque lié au comportement humain</li><li>- Risque de défaillance de processus nouveaux</li><li>- Risques environnementaux externes</li></ul>

### **Conclusion**

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire.

La banque doit prêter une attention particulière aux différents risques qui sont multiples et multidimensionnels, auxquels elle est exposée tout au long de son activité, elle doit impérativement les définir et les identifier le mieux possible dans la perspective de les mesurer, de les suivre et de les contrôler.



---

## **Chapitre II : La gestion des risques de crédit**

---

### Introduction

Le risque de crédit est le risque fondamental de toute activité bancaire et survient lorsque le paiement promis par le débiteur (qu'il soit lié aux intérêts ou au principal) n'est pas intégralement payé. Nous nous intéressons à la mesure moyenne du risque de crédit individuel, une procédure absolument nécessaire pour que les banques tarifient correctement leurs services et déterminent les limites de leurs prêts à la même contrepartie.

La première priorité est d'évaluer correctement le risque de crédit. , l'étape de préparation d'une décision d'octroi ou de refus et, en cas de réponse positive, un suivi attentif du prêt. Le risque de crédit ou de contrepartie est défini comme la probabilité qu'un débiteur ou un émetteur de paiement ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser le principal conformément aux conditions prévues dans le contrat de crédit.

En raison des effets néfastes du risque de crédit, il est important d'assurer une évaluation complète de la capacité d'une banque à évaluer, gérer, surveiller, exécuter et recevoir des crédits sur des prêts, des avances et d'autres instruments.

Un examen complet de la gestion du risque de crédit comprendra une évaluation des politiques et procédures de gestion du risque de crédit de la banque. Cette évaluation devrait également pouvoir déterminer la pertinence des informations financières reçues des emprunteurs ou des émetteurs de moyens de paiement sur la base desquelles les banques décideront d'investir ou d'accorder un crédit. Enfin, il est nécessaire d'évaluer régulièrement les risques qui changent de nature.

La question de la fonction de gestion du risque de crédit est principalement centrée sur le portefeuille de prêts, même si les règles relatives à la détermination de la solvabilité s'appliquent également à l'évaluation des émetteurs des moyens de paiement.

Nous allons détailler cette dernière phrase tout en commençant par le risque du crédit qui sera notre première section, puis la gestion des risques de crédit pour identifier et évaluer ces risques qui fera l'objet de notre deuxième section.

### Section 01 : les risques de crédits

Les établissements de crédit se sont adaptés aux évolutions rapides de leurs environnements. L'instauration de techniques permet de visualiser rapidement et efficacement les dangers potentiels sur chaque portefeuille. Avant toute chose la banque doit identifier et évaluer les risques avant de pouvoir les traiter. Dans ce chapitre nous allons mettre en avant l'évolution des stratégies bancaires pour faire face à la croissance du risque de crédit. Nous verrons ensuite comment les établissements arrivent à quantifier et qualifier les sources de risques

#### 1. Les outils de gestion pour identifier et évaluer le risque de crédit

Les établissements de crédit se sont adaptés aux évolutions rapides de leurs environnements. L'instauration de techniques permet de visualiser rapidement et efficacement les dangers potentiels sur chaque portefeuille. Avant toute chose la banque doit identifier et évaluer les risques avant de pouvoir les traiter. Dans ce chapitre nous allons mettre en avant l'évolution des stratégies bancaires pour faire face à la croissance du risque de crédit. Nous verrons ensuite comment les établissements arrivent à quantifier et qualifier les sources de risques

##### 1.1. La stratégie des risques des établissements de crédit selon la conjoncture

L'environnement bancaire a profondément évolué durant ces dernières années. Il sera désormais difficile de prévoir le futur de secteur bancaire en raison des changements rapides et imprévisibles dans ce domaine. Les établissements de crédit seront dans l'obligation de s'adapter pour faire face aux nombreuses mutations sur le marché<sup>33</sup>. Les stratégies des banques doivent prendre en compte beaucoup de variables :

- Un environnement très concurrentiel sur le marché du crédit ;
- Une réglementation de plus en plus contraignante et restrictive ;
- Des taux d'intérêt extrêmement bas impactant la rentabilité ;
- Un facteur risque en pleine expansion générant des coûts.

---

<sup>33</sup> [https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/acp/publications/documents/racb2002-evolution-du-systeme-bancaire-francais-depuisla-fin-des-annees-1960.pdf](https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/documents/racb2002-evolution-du-systeme-bancaire-francais-depuisla-fin-des-annees-1960.pdf) page 201 à 228

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

Pour rester compétitif, les établissements de crédit doivent faire des choix stratégiques car la conjoncture actuelle menace les marges sur les crédits. Les prêts sont à présent plus avantageux pour la clientèle que les établissements prêteurs<sup>34</sup>. La contraction des plus-values affecte directement la rentabilité des banques. La gestion du risque est une étape majeure. Si elle est bien gérée, les établissements de crédit peuvent optimiser considérablement leurs rentabilités et gagner du temps. Dans le cadre de leurs exercices les banques doivent prendre en compte une multitude de menaces qui affecte le risque de crédit.

**Tableau N°3 : Présentation des menaces liées au risque de crédit**

<b>Représentation des menaces liées au risque de crédit</b> <b>Risques financiers</b>	<b>Risques opérationnels</b>	<b>Risques d'exploitation</b>	<b>Risques accidentels</b>
✓ Crédit ✓ Liquidité ✓ Marché ✓ Solvabilité ✓ Adéquation des fonds propres ✓ Structure du bilan ✓ Rentabilité ✓ Devise	✓ Fraude interne Fraude externe ✓ Clients, produits, services ✓ Politique d'emploi et de sécurité ✓ Risque technologique ✓ Dégradation des actifs physiques ✓ Gestion de processus	✓ Risque pays ✓ Risque fiduciaire ✓ Réputation ✓ Réglementation ✓ Environnement Macroéconomique Responsabilité civile	✓ Politique ✓ Crise bancaire ✓ Contagion ✓ Risques exogènes

Source : Adaptation simplifiée de GREUNING H, BRATANOVIC S, « Analyse et gestion du risque bancaire », 2004, page 4

### 1.2. L'analyse et l'identification du risque de crédit

Le risque lié à l'activité de crédit peut dépendre de l'emprunteur ou du prêteur. Il s'agit d'un cas d'insolvabilité. Dans ce cas de risque externe, la banque n'est pas responsable de la dégradation de la situation du client. Si le risque provient du créancier, le problème repose sur la politique de distribution des crédits de la banque. Dans ce contexte de risque interne, la

<sup>34</sup> GOETZ E, Les marges des banques menacées, consultes 20/06/2022

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

banque est responsable de la diffusion des crédits sur le marché. Cette étape révèle une menace plurielle, la banque comme le client peut avoir sa responsabilité engagée.<sup>35</sup>

Avant de pouvoir gérer les risques il est nécessaire de les identifier. Elle permet de rechercher les sources ou les facteurs de risques liés à l'activité de crédit. Cette analyse permet de vérifier la réalisation, les objectifs poursuivis et de mettre en place des mesures correctrices si nécessaire.

Pour mener ces recherches la banque va s'intéresser sur toutes les données relatives au client ainsi que sur le crédit demandé<sup>36</sup>

Si le risque provient d'une insolvabilité de la part du débiteur, il existe trois facteurs principaux qui peuvent expliquer cette situation :<sup>37</sup>

- **Le risque lié directement à l'emprunteur** : Il existe de nombreuses raisons pour que le client ne puisse pas honorer ses engagements. Ce risque est l'un des plus courants dans l'activité de crédit. Difficilement identifiable, il rend sa gestion d'autant plus complexe.
- **Le risque professionnel** : Ce risque est lié à un secteur d'activité économique en fonction de la conjoncture. Les menaces pour les entreprises dans un domaine d'activité peuvent être diverses comme une modification de la nature ou de l'intensité de la demande, les innovations modifiant les procédés, un changement du coût des facteurs de production, une surproduction généralisée, une hausse de la concurrence, ce qui touche directement la solvabilité des organisations. Beaucoup de secteurs ont déjà connu des crises comme la sidérurgie, l'immobilier ou encore l'agriculture.
- **Le risque général** : Il provient d'événement lié à une dégradation de la situation économique ou politique où l'emprunteur exerce son activité. Ces facteurs souvent à l'origine de crise augmentent fortement le risque de crédit vu qu'ils sont à l'origine de chômage et de dépôt de bilan. Nous peut aussi prendre en compte les catastrophes naturelles qui touchent directement la solvabilité des emprunteurs.

Lorsqu'un emprunteur se trouve dans une situation d'insolvabilité, la menace devient importante pour le banquier. L'établissement de crédit peut voir une perte partielle ou totale des

---

<sup>35</sup> <http://lpb.u-bordeaux4.fr/PDF/Support%20de%20cours/risquecredit.pdf>

<sup>36</sup> <Http://neumann.hec.ca,consultes.20/06/2022>

<sup>37</sup> Couseuses Sylvie, Bordeaux Gautier, « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie », Dunod, p182-183

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

créances ainsi que des revenus du client. Il est primordial que la banque connaisse l'origine et les causes de l'insolvabilité pour évaluer le risque afin de le réduire au maximum<sup>38</sup>.

Si le risque provient de la politique de crédit de l'établissement financier, alors les objectifs doivent être revus pour stabiliser les menaces des portefeuilles de prêt. Il s'agit de remettre en question les marges qui sont réalisées sur les crédits, les outils qui peuvent atténuer les risques, le traitement et la gestion des dossiers, les segments de clientèle qu'il faut travailler en priorité ainsi que les types de crédit qui doivent être dynamisés ou non<sup>7</sup>.

Les risques entre le marché des particuliers et des professionnels présentent des différences. Les banques procèdent à une identification spécifique en fonction du type de client. Dans le cas d'un particulier l'identification des risques va se baser sur les flux prévisionnels entrants et sortants. Tandis que si le client est un professionnel l'analyse devra être plus poussée à travers un diagnostic financier. Pour mener ces recherches, la banque utilise comme ressource principale les états financiers selon CHILLAZ et FERRONIERE<sup>39</sup>.

Dans le cadre de la relation bancaire, nous observons un certain degré d'asymétrie d'information entre le créancier et son débiteur. L'emprunteur a une position supérieure à celle de la banque car il connaît l'ensemble des informations relatives à la demande de prêt. Le banquier quant à lui doit recueillir le plus de données possibles afin de déterminer les motivations du client. Suite à cela l'établissement de crédit doit émettre un jugement objectif pour définir si le projet du demandeur de prêt est solvable.

### 2. Mesures et évaluation de risque de crédit

Toute prise de risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements. L'évaluation du risque implique un savoir-faire adapté à la qualité de la contrepartie, particulier ou entreprise, elle requiert également, de savoir développer des méthodes d'évaluations conformes aux nouvelles exigences des régulateurs.

#### 2.1. L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit

L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit utilise le jugement de l'analyse crédit sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de rembourser son crédit, l'analyse

---

<sup>38</sup> Kherroubi Cécile, Thomas Philippe, « ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT Banque & Marchés », Dunod ; 2010, p 126-127 <sup>7</sup> <http://pb.u-bordeaux4.fr/PDF/Support%20de%20cours/risquecredit.pdf>

<sup>39</sup> FERRONNIERE Jacques et CHILLAZ Emmanuel, Les opérations de banque, 6ème édition, Dalloz, p.241 <sup>9</sup> De Couseuse S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ; 5ème édition ; Dunod ; Paris ; 2007 ; P.160.

du risque est menée différemment en fonction de la nature du crédit (aux particuliers ou entreprises)<sup>9</sup>.

### 2.1.1. L'évaluation du risque des particuliers

En premier lieu, il convient de collecter toutes les informations nécessaires sur l'emprunteur (situation de famille, revenus, ancienneté dans sa profession,...) et sur ses antécédents en matière d'endettement et de solvabilité. A cet égard, le banquier utilise les fichiers existants, que nous peut classer en fichiers positifs et fichiers négatifs. - **Les fichiers positifs**

Les fichiers positifs visent à recenser tous les emprunteurs, même ceux exempts d'incidents de paiement ou de remboursement, afin que le prêteur puisse avoir une vue d'ensemble de la totalité de l'endettement de l'emprunteur et de ses caractéristiques. Les fichiers positifs permettent de mieux cerner le profil du risque présenté par un emprunteur grâce à des exploitations statistiques.

#### ❖ Les fichiers négatifs

Les fichiers négatifs qui sont des fichiers composés d'emprunteurs ayant connu des difficultés de trésorerie dans un passé récent. Deux fichiers négatifs doivent être consultés avant toute offre du crédit, à savoir<sup>40</sup>:

#### ❖ Le fichier central des risques

Qui recense les incidents de paiements des chèques (défaut ou insuffisance de provision), les interdictions bancaires qui en découlent et les décisions de retrait de carte bancaire.

#### ❖ Le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers

Qui recense tous les emprunteurs en défaut de paiement ainsi que ceux qui font l'objet de la procédure collective du traitement du surendettement.

### 2.1.2. L'évaluation du risque des entreprises

---

<sup>40</sup> De Cousseregues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002 ; P.151 <sup>11</sup> Idem ; P.156.

L'évaluation du risque des entreprises repose sur le diagnostic financier de l'entreprise.

### 2.1.2.1. La collecte d'information sur l'emprunteur

Cette collecte ne se limite pas aux comptes annuels. Elle inclut, également, la connaissance des marchés et produits sur lesquels le client opère et la compréhension de la stratégie qu'il développe. Il faut, à nouveau, insister sur l'avantage de la relation de long terme dans la collecte de ces informations qui permet, notamment au banquier d'apprécier les qualités de compétence et de moralité des dirigeants de l'entreprise<sup>11</sup>.

### 2.1.2.2. L'analyse de la situation financière de l'emprunteur

Le banquier traitera la situation financière, afin de repérer toutes les caractéristiques essentielles sur la capacité financière de l'entreprise. L'analyse financière constitue le principal outil pour évaluer à priori sa contrepartie. Toute prise du risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements.

#### ❖ Définition de l'analyse financière

L'analyse financière peut être définie comme étant « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des Tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements) et enfin son patrimoine »<sup>41</sup>

Elle permet de faire une étude approfondie sur la situation financière d'une entreprise (documents comptables). Ainsi, elle donne des informations indispensables telles que : la qualité de l'entreprise, sa rentabilité, sa capacité à se développer et à générer des profits

#### ❖ Les étapes de l'analyse financière

---

<sup>41</sup> Hutin H. : « Toute la finance » ; 3ème édition ; d'organisation ; Paris ; 2004 ; P.77.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

C'est une analyse faite sur la base du bilan comptable et des soldes d'intermédiaires de gestion. Elle consiste à comparer entre : les chiffres d'affaires et les ratios des trois derniers exercices pour apprécier leur évolution dans le temps.

Le calcul de certains ratios de base, à partir de ces données, permet une première évaluation de la solvabilité de l'entreprise. Si, le rapport entre l'endettement et le chiffre d'affaires annuel est trop grand, il sera très risqué d'accorder un nouveau crédit. La faiblesse du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires peut aussi indiquer des difficultés dans le remboursement des emprunts.

### ❖ Les types de financements

La méthode d'analyse financière diffère selon que la demande du crédit concerne l'exploitation ou l'investissement. S'il s'agit de besoin du financement issu du cycle d'exploitation, l'analyse portera sur les perspectives de développement. En d'autres termes, il faudra savoir si l'activité engendrée par l'investissement dégagera une marge suffisante pour permettre le remboursement des crédits et le maintien de l'équilibre financier.

## 2.2. L'évaluation du risque de crédit « Scoring » et « le rating »

Ces deux méthodes d'évaluation du risque client sont souvent considérées comme identiques alors qu'elles ont tout de même des différences <sup>42</sup>:

### ❖ Le rating

Il s'agit d'une notation financière pour les organisations de taille plus importantes notamment les grandes entreprises cotées. Les ressources utilisées par ces deux méthodes demeurent bien différentes même si le but final reste le même, lutter contre le risque d'insolvabilité.

Le rating est un outil très intéressant qui donne une vision globale sur la situation d'une organisation ou d'un produit à un moment précis. Il ne faut cependant pas oublier que cette analyse n'est pas parfaite. Pour prendre une décision viable, il faut croiser d'autres informations. En effet durant la crise des subprimes, certaines agences de notation ont accordé des notes très élevées à des produits ou à des entreprises financières peu recommandables sur

---

<sup>42</sup> <http://www.actiononline.fr/wp-content/uploads/2014/01/savoir-17-distinguer-le-rating-et-le-scoring.pdf> Issu du livre « Finance pour non financiers » de Franck Nicolas, Edition Dunod, 2012

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

le marché du crédit. Cela prouve que le rating est à utiliser avec précaution pour être réellement efficace selon la conjoncture

### ❖ Le scoring

Est un véritable système expert, souvent utilisé dans l'environnement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les petites et moyennes entreprises (PME). Cette analyse n'est pas réalisée par les entreprises elles-mêmes mais par des institutions extérieures à ces organisations.

Le scoring aussi appelé crédit scoring, est une méthode largement utilisée par les banques comme un outil d'aide à la décision. Cette technique définit par MESTER comme « une méthode statistique pour prédire la probabilité qu'un demandeur de prêt (débitteur) fasse défaut <sup>14</sup>».

**VAN PRAAG N** explique que l'objectif du crédit scoring est « de déterminer un score, c'est-à-dire un niveau sensé être la représentation d'un certain risque pour le prêteur. Ce score est obtenu par la prise en compte de différents paramètres dont le choix est important quant à la capacité prédictive du système. Après la réalisation de cette évaluation chiffrée, il suffit d'intégrer le score obtenu dans une grille d'appréciation préalablement étalonné. La lecture d'un score suppose en effet la détermination d'une grille de risque, laquelle permettra l'interprétation du chiffre obtenu qui aidera à la prise de décision finale du prêteur ». <sup>43</sup>

Pour gérer le risque de contrepartie, de grands nombres de méthodes existent. Elles ont été répertoriées par **ROSENBERG** et **GLEIT** <sup>16</sup>.

Cependant des techniques sont laissées de côté car elles révèlent des insuffisances. Dans l'évaluation du risque de crédit, l'une des méthodes les plus populaires est le crédit-scoring.

---

<sup>43</sup> VAN PRAAG N, (1995), Credit management et credit scoring, Paris, Economica (Collection gestion-poche), p.112.

ROSENBERG E, GLEIT A (1994) "Quantitative methods in credit management: a survey", operations research, vol 42, n°4, 1994, p 589613 <sup>16</sup>

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

Elle repose sur les informations des cinq « C » (Character, Capacity, Capital, Collatéral, Conditions) pour examiner les crédits. Il s'agit d'un ancien modèle de décision d'octroi de crédit par **ALTMAN et SAUNDERS**<sup>44</sup>

Les premiers modèles de crédit-scoring ont été développés par **BEAVER**<sup>45</sup> et **ALTMAN**<sup>46</sup>. Avec les bases de recherches du scoring, les modèles se sont perfectionnés au fil du temps pour aboutir à une analyse discriminante appelée la fonction Z. Celle-ci deviendra la fonction ZETA, et permettra une analyse discriminante plus complète grâce aux améliorations d'**ALTMAN**, **NARAYANAN** et de **HALDEMAN**<sup>47</sup>.

Les établissements bancaires ont popularisé l'usage du scoring. Cette technique permet de mesurer la probabilité de défaut sur les crédits proposés aux particuliers et aux professionnels. Le crédit scoring peut se baser soit sur des données historiques ou sur des variables statistiques. Les informations de l'emprunteur constituent une base pour connaître ses caractéristiques et prévoir si celui-ci aura une solvabilité future. Les établissements de crédit peuvent ainsi classer les débiteurs en fonction de la proportion du risque<sup>48,49,50</sup>.

### Tableau N°5 : les facteurs de base pris en compte le crédit scoring

Facteurs de base pris en compte pour le crédit scoring	
Pour les particuliers <sup>22</sup>	Pour les professionnels <sup>23</sup>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Age</li><li>- Nationalité (Français, Union Européenne, autre)</li><li>- Situation familiale, régime matrimonial</li><li>- Département de résidence</li><li>- Type d'habitat</li><li>- Situation de logement (locataire, propriétaire, hébergé)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le secteur d'activité</li><li>- La qualité du climat social</li><li>- La compétence des décideurs</li><li>- La pluralité des décideurs</li><li>- L'âge du débiteur</li><li>- La forme juridique du débiteur</li><li>- L'existence d'un service de contrôle de gestion</li></ul>

<sup>44</sup> ALTMAN E.I, SAUNDERS A. (1998), Credit risk measurement : Developments over the last 20 years, p.1721-1742

<sup>45</sup> BEAVER W.H (1966), « Financial ratios as predictors of failure » Empirical research in accounting vol 4, p.71-111

<sup>46</sup> ALTMAN E.I (1968) « Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy » The journal of finance vol 23, n°4, p. 589-609.

<sup>47</sup> ALTMAN E.I, NARAYANAN P, HALDEMAN R.G (1977) "ZETA analysis: a new model to identify bankruptcy risk of corporation", Journal of banking and finance, vole 1, n°1, p29-51

<sup>48</sup> <http://ekonomia.fr/consults/26/06/2022>

<sup>49</sup> <http://ekonomia.fr/consults/26/06/2022>.

<sup>50</sup> VAN PRAAG N, « Crédit management et crédit scoring », Paris, Economica, (Collection gestion poche), p.112.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

<ul style="list-style-type: none"><li>- Ancienneté dans le logement</li><li>- Catégorie socioprofessionnelle</li><li>- Situation professionnelle</li><li>- Ancienneté professionnelle</li><li>- Type de téléphones utilisés</li><li>- Utilisation de l'email</li></ul> Relations entre les Co-emprunteurs (vie de couple, amis, famille, collègues...)	
--	--

Ce type de modèle d'évaluation présente des avantages en matière de temps. Les scores permettent de réduire considérablement la durée de traitement des dossiers pour des crédits basiques. Il donne la possibilité de gérer un grand nombre d'emprunteurs rapidement, ce qui génère de la rentabilité et un élargissement possible du portefeuille. Le scoring donne des mesures globales du risque, les analystes de crédit peuvent plus facilement se pencher sur d'autres risques de la relation client<sup>51</sup>.

**Le rating** ou **crédit worthiness** reflète la qualité de crédit d'un émetteur. Il est réalisé par des spécialistes financiers extérieurs à la banque. Cette technique est utilisée par les agences de notation, les sociétés d'assurance-crédit ou la Banque de France avec le fichier FIBEN (fichier bancaire des entreprises). Ces institutions se servent de données à la fois qualitatives et quantitatives pour mener leurs analyses. Les critères qualitatifs restent cependant privilégiés pour analyser et juger de la qualité de l'émetteur<sup>25</sup>.

Pour effectuer cette notation les principaux éléments retenus sont<sup>52</sup> :

- L'activité de l'entreprise ;
- Le positionnement de l'organisation sur le marché ;
- Dans bilan, le passif à court terme comme à long terme ;
- La composition du capital ;
- La trésorerie et les revenus futurs ;
- La situation de la société.

<sup>51</sup> <https://www.financite.be/fr/reference/credit-scoring-une-proche-objective-dans-loctroi-de-credit> 25  
<http://leguidedurentier.free.fr/documents/risquescredit.pdf> Gestion des risques et risque de crédit Vivien BRUNEL

<sup>52</sup> <http://www.fiben.fr/cotation/>

### Section 02 : contrôle et surveillance du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est au cœur du métier du banquier. En effet, elle lui permet d'avoir une meilleure connaissance de ces clients et d'optimiser le couple rendement /risque Des prêts accordés.

Cependant, face à la concurrence des marchés financiers, les banques sont appelées à Reconsidérer leurs opérations de prêts sous un angle différent. Elles doivent rationaliser leur Gestion du risque de crédit en référence au marché. La gestion et le contrôle des risques Contribuent de façon, essentielle, à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement Du crédit.

Qui dit risque de crédit dit que les versement peuvent être retardés ou même ne pas avoir lieu du tout en fin de compte ,ce qui peut alors engendrer des problème de flux de trésorerie et avoir lieu du tout en fin de compte , ce qui peut alors engendrer des problème de flux de trésorerie et avoir un impact sur la liquidité de la banque .malgré les innovations réalisées dans le secteur des services financiers ,le risque de crédit reste la plus grande cause de faillite des banques. La rasons en est que généralement, plus de 80 % du bilan de la banque est lié a cet aspect de la gestion des risques. Les trois principaux types de risque de crédit (ou de contrepartie) sont les suivants :

- Le risque individuel ou de consommateur ;
- Le risque d'entreprise ;
- Le risque souverain ou risque payés.

En raison des effets néfastes du risque de crédit, il est important d'assurer une évaluation complète de la capacité d'une banque à évaluer, gérer, surveiller, exécuter et recevoir des crédits sur des prêts, des avances, des granits et d'autres instruments. Un examen complet de la gestion du risque de crédit comprendra une évaluation des politiques et procédures de gestion du risque de crédit de la banque. Cette évaluation devrait également pouvoir déterminer la pertinence des informations financières reçues des emprunteurs ou des émetteurs de moyens de paiement sur la base desquelles les banques décideront d'investir ou d'accorder un crédit. Enfin, il est nécessaire d'évaluer régulièrement les risques qui changent de nature.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

La question de la fonction de gestion du risque de crédit est principalement centrée sur le portefeuille de prêts, même si les règles relatives à la détermination de la solvabilité s'appliquent également à l'évaluation des émetteurs des moyens de paiement.

### 1. La mise en œuvre des risques

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée :

(Par exemple : la salle des marchés pour les risques du marché, la direction des engagements pour le risque du crédit, Asset Liabilities Management (ALM)<sup>53</sup> pour la gestion du risque de liquidité et de taux). Quant au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable à une unité spécifique vu sa présence partout. Le principe fondamental de cette étape est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution<sup>54</sup>.

### 2. Surveillance des risques

La génération de rapports sur le risque est un processus de communication en temps réel du risque et des données de performances aux différents intervenants.

La surveillance du risque est une activité permanente qui permet de savoir ce qui passe réellement dans les différents secteurs de l'organisation. Dans la durée, la surveillance des risques permet à la direction :<sup>55</sup>

- d'identifier les situations de critiques ;
- de répondre de manière appropriée et efficace ;
- de repérer les opportunités commerciales ou traiter des améliorations qui n'auraient pas été apparentes sans la mise en place d'une surveillance effective.

Le suivi permanent des risques est primordial, afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions, initialement prises, deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait, elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

---

<sup>53</sup> - ALM ou la gestion Actif-Passif est l'ensemble des techniques et des outils de gestion qui permettent de mesurer et de contrôler les risques financiers

<sup>54</sup> - Mathieu M. : « L'exploitation bancaire et risque crédit » ; Edition d'organisation ; Paris ; 1999 ; P.80.

<sup>55</sup> <https://help.highbond.com> consultes 12/07/2022

### 3. Reporting des risques

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire<sup>56</sup>

### 4. Les objectifs de la gestion des risques du crédit

La gestion des risques du crédit a pour objet de mesurer et de contrôler les risques. La gestion des risques vise la réalisation de quatre (04) objectifs suivants :<sup>57</sup>

- Assurer la pérennité de l'établissement, par une allocation efficiente des ressources et une allocation adéquate des fonds propres qui permettra une meilleure couverture contre les pertes futures ;
- Elargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés ;
- Faciliter la prise de décisions pour les opérations nouvelles et permettre de les facturer aux clients ;
- Rééquilibrer le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats et des effets de diversifications.

### 5. Nouvelle méthodes de la gestion du risque crédit

La gestion du risque de crédit est au cœur du métier du banquier. En effet, elle lui permet d'avoir une meilleure connaissance de ces clients et d'optimiser le couple rendement /risque Des prêts accordés.

Cependant, face à la concurrence des marchés financiers, les banques sont appelées à Reconsidérer leurs opérations de prêts sous un angle différent. Elles doivent rationaliser leur Gestion du risque de crédit en référence au marché. La gestion et le contrôle des risques Contribuent de façon, essentielle, à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement Du crédit.

---

<sup>56</sup> KHAROUBI. C et THOMAS. P, (2013), « Analyse du risque de crédit », édition Rb, Paris, p.127 -128

<sup>57</sup> Bessin J. : « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » ; Edition Dalloz ; Paris ; 1995 ; P.48

### 5.1. La réglementation prudentielle internationale

La réglementation prudentielle est l'ensemble de contraintes imposées aux établissements de Crédits

#### 5.1.1. Le comité de Bâle

Le Comité de Bâle ou Comité de Bâle sur le contrôle prudentiel bancaire (en anglais Based Committee on Banking Supervision, BCBS) était, initialement, appelé le "Comité Cooke", du nom de Peter William Cooke directeur de la Banque d'Angleterre qui avait été l'un de ses premiers présidents.

Ce comité a été créé à la fin de l'année 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du "groupe des Dix" (G10) suite à la faillite de la banque Herstatt<sup>58</sup>.

Il est réuni pour la première fois, en février 1975, à Bâle en Suisse où se trouve son secrétariat permanent. Il tient couramment, de trois à quatre séances par an.

Le comité de Bâle se compose des gouverneurs des banques centrales et les hauts représentants des autorités du contrôle prudentielles des treize (13) pays<sup>59</sup>.

En mars 2009, le comité de Bâle a décidé d'ajouter les pays suivants : Australie, Brésil, la Chine, la Corée, Inde, Mexique et Russie. En juin 2009, d'autres pays qui rejoint ce comité : Hong Kong et Singapour ainsi que d'autre pays de G20 : Afrique de sud, Arabie Saoudite, Indonésie et Turquie. Les missions principales du comité de Bâle sont les suivantes<sup>60</sup> : - Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier ;

- L'établissement de standards minimaux en matière du contrôle prudentiel ;
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance ;
- La promotion de la coopération internationale en matière, du contrôle prudentiel. En fin, les travaux de ce comité ont pour objet essentiel de :
  - Surveiller l'activité bancaire internationale, par la mise en place d'une coopération entre les différentes autorités monétaires internationales.

---

<sup>58</sup> Herstatt est le nom d'une banque allemand disparue en 1974 dont la faillite à cause une grave crise sur le marché des changes.

<sup>59</sup> Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume Unis, Suède et Suis

<sup>60</sup> Cassou P-H. : « La réglementation prudentielle » ; Edition séfi ; Boucherville ; 1997 ; P 90.

- Fixer des normes prudentielles, afin d'éliminer la source d'inégalité concurrentielle due aux différenciations des normes de fonds propres d'un pays à l'autre.

### 5.1.2. Accorde de Bale (I) et le ratio de solvabilité

En 1988, le comité de Bâle met en place le premier accord de Bâle I appelé, également, ratio Cooke. Basé sur une méthodologie simple, ce ratio établissait un minimum d'exigence de Couverture des risques du crédit par des fonds propres. Le ratio Cooke a été suivi d'un Amendement introduisant la couverture des risques de marché. Le capital réglementaire, Instauré par l'accord de Bâle 1, représente le niveau minimum de fonds propres que la banque Doit détenir pour assurer la protection des déposants et la stabilité du système financier. Les accords de bale visent à améliorer la résilience du système bancaire et financier aux chocs. un système bancaire et financier solide constitue un élément incontournable de la stabilité macroéconomique.

#### 5.1.2.1. Le ratio Cooke

Le ratio Cooke est un ratio international de solvabilité que doivent respecter les établissements de crédit et les compagnies financières exerçant une activité internationale importante. Il constate le rapport entre le montant des fonds propres et celui des encours de crédit. Les établissements de crédit et les compagnies financières doivent déclarer les encours de crédit assujettis à ce ratio sur une base consolidée au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. La fixation d'un ratio minimum répond à un double objectif :

- Renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire ;
- Atténuer les inégalités concurrentielles entre les banques.

Avant de passer au calcul de ce ratio, il est nécessaire de définir au préalable le fond Propre net (F.P.N) et les risques encourus pondérés(R.E.P) :

**Les F.P.N** sont constitués des fonds propres de base( le noyau dur) et des fonds propres complémentaires définis respectivement dans les articles 5 et 6 de l'instruction n°74- 94 du 29 novembre 1994 relative à la relative des règles prudentielles de gestion des banques, et des établissements financiers.

**Les R.E.P** sont les risques encourus sur la clientèle auxquels on applique un taux de pondération, fonction du risque lié à l'engagement. Ils sont déterminés par l'article 9 de la même

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

instruction et le taux de pondération attribué à chacun d'entre eux par l'article 11 de l'instruction citée ci-dessus.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{fonds propres réglementaire}}{\text{Ensemble des engagements du crédit}} > 8$$

### 5.1.2.2. Les faiblesses des accords de Bâle I

Le but de comité a été atteint. Bâle I a été intégré à la législation de plus d'une centaine de pays après avoir subi des adaptations aux besoins nationaux et peut être considéré comme un succès. Mais, malgré ce succès, Bâle I relève certaines faiblesses qui sont les suivantes <sup>61</sup>:

- Pondérations de solvabilité ne tenant pas compte de la qualité réelle des actifs du bilan ou des crédits ;
- Prise en compte très limitée des sûretés et des garanties ;
- Aucune prise en compte des nouvelles techniques de diminution des risques de crédit
- Aucune prise en compte des durées ;
- Aucune prise en compte de la diversification du portefeuille.

### 5.1.2.3. Impact et limite de la réglementation

L'accord de Bâle I, modifié et complété, a permis d'accroître la solidité et la stabilité du système bancaire international et renforcé l'égalité des conditions de concurrence entre banques internationales.

L'adoption du ratio Cooke dans plus d'une centaine de pays a contribué à la réalisation de ses objectifs.

Cette tendance s'est poursuivie, en particulier avec la pression du marché qui incite les banques à maintenir des fonds propres élevés.

---

<sup>61</sup> Cesare R. : « Bâle II-étape importante de la réglementation bancaire » ; Edition Economica et Policy consulting ; Suisse ; 2004 ; P.05.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

Le ratio Cooke n'est plus adapté au nouvel environnement sous la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Les pondérations des encours pondérés de crédit sont statiques et arbitraires sur les actifs et ne reflètent pas le véritable risque de crédit ;
- La contrainte est trop élevée pour les grandes entreprises et trop faible pour les petites entreprises (celles qui sont susceptibles de faire défaut) ;
- La pondération unique pour tout type de crédit a pour conséquence une certaine confusion entre adéquation des fonds propres et tarification du prêt, quelle que soit la qualité de crédit de la contrepartie ;
- Les réglementations ne prennent pas en compte la structure par terme du risque avec un traitement uniforme, quelle que soit l'échéance de l'engagement.

En résumé, les facteurs suivants ne sont pas pris en compte : la taille de l'entreprise, le rating, la maturité, la concentration sur un même émetteur, la corrélation entre émetteurs (et donc les effets de diversification de risque de crédit), la compensation entre les positions longues et courtes.<sup>62</sup>

### 5.1.3. Les accords de Bâle II et le ratio Mc Donough

La mission de Bâle II a été d'améliorer le dispositif Bâle I, par un nouvel accord plus complet, mais ne s'appliquant pas de façon uniforme à tous les établissements bancaires. La grande limite du ratio Cooke et donc des réglementations issues des premiers accords de Bâle, est liée à la définition des engagements du crédit. La principale variable prise en compte était le montant du crédit distribué. À la lumière de la théorie financière moderne, il apparaît qu'est négligée la dimension essentielle de la qualité de l'emprunteur, et donc du risque du crédit qu'il représente.

Le Comité de Bâle a proposé, en 2004, un nouvel ensemble de recommandations, au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier, la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation financière interne propre à chaque établissement dénommé « IRB ». Le nouveau ratio de solvabilité est le ratio McDonough<sup>37</sup>

---

<sup>62</sup> Analyse du risque de crédit, banque & marchés, Cécile Kherroubi et Philippe Thomas, Edition RB, France, 2013

<sup>37</sup> Du nom du président du comité de Bâle à ce moment-là, William J. Mc Donough consulting ; Suisse ; 2004 ; P.05.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

$$\text{Ratio McDonough} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{risque}} > 8\%$$

- **Les objectifs généraux de ce ratio sont** <sup>63</sup>:
  - Construire les fondations d'une structure d'adéquations de fonds propres flexibles, afin de permettre une adéquation du capital réglementaire et du capital économique ;
  - Affiner la mesure du risque de crédit, en fonction du profil du risque de l'établissement et volonté nette de promouvoir les systèmes de notation interne ;
  - Encourager le développement d'outils de mesures et de gestion des risques, afin d'améliorer les options d'allocation du capital et de produire des exigences de capital plus fines ;
  - Introduire une approche plus complète et plus articulée en matière de la gestion des risques (incluant le risque opérationnel) ;
  - Adresser l'information asymétriques entre les autorités de supervision et les banques, quand ils sont jugés robustes ;
  - Améliorer l'égalité concurrentielle, en créant un marché cohérent et accessible à tous en Matière de règles bancaires internationales et de transparence des risques au niveau des banques. Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois (03) piliers (terme employé Explicitement dans le texte des accords)<sup>64</sup> :
    - L'exigence de fonds propres (ratio de solvabilité McDonough) ;
    - La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres ;
    - La discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).
- ❖ **Pilier 1 : L'exigence de fonds propres**

L'objectif est de mieux mettre en adéquation le niveau de capitale avec le niveau de risque des engagements bancaire.

Affine l'accord de 1988 et cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les établissements financiers. Parmi les nouveautés de Bâle II, signalons-la prise

<sup>63</sup> Lamarque E. : « Management de la banque : risque, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.48.

<sup>64</sup> Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.9.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

en compte des risques opérationnels (fraude et pannes du système) et des risques du marché, en complément du risque du crédit ou de contrepartie. (Cf. Tableau n°01).<sup>65</sup>

**Tableau N° 6 : l'exigence de fonds propre**

Unité : %

Type de risque	Exigence en fonds propres	Réparation
Crédit	6,8	85
Marché	0,4	5
Opérationnel	0,8	10
TOTAL	8	100

Source : Dovogin N. : « Comptabilité et audite bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.303

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où De plus, le calcul des risques de crédits se précise par une pondération plus fine des encours (l'encours pondéré = RWA)<sup>66</sup> avec une prise en compte :

- ❖ Du risque de défaut de la contrepartie (le client emprunteur)
- ❖ Du risque sur la ligne du crédit (type du crédit, durée et garantie) de l'encours.

Plusieurs méthodes de calcul du risque du crédit sont offertes aux banques dans le cadre de dispositif de Bâle II.

### 5.1.3.1. La méthode dite « standard »

Consiste à utiliser des systèmes de notation fournis par des agences de notation (notation externe). Cette méthode donne la possibilité de mesurer la fiabilité des contreparties par les notes allouées par les agences de notation. Les systèmes de notation les plus connus comportent

<sup>65</sup> Jimenez C. et Merlier P. : « Prévention et gestion des risque opérationnels » ; Edition Banque ; Paris ; 2004 ; P.16

<sup>66</sup> RWA : Risk weighted asset ou actif à risque pondérés, correspondant au montant minimum de capital requis au sein d'une banque en fonction de leur niveau du risque, ce montant se calcule sur la base d'un pourcentage des actifs pondérés par le risque

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

de l'ordre de dix (10) notes représentées par deux (02) ou trois (03) lettres ou de 2 lettres et le signe (+) ou (-).

- AAA ou AA+ : Capacité extrêmement forte de respecter ses engagements financiers ;
- AA ou A+ : Capacité très forte de respecter ses engagements financiers ;
- B : Capacité à respecter ses engagements financiers à court terme ;
- < B : Souvent en défaut.

Le tableau indique, la principale pondération des encours nets qui devrait être retenues pour le calcul des besoins de fonds propres dans l'approche standard. La pondération des clients est fonction de la notation (Cf. Tableau n°02)

**Tableau N° 07 : La Méthode standard (notations Standard & Poor's)**

Unité :%

Client	AAA à AA-	A + à A-	BBB à BB+	BB+ à B-	< B	Non noté
Etat	0	20	50	100	150	100
Banque	20	50	100	100	150	100
Entreprise	20	50	100	100	150	100
Opérations	Immobilier					35
De détail	Autres					75

Source : Desmicht F.: « Pratique de l'activité bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 2005;P 268

### 5.1.3.2. Les méthodes plus sophistiquées (méthodes IRB)

Avec la méthode dite IRB-fondation et celle dite IRB-avancée impliquent des méthodologies internes et propres à l'établissement financier d'évaluation de cotes ou de notes, afin de peser le risque relatif du crédit. Le calcul du risque de crédit est alors <sup>67</sup>:

<sup>67</sup> Sayad S. : « Gestion du risque de crédit et proche résultant des recommandations de Bâle II » ; Edition DESB ; Alger ; 2008 ; P.68.

$$RWA = f (PD; LGD) \times EAD$$

### ❖ Pilier 02 : La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres

L'objectif est de permettre une intervention très en amont, lorsque le niveau de capital retenu ne présente pas une couverture du risque suffisante .mais le fait générateur du déclenchement du contrôle du régulateur n'est pas précisément défini<sup>68</sup>.

#### 1. Validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 (back testing)

La banque devra prouver à posteriori la validité de ses méthodes définies à priori en fonction de ses données statistiques et cela sur des périodes assez longues (5 à 7 ans). Elle devra en plus être capable de "tracer" l'origine de ses données.

#### 2. Test de validité des fonds propres en cas de crise économique (stress testing)

La banque devra prouver que sur ses segments de clientèles et ses fonds propres sont suffisants pour supporter une crise économique touchant l'un ou tous ces secteurs. La commission bancaire (le régulateur) pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.

### ❖ Pilier 03 : la discipline de marché

Le recours à une discipline de marche) : l'objectif est de parvenir à une information au marché améliorée pour favoriser un « monitoring » de la banque par la communauté financière<sup>69</sup>.

- L'application de Bâle II est une puissante machine qui « formate » les données de gestion d'une banque. Ses conséquences sont de trois ordres au niveau du pilier III <sup>70</sup>:
  - Uniformisation des bonnes pratiques bancaires : quelle que soit la banque et quelle que soit la réglementation qui la régit (droits nationaux), les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.

---

<sup>68</sup> Dans la littérature micro économique le déclenchement de l'intervention du régulateur correspond à un élément précis défini ante

<sup>69</sup> A de Savigny, I zelenko, « le risque de crédit » ; Edition DUNOD ; France ; 2010 ; p.260

<sup>70</sup> - Lamarque E. : « Management de la banque : risques, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.47.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

- Les bases mises en place pour ce calcul sont une puissante source de données de gestion, qui réconcilient les risques comptables et financières ;
- Transparence financière : les analystes trouveront une lecture des portefeuilles de risques identiques pour toute banque dans tous les pays.

**Tableau N°8 : Les trois piliers de Bâle II**

Bâle II		
Pilier I	Pilier II	Pilier III
Exigences minimale de fonds propres :  - Risque de crédit (nouvelles approches de calcul) ;  - Risque de marché ; -risque opérationnel (nouveau)	Surveillance par les autorités prudentielles :  - Evaluation des risques et dotation en capital spécifiques à chaque banque ;  -Communication plus soutenue et régulière avec les banques.	Transparence et discipline de marche :  - Obligation accrue de publication (notamment, de la datation en fonds propres et des méthodes d'évaluation des risques.

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de : Luc B-R.: « **Principe de technique bancaire** » ; 25<sup>ème</sup> édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.10 et 11.

### 5.1.4. Les accords de Bâle III

Les accords de Bale III publié le 16 décembre 2010 sont des propositions de réglementation bancaire. La réforme Bale III fait partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007(crise des subprimes). Elle part du constat que la sévérité de la crise s'explique en grande partie par la croissance excessive des bilans et hors bilan, tandis que dans le même temps le niveau et la qualité des fonds propres destinés à couvrir les risques. En outre, de nombreuses institutions ne disposaient pas non plus des réserves suffisantes pour faire face à une crise de liquidité. Dans ce contexte, le système bancaire s'est révélé incapable d'absorber les pertes intervenues d'abord sur les produits structurés de titrisation et d'assumer ensuite la ré-intermédiation d'une partie des expositions de hors bilan. Au pire de la crise, les incertitudes pesant sur la qualité des bilans, la solvabilité des banques et les risques liés à leur interdépendance ont provoqué une crise de défiance et de liquidité généralisée.

### 5.1.4.1. Les objectifs de Bâle III

L'idée du comité est relativement simple : pouvoir comparer la solidité des banques les unes avec les autres et s'assurer qu'elles pourront absorber des montants de pertes importants afin d'éviter de nouvelles faillites, quatre (04) mesures principales sont mises en avant :

#### ❖ **Renforcement des fonds propre**

Selon le comité, existe des fonds propres de meilleure qualité que d'autres dans leurs capacités d'absorption des pertes. Il s'agit, d'améliorer la qualité du « noyau dur » des capitaux des banques, le « Core tier 1 ». Les activités les plus risquées verraient ainsi leurs fonds propres alloués sensiblement renforcés. La solvabilité des banques serait ainsi accrue.

#### ❖ **Adaptation des liquidités**

Le comité de Bâle propose la mise en place de deux ratios de liquidité <sup>71</sup>:

- **Le « Liquidity Coverage Ratio » (LCR)**, ratio court terme, qui vise à obliger les banques internationales de détenir un stock d'actifs sans risque facilement négociables, afin de résister pendant 30 jours à une crise.
- **Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR)**, ratio long terme, qui lui vise le même objectif mais sur un (01) an. En général, les établissements du crédit ne pourraient investir dans des actifs à long terme (immobilier entre autres) qu'avec des ressources à long terme.

#### ❖ **Modification du ratio d'effet de levier**

Le ratio de l'effet de levier permet d'évaluer la taille des engagements des banques par rapport à la taille de leur bilan existe déjà. En Europe, ce ratio n'est qu'un indicateur secondaire qui n'est pas véritablement déterminant.

Néanmoins, sous la pression des Etats-Unis, le comité envisage d'en faire une mesure intégrée directement au pilier 1 de Bâle II, celui qui permet de calculer les exigences en fonds propres, alors qu'il fait partie aujourd'hui du pilier 2, simple indicateur des mesures du contrôle.

Il s'agit d'éviter que les banques ne s'endettent trop. Les régulateurs et les gestionnaires n'ont donc pas les mêmes priorités. Les régulateurs recherchent la stabilité des marchés

---

<sup>71</sup> [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

financiers grâce à la fiabilité institutionnelle et créent un tampon de sécurité, le capital réglementaire. Pour le gestionnaire, son objectif est d'optimiser la gestion financière de l'établissement. Elle s'attache à maîtriser tous les risques sans avoir à les hiérarchiser au même titre que la réglementation. L'obligation d'accumuler du capital offre une sécurité aux institutions car elle les protège de la faillite. La composition de la garantie n'est pas nécessaire à l'objet de la banque, mais surtout la valeur économique et financière de l'aide demandée.

### 6. La réglementation prudentielle en Algérie

Pour assurer la sécurité du système bancaire, les activités bancaires sont soumises à des normes particulières. Dans cette section nous allons essayer de présenter les règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie ainsi que les organes chargés de définir ces normes et d'en assurer leur respect par les établissements du crédit

#### 6.1. L'organisation des autorités monétaire en Algérie

La protection et l'efficacité du système bancaire nécessite la mise en place de organe de contrôle et de supervision chargés d'édicter les normes et assure leur respect par les différents établissement de crédit; l'organe chargé de la définition des normes prudentiel en Algérie a savoir « le conseil de la monnaie et de crédit CMC » et les organes chargés du suivi de leur application, à savoir « la commission bancaire CB », et « la direction générale de l'inspection générale DGIG » de la banque d'Algérie.

##### 6.1.1. Le conseil de la monnaie et de crédit (CMC)

Le conseil de la monnaie et de crédit(CMC) est un organe chargé de la définition des normes prudentiel applicable aux banques et aux établissements financières il constitue l'un des principaux piliers introduit par la réforme monétaire et bancaire, c'est l'autorité monétaire par excellence, il édicte les règlements propres à l'activité bancaire et financière, notamment <sup>72</sup>:

- La définition des normes et conditions des opérations de la banque d'Algérie (volume de la masse monétaire et du crédit, gestion des réserves de change,...etc.) ;
- Les conditions d'établissements des intermédiaires et celle de l'implantation de leurs réseaux ;

---

<sup>72</sup> - Sadeg A. : « Réglementation de l'activité bancaire » ; Edition ACA ; Alger ; 2006 ; P.74.

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

- Les normes de gestion que ces intermédiaires financiers doivent respecter (ratio de gestion, opération avec la clientèle et les règles comptables) ;
- La prise de décision individuelle concernant les organismes du crédit, notamment leur agrément en qualité de banques, d'établissements financiers ou de société financière ou tout autre organisme spécialisé.

### 6.1.2. La commission bancaire

En Algérie, l'organe chargé de contrôler le respect des normes édictées par le CMC est la Commission Bancaire (CB), le pouvoir de celle-ci, s'exerce sur tous les organismes du crédit (banque et établissement financier)<sup>73</sup>. Cette commission, à l'instar du conseil de la monnaie et du crédit représente l'un des grandes nouveautés introduites par la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC).

### 6.1.3. Le rôle de la commission bancaire

La commission bancaire a un pouvoir du contrôle et de sanction qu'elle exerce sur tous les établissements du crédit. Elle est chargée, essentiellement, du contrôler le respect par les établissements en question de la disposition législative et réglementaire. La commission bancaire est une autorité monétaire qui a pour missions <sup>74</sup>:

- De contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ;
- De sanctionner les manquements qui sont constatés ;
- D'examiner leur conditions d'exploitations ; - De veiller à la qualité de leur situation financière ;
- De veiller aux règles de bonne conduite de la profession. Le contrôle effectué par la Commission Bancaire (CB), ne doit pas être réduit à une simple analyse des postes du bilan, bien au contrôle, il doit se faire sous forme d'étude approfondie de la rentabilité de l'établissement assujetti au contrôle pour mieux cerner les aspects de sa gestion. Selon un communiqué de la Banque d'Algérie, la commission bancaire a pour mission principale de surveiller le système bancaire pour :
- Préserver les intérêts des déposants ;

---

<sup>73</sup> Sadeg A. : « Réglementation de l'activité bancaire » ; Op Cit, P 77.

<sup>74</sup> Article 105 de l'ordonnance n° 03-11 du août 2003 relative à la monnaie et au crédit

- Eviter tout danger systémique.

### 6.1.4. Les règles prudentielles en Algérie.

Les autorités monétaires algériennes ont essayé, depuis le début des années 90, s'adopter le plus fidèlement possible les recommandations du comité de Bâle, en mettant en place, un dispositif prudentiel caractérisé par un ensemble des normes quantitatives que toutes les banques et établissements financiers agréés, en Algérie, doivent respecter rigoureusement. Le texte réglementaire de base de ce dispositif demeure la loi 90/10 du 14/4 /1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003.

Ce dispositif fixe un certain nombre de contraintes aux banques et aux établissements financiers dans le but d'assurer leur solvabilité et leur liquidité, ces règles devraient permettre de mieux connaître et gérer les risques qu'ils assument<sup>75</sup>. Les règles prudentielles dictées par la Banque d'Algérie, en 1991, et actualisées en 1994, visent à rationaliser la gestion des banques en vue de prévenir les effets inflationnistes de la distribution du crédit et sauvegarder le pouvoir d'achat réel de la monnaie. Dans ces perspectives, le règlement n° 91/ 09 du 14 août 1991 de la Banque d'Algérie, a pour objet de fixer aux banques et aux établissements financiers, les règles de bonne gestion en matière de division et de couverture des risques, de suivi et de classement de créances par degré du risque encouru, de constitution de provisions et d'incorporation des intérêts courus sur les créances impayés, dont le recouvrement n'est pas assuré.

#### 6.1.4.1. Ratios de division des risques

Les autorités monétaires algériennes ont mis en place une mesure quantitative prudentielle appelée « Ratio de division du risque » qui est une mesure qui vise à éviter la forte concentration des risques sur un seul ou un groupe d'individus, qui en cas de faillite ou d'insolvabilité risquerait d'entraîner la banque dans leur sillage, la réglementation prudentielle, en Algérie, distingue entre les principaux ratios qu'il est demandé aux banques de respecter, qui sont<sup>76</sup> :

- Ratio de division des risques ;
- Ratio de couverture de risques ;
- Ratio de trésorerie ou de liquidité bancaire ;

---

<sup>75</sup> - Amrouche R. : « Règlementation, risque et contrôle bancaire » ; Edition Bibliopolis ; Alger ; 2004; P.84

<sup>76</sup> - Hadj Sadek T. : « Les risques de l'entreprise et de la banque » ; Op Cit ; P .86

- Ratio de solvabilité ;
- Ratio de niveau et de qualité des engagements.

Ces ratios expriment le niveau des engagements accordées à la clientèle et à l'économie, par rapport au niveau des fonds propres de la banque et constituer des limites que les banques ne doivent pas dépasser

### 6.1.4.2. Taux de pondération des risqué

Le risque du crédit pour un établissement bancaire ou un établissement financier est lié à la nature des opérations financées, en d'autre terme, à la solvabilité de la contrepartie du crédit accordé (particuliers, entreprises, administrations, ...). Ces opérations constituent l'actif de tel établissement, cela fait que la notion du risque pondéré est synonyme de l'actif pondéré. La pondération dans le domaine bancaire et financier, signifie la probabilité que la contrepartie ne rembourse pas le crédit accordé par la banque ou l'établissement financier.

### 6.1.4.3. Classification des créances

Afin de permettre aux banques de déterminer le niveau de provisionnement de leurs créances, les règles prudentielles ont fixées des critères de classement de la créance, en fonction du degré des risques de non remboursement. L'instruction n°74-94 du 29 novembre 1997, relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers a mis en place un système de classement des créances basé sur la capacité de remboursement des clients à échéance prévue<sup>77</sup>.

### 6.1.5. Suivi des risques de la banque

En matière de suivi des engagements, les banques sont tenues de faire des déclarations périodiques à la Banque d'Algérie, sur la base de supports uniformisés, comportant des données permettant de contrôler à distance, la bonne application des règles prudentielles<sup>78</sup>. Les réglementations adoptées par certain pays étrangers, ne sont pas aussi efficace, qu'elles peuvent la paraître à première vue. En effet, elle a prêté beaucoup plus d'importance et d'attention à la qualité des crédits qu'à leur volume, notamment en matière de risques.

---

<sup>77</sup> L'article 17 de l'instruction de la Banque d'Algérie n°74-94 du 29/11/1994.

<sup>78</sup> - Hadj Sadek T. : « Les risques de l'entreprise et de la banque » ; Op Cit; P.90.67

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

Or dans ce domaine, il est très difficile d'établir et encore moins d'appliquer des dispositions légales ou réglementaires en l'absence des éléments de base d'appréciation surs, permettant une parfaite maîtrise des risques. Une telle législation ne risquerait que de dresser des barrières plus gênantes qu'utiles tant pour les banques que pour le financement de l'économie nationale. Les pouvoirs publics ont donné à leur action des formes plus nuancées. Ils se sont réservés la possibilité de donner aux banques des directives d'ordre général et si, le besoin s'en faisait sentir, de leurs imposer des règles, avec le concours du conseil de la monnaie et du crédit, de la commission bancaire chargée du contrôle des banques et de l'institut d'émission. Toutefois, ils se sont gardés de décharger le banquier de ses préoccupations professionnelles. Nul n'a jamais souhaité à lui demander d'abandonner ses traditionnelles et ses aptitudes de jugement personnel, de réflexion et d'esprit commercial.

Il lui appartient de continuer, à faire prospérer la banque qu'il dirige en alliant le goût des affaires au sens du risque. Tout système bancaire qui dévie et s'éloigne de cette voie, risque d'échouer lamentablement, et desservira sans aucun doute, le financement de l'économie et des entreprises clientes, le cas des systèmes d'économie planifiée, dit socialistes.

### 7. Contrôle interne

Il est usuel de dire que le contrôle interne est un procédé, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de basse, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- Les informations financières et opérationnelles sont fiables, et les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

#### 7.1 Définition de contrôle interne

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le dirigeant et le personnel d'une organisation destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations ;

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

- Respect des réglementations ;

Le contrôle interne est traditionnellement schématisé sous la forme d'une pyramide à cinq contrôle ;

- Environnement de contrôle ;
- Evaluation des risques ;
- Activités de contrôle ;
- Information et communication ;
- Pilotage<sup>79</sup>.

### 7.2. La centrale des risques

La centrale des risques enregistre les prêts de toute nature octroyés par bénéficiaire dès lors que l'engagement dépasse un certain plafond. À partir de ce seuil, les banques peuvent connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. La centrale des risques communique également aux autorités monétaires des informations sur la distribution du crédit par établissement déclarant.

Elle a été institution par la loi 90-10 et renforcée par l'article 98 de l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit .cette dernière a pour but la collecte ,la centralisation et la diffusion de toutes les information relative aux risque bancaire .à cet effet , chaque organisme de crédit est tenu de déclare tous les concours octroyés à leurs clients .

### 7.3. La centrale des impayés

Collecte de toutes l'information liées à une contrepartie quant aux incident de paiement .la centrale des impayés et chargée pour chaque instrument de paiement et ou de crédit d'organiser et de géré un fichier centrale des incidents de paiement. <sup>80</sup>

---

<sup>79</sup> Audit interne et référentiels de risque, pierre schick, jacques vera, olivier bourrrouilh-parége, 2°édition, DUNOD, France ,2014

<sup>80</sup> Loi n°92-01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques, art 3

### 8. La prise de garantie

On entend par garantie « un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire ». <sup>81</sup>La première fonction de la garantie est qu'elle permet de diminuer l'exposition effective au risque. L'utilisation des garanties répond, également,

#### 8.1. L'objectif

De limiter le coût de la défaillance, puisqu'elles constituent une alternative à l'augmentation des taux d'intérêts. Elles offrent l'avantage de procurer une protection en cas de défaillance éventuelle, tout en limitant la hausse des taux d'intérêt.

#### 8.2. Nature des garanties

Une banque requiert des garanties afin de se protéger en cas de défaillance de l'emprunteur et selon des modalités diverses.

##### 8.2.1. Les garanties personnelles

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteurs principal. Si celui-ci, ne respecte pas ses obligations à l'échéance, autrement dit-il s'engage à satisfaire l'obligation si, le débiteur n'y satisfait pas.

Elles sont données par un tiers dans le cadre de cautionnement au d'aval. Il est très fréquent dans le cadre du crédit à des PME que le banquier demande la caution solidaire du ou des dirigeants de l'entreprise afin d'éviter de se s'avoir opposé une responsabilité financière limité aux apports et d'inviter les dirigeant à gérer l'entreprise dans l'objectif de rembourser les créanciers<sup>82</sup>.

##### 8.2.1.1. Les garanties réelles

La véritable sûreté comprend le transfert d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Le bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être mis en gage par un tiers. Divers actifs peuvent constituer des garanties, notamment des bâtiments, des écarts

---

<sup>81</sup> Lobez F. : « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997 ; P.5.

<sup>82</sup> De Coussergues S. « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition; Dunod; Paris; 2002 ; P.174

## Chapitre II : La gestion des risques de crédit

---

d'acquisition et des conditions, des équipements, des marchandises, des titres et des comptes débiteurs.

Elles portent sur des biens et prennent la forme d'hypothèques, lorsque un immeuble est affecté à l'acquittement d'une obligation, de gage lorsque des biens meubles sont donnés en garantie avec droit de rétention du créancier ou de nantissement, lorsque le créancier n'a pas de droit de rétention. Les règles en matière de prise de garanties doivent être clairement formalisées : contrats assurant la sécurité juridique de l'opération, la définition des cas où les garanties sont obligatoires et les taux de couvertures<sup>83</sup>.

### 8.2.1.2. Les Garanties Complémentaires

La Banque peut exiger également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque ou sinistre éventuel. Il s'agit de :

- assurance incendie ;
- assurance tous risques pour le matériel roulant ;
- assurance multirisque professionnelle pour les équipements, la marchandise...

Toutefois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un « avenant de subrogation » au profit de la Banque.

## 8.3. Le partage des risques

Afin de réduire l'exposition au risque de contrepartie, les banques peuvent souhaiter partager les prêts avec d'autres établissements de crédit de différentes manières.

### 8.3.1. Le cofinancement

Par le biais du cofinancement, plusieurs banques s'engagent à financer des contreparties, un accord qui peut conduire à la constitution de pools bancaires, mais qui n'est pas seulement obligatoire. La clé de répartition attribue à chaque membre du pool une part de l'important montant de crédit alloué, et une ou deux banques du pool, généralement détenant la part la plus élevée, sont appelées les chefs de file et assurent la gestion et le suivi des crédits. Rivaliser. Outre la répartition des risques, ce pool de fonds a l'avantage de permettre aux petites banques de participer au financement des activités des grandes entreprises. De plus, en cas de situation

---

<sup>83</sup> Idem.

difficile, le pool de consensus est plus puissant pour obliger les entreprises à mettre en place des plans de relance.

### ❖ Pool bancaire

Un pool bancaire est un consortium de banques associées pour financer une opération précise. L'une sera nommée chef de file et généralement sera chargée de tenir le livre d'ordres, c'est-à-dire les ordres passés par les investisseurs ; d'autres seront nommées co-chefs de file ou resteront simples participantes.

L'objectif d'un pool bancaire est de réunir des capitaux importants, tout en mutualisant les Risques. Généralement, il se crée sous forme de syndicat à l'occasion d'une *introduction en Bourse*, d'une augmentation de capital, d'une fusion-acquisition, d'un rachat, d'une OPA ou d'une autre opération financière d'envergure.

### 8.3.2. Les engagements de garanties

Dans ce cas, la banque prêteuse bénéficie d'une garantie délivrée par un tiers spécialisé dans ce type d'intervention, comme une société de caution mutuelle, société spécialisée dans le partage des risques. Aucun tiers impliqué dans le financement.

## 8.4. Les supports (documents)

Un ensemble de document accompagne le crédit tout au long de sa vie. Ces supports alimentent aussi une banque de données pour de futur renouvellement du crédit ou pour une autre forme de concours que l'entreprise sollicitera auprès de la banque.

### 8.4.1. La convention du crédit

C'est un document élaboré par la banque, dans lequel elle explique les modalités du crédit. Elle a une valeur de contrat car, le client après avoir pris connaissance du document, doit approuver afin de lui donner toute son essence juridique. Il existe plusieurs types de comptes bancaires, souvent confondus dans l'esprit du public. Un compte peut être de dépôt, de paiement ou compte courant. La convention de compte de dépôt est un contrat passé entre une personne morale ou physique, et une banque. Elle rappelle les conditions générales et particulières de son fonctionnement, ainsi que les droits et obligations des deux artiens .Un compte de dépôt permet

## **Chapitre II : La gestion des risques de crédit**

---

d'enregistrer les encaissements, salaires, commissions, chèques reçus ou recettes de caisse...), ainsi que les décaissements.

La plupart des banques font en réalité ouvrir des comptes courants à leurs clients, qui échappent aux lois consoméristes, et se voient ainsi appliquer des commissions sur les opérations, des frais de tenue de compte, ou des commissions sur les mouvements.

### Conclusion

L'objectif de ce chapitre est de présenter les moyens de prévention et de contrôle envers les risques de crédit à travers les normes prudentielles (réglementation internationale et nationale) et les méthodes opérationnelles. La réglementation prudentielle et les accords de Bâle faisaient partie de la deuxième section, nous avons remarqué que l'Algérie a mis en place plusieurs mesures et un cadre réglementaire qui permettent les applications de Bâle 1 et 2.

Pour une bonne maîtrise des risques, le premier souci des autorités bancaires est de limiter au maximum la propagation des défaillances, peuvent entraîner de grave perturbation pour le reste des agents économiques. En effet, la gestion des risques a gagné du terrain dans les établissements financiers. La forte connaissance des activités bancaires et interbancaires à inciter les banques à mettre en place des moyens pour pouvoir gérer leur risque de contrepartie. Ces moyens de gestion permettant de maintenir ce risque dans une enveloppe acceptable, par conséquent de protéger le patrimoine et de créer de la valeur pour celle-ci, ainsi qu'à ses parties prenantes en fournissant un cadre méthodologique qui permet à toute activité future d'être mise en place de façon cohérente et maîtrisée



---

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **Introduction**

Les banques en générale jouissent un rôle important et indispensable dans les différents systèmes économiques, pour cela le banquier met en place des différentes natures de crédit pour satisfaire au maximum sa clientèle, qui est parmi ces derniers le crédit d'investissement sont de plus en plus demandés des entreprises.

La notion de crédit est liée systématiquement aux risques, donc pour tout projet d'investissement nécessite plusieurs étapes avant d'être réalisé et lorsque le crédit est accordé il est automatiquement exercé sur le terrain et être aussi surveillée durant toute la durée de prêt. Les banques sont exposées aux risques générées par ces crédits, c'est pourquoi la banque doit être prudente. La gestion des risques est basée sur les prises des garanties et des règles prudentielles qui peut protéger le montant de prêt.

A travers ce chapitre, nous essayerons d'étudier le dossier de crédit d'investissement à moyen terme porté sur le financement d'une acquisition du la création d'une entreprise d'attraction que le client x utilisera pour son besoin.

## Section 1 : Généralité sur le Crédit D'investissement

Le crédit d'investissement est un encours financier à moyen ou à long terme destiné au financement des projets de création, des biens mobiliers et immobiliers. Ce crédit préoccupe beaucoup les banquiers car ils encourent de risque. Le risque de crédit d'investissement ou risque de défaut de remboursement des prêts est le plus dangereux auquel est exposée une banque dans le cadre de son activité.

Dans cette section, nous allons définir d'abord l'investissement, puis donner son rôle et enfin sa typologie.

### 1. Définition d'un Investissement

L'investissement est une opération réalisée par les agents économiques afin d'obtenir des biens de production (machines, bâtiment...). Pour l'entreprise, l'investissement est une dépense destinée à maintenir ou accroître son potentiel productif. Il ne faut donc pas confondre un investissement et une consommation intermédiaire.<sup>84</sup>

Ainsi, l'investissement pour l'entreprise est une opération entraînant une affectation de ressources pour un projet industriel ou financier dans l'espoir de créer une nouvelle valeur, d'en retirer des flux de liquidité sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise.

Selon le dictionnaire de politique : « l'investissement est l'action d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production, d'améliorer leur rendement ou de placer des capitaux dans une activité économique, dans une entreprise... »<sup>85</sup>.

### 2. Objectif de l'investissement

L'investissement est considéré comme une clé de la croissance économique. La banque joue un rôle très important dans le financement d'investissement. L'investissement a pour objectif de modifier le cycle d'exploitation de l'entreprise.

- Accroître la capacité de production ;
- Gagner de nouveaux clients ou soigner son image de marque et du temps ;
- Moderniser les matériels dans le but d'augmenter la productivité ;

---

<sup>84</sup> CAPUL Jean-Yves, « l'économie et les sciences sociale A à Z », Edition, Paris 2004, p. 164.

<sup>85</sup> <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Investissement.htm>, Edition, paris, consulté le 25/07/2021.

- Baisser les coûts.

### 3. Les Différents Types de L'investissement

L'investissement est fondamental dans la vie d'une société car il permet d'augmenter sa croissance à long terme. On distingue les formes d'investissement matériel en fonction de l'objectif de l'entreprise quand elle investit.

De nombreuses classifications ont été proposées par différents auteurs. Il apparaît cependant utile de donner les différents modes de classement les plus fréquents

#### 3.1. Classification des Investissements Selon sa Nature

##### 3.1.1. Investissement Corporel

Appelé aussi investissement matériel, ce sont des investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production. Autrement dit, ce sont les achats de biens meubles et immeuble ou le remplacement de matériels obsolète.

L'investissement corporel est composé de trois formes d'investissement :

##### 3.1.1.1. L'investissement de Remplacement

C'est l'acquisition de biens de production qui sont les même que les anciens L'objectif est de remplacer les biens usés ou obsolètes. L'entreprise effectue dans ce cas, un investissement de remplacement (ou de renouvellement).

##### 3.1.1.2. Investissement de Productivité

C'est l'achat des capitaux fixes pour améliorer l'efficacité de la production sans pour autant augmenter les capacités de production. Il a pour objectif de baisser les coûts unitaires. Il vise à diminuer les coûts de production tout en améliorant la productivité des hommes comme des machines c'est-à-dire une réduction d'emploi. Des nouvelles créations d'emploi (comme nouveaux marchés grâce à la compétitivité) interviennent à long terme<sup>86</sup>.

---

<sup>86</sup> BOLUSSET Carole, « l'investissement », Ed. Bréal, Rome, 2007, p.14.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **3.1.1.3. Investissement de Capacité**

Il a pour but d'augmenter la capacité de production c'est-à-dire l'ensemble des dépenses dont l'objectif est d'accroître durablement les capacités de production. Par exemple, l'achat des machines supplémentaire. Si la demande que lui adressent ses clients augmente et si les machines à coudre dont il dispose fonctionnent déjà à plein rendement, il va devoir en acheter d'autres pour accroître le nombre de pièces confectionnées. Il y aura une hausse de son capital fixe. On dit également qu'il y aura augmentation de son parc productif<sup>87</sup>.

### **3.1.2. Investissement Incorporel**

Appelé aussi investissement immatériel, c'est un achat permettant d'augmenter la valeur du patrimoine de l'entreprise, comme les immobilisations incorporelles, qui n'ont pas de substance matérielle. L'investissement incorporel est classé selon les catégories suivantes :

#### **3.1.2.1. La Recherche-Développement et Innovation**

Si la recherche-développement est un outil pour innover, elle ne se réalise que si l'entreprise utilise toutes les voies possibles pour sa croissance et bien sûr si elle investit pour réaliser les innovations<sup>88</sup>.

La recherche-développement est l'ensemble des processus d'une recherche fondamentale ou d'une invention assurant sa faisabilité industrielle. Elle peut s'agir d'étude de faisabilité de conception de produit, d'étude de marché qui augmente le savoir de l'entreprise. En d'autres termes, c'est l'ensemble des activités d'entreprise que l'entreprise veut améliorer en vue d'accroître ses connaissances, les ressources humaines, la culture et la société, ainsi que ces nouvelles connaissances pour des nouvelles applications. On distingue trois grandes composantes de la recherche et développement :

- La recherche fondamentale ;
- La recherche appliquée ;
- Le développement expérimental.

---

<sup>87</sup> BOLUSSET Carole « Op.cit. », p.15.

<sup>88</sup> <http://www.dynamique-mag.com> consulté, le 27/07/2021.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

La recherche-développement permet à l'entreprise de différencier son offre, de créer plus de valeur pour le client, de développer sa spécificité et de se différencier des concurrents. Elle représente aussi un coût. Il s'agit d'un investissement dont les résultats seront aléatoires.

### **3.1.2.2. Les Dépenses de Formation**

L'entreprise a besoin d'un personnel formé. Ceci explique les dépenses engagées dans le recrutement, la formation, l'intégration et le perfectionnement des ressources humaines.

L'objectif est d'assurer la maîtrise de tâches et répondre par conséquent, aux besoins de l'entreprise en ressources humaines compétentes.

### **3.1.2.3. Les Achats de Logiciels**

Un logiciel de gestion des achats permet à l'entreprise de créer et mettre à jour une base de données dans laquelle sera consigné tout ce qui rapporte au service achat. Il permet un suivi du budget, des factures, et des livraisons et est utile pour toute taille de l'entreprise. Il améliore la satisfaction client, d'optimiser les processus d'achat et d'augmenter les marges ainsi que la productivité de l'entreprise. « Les entreprises sont tenues de faire un gros effort d'investissement non seulement en matériel informatique mais aussi en logiciels afin de suivre le mouvement toujours rapide des modifications liées aux applications informatique »<sup>89</sup>.

### **3.1.2.4. Les Actions Commerciales**

Elles permettent à une entreprise de développer son affaire ou de la maintenir à un bon niveau d'activité. Autrement dit, les actions commerciales sont des techniques destinées à faire venir les clients ou non client pour la première fois, à les intéresser, et le cas échéant réussir à les convaincre d'acheter. Ces techniques peuvent être utilisées indépendamment ou cumulativement les unes des autres.

Selon **C Bolusset (2007)** « il s'agit des dépenses qui permettent à l'entreprise de renforcer son potentiel commercial grâce à » :

- Des études de marché ;
- L'anticipation des besoins ;

---

<sup>89</sup> BOLUSSET CAROLE, Op cit, p.18.

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

- D'es actions de communication et de promotion ;
- L'implantation commerciale<sup>90</sup>.

### 3.1.3. Investissement Financier

L'investissement financier désigne toute dépense liée à une transaction, une opération sur les titres financiers ou sur des biens, permettant d'affecter des ressources financières sur un actif financier dans le but d'en accroître sa valeur sur une période donnée. Autrement dit, ce sont des placements sur des actifs et des actions de sociétés.

## 4. Caractéristiques des Investissements

Quel que soit sa nature, chaque investissement peut être caractérisé par :

- Le capital investi ;
- La durée de vie ;
- Les flux de trésorerie générés par l'investissement ;
- La valeur résiduelle.

### 4.1. Le Capital Investi

(Coût de l'investissement  $I_0$ ) Ce sont les « dépenses » que doit supporter l'entreprise pour réaliser le projet. Les dépenses d'investissement comprennent l'ensemble des coûts afférents à la réalisation de l'investissement. L'optique ici est strictement financière et non comptable.

### 4.2. La Durée de vie du Projet

Un projet d'investissement se caractérise par une durée de vie. C'est une période sur laquelle le projet va effectivement générer une rentabilité. Mais, si elle est difficile à prévoir, on retient la durée d'amortissement. En d'autres termes c'est la période durant laquelle on peut attendre des cash-flows nets. Ce n'est pas la durée de vie comptable, mais la durée de vie utile de l'investissement qui doit constituer l'horizon temporel de l'étude du projet

---

<sup>90</sup> Carole Bolusset «Op.cit. », P.18.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **4.3. La Valeur Résiduelle**

Il est incontestable qu'à l'issue de leur utilisation normale, certains investissements ont encore une valeur vénale résiduelle. Plus la durée de vie est longue, plus il est difficile de prévoir qu'elle pourra être cette valeur. Il faut être extrêmement prudent et ne prendre en considération la valeur résiduelle que pour un montant d'ailleurs modeste en tenant compte de l'incidence fiscale de la session.

### **4.4. Les Recettes Nettes (Cash-flows net)**

On attend de la mise en œuvre d'un investissement un excédent des recettes sur les dépenses qui peuvent être rattachées à cet investissement. Il faut donc entendre ici par cashflow le solde des encaissements et des décaissements qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement. Ces rentrées d'argent ou économies sont, traditionnellement, désignées par le terme de « cash-flow »<sup>91</sup>.

## **I. Crédit D'investissement**

### **1. Définition**

Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers. Il s'agit d'un crédit à moyen terme qui a une durée fixe, déterminée. Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.

---

<sup>91</sup> BARREAU.J, « Gestion financière », Edition Dunod, Paris 2000, p.322.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **2. Type de crédit d'investissement**

#### **2.1. Crédit a Moyenne Terme (CMT)**

Le crédit a moyenne terme est un crédit d'investissement destiné à financer l'acquisition de matériels et installation léger dont d'amortissement est compris entre 2 et 7 ans en effet la durée de financement ne doit en aucune manière être supérieure du bien financer.

##### **2.1.1. Formes de crédits à moyen terme**

###### **2.1.1.1. Le CMT Réescomptable**

C'est la forme de crédit la plus usitée au sein des banques Algériennes, dans la mesure où ce type de crédit peut faire l'objet de réescompte auprès de la Banque d'Algérie à condition qu'il réponde à l'un des objectifs suivants <sup>92</sup>:

- Développement des moyens de production ;
- Financement d'exportation ;
- Construction d'immeuble d'habitation.

###### **2.1.1.2. Le CMT Mobilisable**

Pour ce type de crédits, le banquier cherchera à mobiliser le CMT Sur le marché financier. Cette possibilité n'existe pas encore en Algérie. Il est mis en Place pour se substituer au crédit à moyen terme réescomptable.

###### **2.1.1.3. Le CMT Direct**

C'est un crédit nourri par la banque sur sa propre trésorerie ; sa Rémunération est plus coûteuse qu'un CMT refinançé, car il implique une gêne de Trésorerie pour la banque.

#### **2.2. Les Crédits à Long Terme (CLT)**

Ce sont des crédits dont la durée est de sept (7) ans et plus, généralement elle est comprise entre sept (7) et quinze (15) ans avec un différé d'amortissement de 02 à 04 ans. Donc, il s'agit d'immobilisations lourdes; notamment des constructions, des logements, des

---

<sup>92</sup> D'après l'article 71, de la loi 90-10, du 14/04 /1990, relative à la monnaie et au crédit.

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

bâtiments, etc... La banque ne disposant généralement que de ressources à court terme, peut mettre en Péril son équilibre financier. En employant ces ressources dans un crédit à long terme, celle-ci Entraînerait l'immobilisation de ces fonds à long terme. Il est donc fréquent pour ce genre de Crédits, que la banque invite d'autres banques à financer et à partager les risques liés à ces Crédits, constituant un « pool » dont la direction des travaux est laissée à une banque « chef de file » (crédit consortiale).

Les crédits à long terme nécessitent eux aussi des garanties comme l'hypothèque des Immobilisations ou le nantissement des équipements.

### 2.3. Le Crédits-Bails ou LEASING

« Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une Banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle Généralement faible en fin du contrat »<sup>93</sup>

- Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.
- Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai »<sup>11</sup>.

#### • Mécanisme

La technique de leasing met en relation trois intervenants :

#### • Le Fournisseur

Vendeur ou fabricant

---

<sup>93</sup> LUC Bernet – ROLLANDE-, « Principes des techniques bancaires », 20eme édition, Dunod, page. 257.

<sup>11</sup> LUC Bernet – ROLLANDE-, « Principes des techniques bancaires », 20eme édition Dunod, page. 258.

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

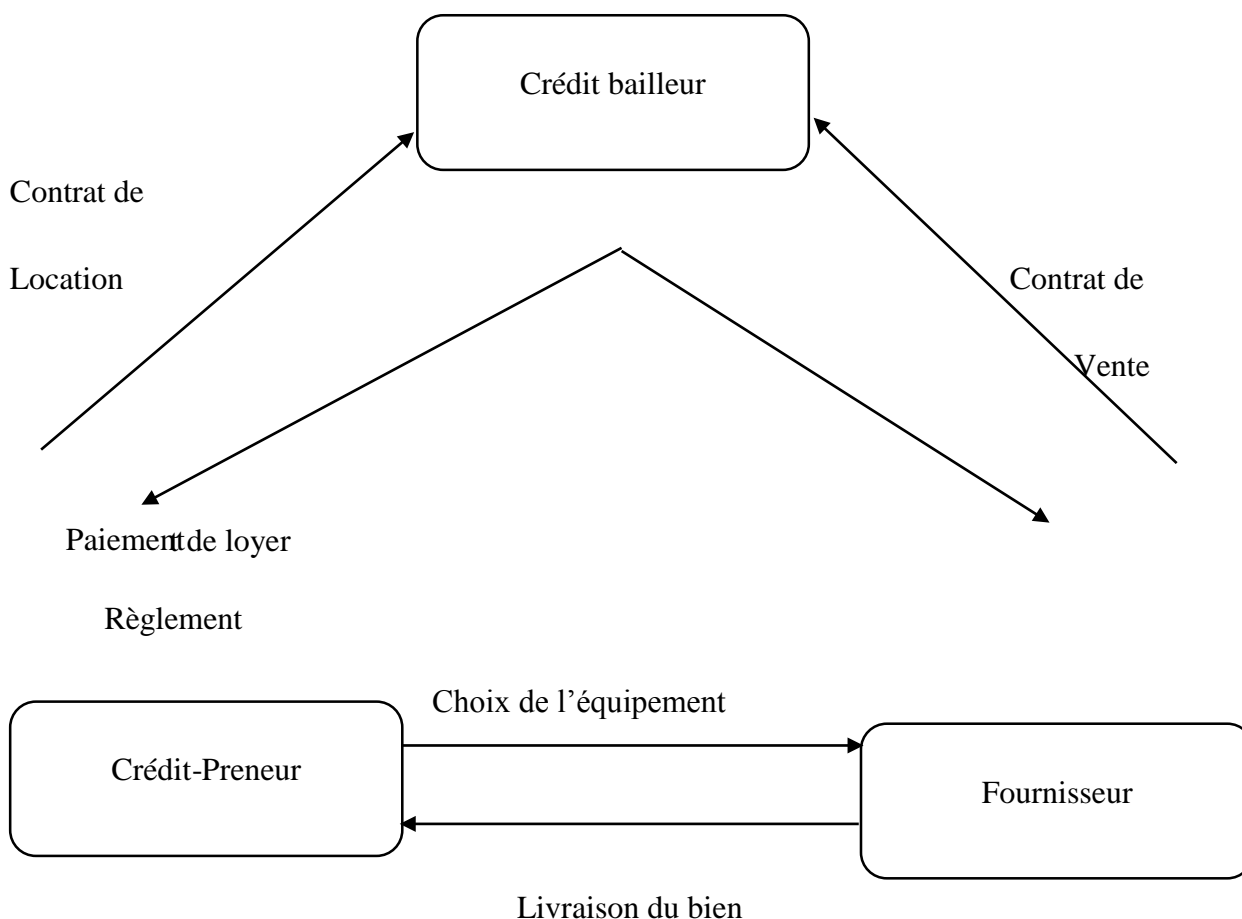
### • L'opérateur Locataire

Qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur (Le montant, spécificité etc.). Il s'adresse ensuite à une banque ou une société de Leasing pour le financement de l'opération.

### • Le Bailleur de Fonds

La banque ou la société de leasing signe le contrat d'acquisition tel qu'arrêté par l'opérateur et fait signer à ce dernier un contrat de location du bien choisi par lui et Financé par le bailleur.

### Schéma N° : mécanisme du crédit-bail.



Source : Cours d'évaluation du projet ; ESB ; 2013.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **2.3.1. Les Forme du Crédit-Bail**

Selon la nature du bien à financer Il existe deux types de crédit-bail

- Le crédit-bail mobilier ;
- Le crédit-bail immobilier.

#### **2.3.1.1. Le Crédit-Bail Mobilier**

« Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel d'outillage, Acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicitée, celle-ci demeure Propriétaire du bien »<sup>1294</sup>.

Au terme du contrat le locataire peut acquérir tout ou partie du bien loué.

#### **2.3.1.2. Le Crédit-Bail Immobilier**

«Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à Usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en Demeure propriétaire »<sup>13.95</sup>.

Il porte sur des biens immobiliers professionnels construits ou à construire. Les biens Concernés sont achetés ou construits par l'établissement de crédit-bail à la demande du client Pour les lui louer ensuite.

### **3. Les Risques Liés aux Crédits D'investissements**

Les banques prennent des risques dès qu'elles accordent des prêts aux débiteurs car ces derniers peuvent Ne tient pas sa promesse. Avant d'étudier les différents types de risque de crédit investissement, nous définirons d'abord le risque de crédit.

---

12 BOUYACOUB. « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, édition ; Alger, 2000, page.254.

13 BOUYACOUB. Op.cit. ; p.256.

### 3.1. Typologie des Risques de Crédits D'investissement

Le risque de crédit d'investissement est une préoccupation des établissements de crédit. Le crédit. Les opérations de crédit d'investissement sont basées sur la confiance, le temps et remboursement. Cependant, la confiance peut changer en fonction de la relation avec la banque. La solvabilité des emprunteurs peut se détériorer avec le temps et les remboursements peuvent Retard en cas d'insolvabilité partielle ou de non-paiement de l'emprunteur Faillite complète. Ensuite, il existe plusieurs types de risques associés aux prêts d'investissement.

#### 3.1.1. Le Risque de Non Remboursement

Le risque de non-paiement est le risque le plus redouté des banquiers. C'est le risque principal et dangereux auquel les banques sont confrontées lorsqu'elles accordent des prêts d'investissement. Cela se produit lorsqu'une entreprise ne rembourse pas un prêt qui lui a été accordé en raison d'une détérioration des conditions financières ou simplement d'un refus. Donc ce risque vient de la faillite

#### 3.1.2. Le Risque D'immobilisation

Le risque d'immobilisation est un risque rencontré par les banquiers dès lors que leurs investissements ne sont pas aisément transformables en liquide. Ce risque concerne les banques qui à l'occasion de distribution de crédit à long terme immobilisent durablement leurs ressources. Il consiste pour le banquier, qui est dans l'obligation, à faire des retraits de dépôts appartenant à des tiers alors qu'il les a utilisés pour consentir des crédits même très sûr à des emprunteurs. Il est donc un risque purement bancaire. Il peut être préjudiciable à la banque lorsque le remboursement d'une créance est retardé ou un décalage entre les emplois et les ressources. Si cela se généralise à cause de la mauvaise gestion de la distribution de crédit, il peut y avoir un grave déséquilibre de la trésorerie qui peut ainsi mettre la banque en position de cessation de paiement<sup>1496</sup>.

---

14 <https://www.memoireonline.com>, 01/09/1874/m, la- Gestion-du-risque-de-crédit-un-enjeu-majeur, pour les banques4.html.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **3.1.3. Le Risque de Défaut**

Le risque de défaut est le risque qu'une entreprise ne soit plus en mesure de rembourser ses emprunts bancaires. Ce risque pourrait conduire la banque à perdre tout ou partie de sa dette.

Les défauts sont consignés lorsque :

- Une existence de doutes sur la capacité de l'emprunteur à rembourser ses engagements;
- Un constat d'impayé de crédit.

### **3.1.4. Le Risque de Détournement**

De l'objet de crédit Il consiste à utiliser le crédit à des fins autres que celles qui ont été convenues c'est-à-dire qu'après avoir obtenu le montant, l'emprunteur n'utilise pas le crédit suivant les conditions données par la banque.

Par exemple, le crédit est accordé pour l'achat d'une machine de production, alors que l'emprunteur l'a utilisé pour l'achat d'un véhicule. Cela empêche la banque de faire un suivi exact qui peut entraîner une insolvabilité de la banque<sup>1597</sup>.

### **3.1.5. Le Risque de Rentabilité**

Le risque de rentabilité est le risque le plus important et dangereux. Un investissement risqué est plus rentable qu'un investissement sans risque. L'excédent des ressources futures sur les dépenses engagées doit être réalisé pour que le projet puisse rembourser les dettes qui ont servies aux financements.

### **3.1.6. Le Risque de Taux D'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est un risque essentiel pour la banque car une partie de leur encours du bilan engendre des produits et des charges à plus ou moins long terme. Le résultat de la banque est la marge bénéficiaire qui est la différence entre le taux de ressource et le taux auquel sont consentis les crédits. La banque peut avoir des pertes car ces taux peuvent varier à tout moment. Le risque de taux d'intérêt apparait quand la banque enregistre une évolution

---

15 <https://www.memoireonline.com, 01/09/1874/m, la- Gestion-du-risque-de-crédit-un-enjeu-majeur, pour les banques4.html>.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

divergente du rendement de son actif avec les coûts de ses ressources comme la diminution des taux facturés à ses emprunteurs devant la stabilité des taux des obligations émises<sup>1698</sup>.

### **3.1.7. Le Risque de Change**

Le risque de change est le risque qui pèse sur la valeur d'une devise par rapport à une autre à cause de la variation future du taux de change. Pour la banque, ce risque est très élevé en période de volatilité des différentes monnaies. Cette variation de taux peut entraîner une diminution de la valeur des créances.

En résumé, le risque de crédit d'investissement est inévitable pour les banques. Leur Il parfois des conséquences graves pour la banque. Les banques peuvent être la faillite. Une conséquence directe de l'investissement dans le risque de crédit est Baisse des taux d'intérêt sur le revenu net bancaire.

---

16 56 JOEL Bessis, Op cit, p.87.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **Section2 : étude d'un cas de crédit d'investissement au sein de la BNA**

#### **I- Présentation de la Banque Nationale d'Algérie BNA**

Dans cette section, nous allons présenter l'organisme d'accueil qui est la banque national d'Algérie. De ce fait nous va présenter un bref historique sur la BNA, ainsi leur mission et objectif de la Banque National d'Algérie.

##### **1. Création de la Banque Nationale d'Algérie BNA**

La Banque Nationale d'Algérie a été créé le 13 juin 1966, elle est la première banque commerciale installée en Algérie, ses activités s'articulaient autour des activités d'une banque de dépôt. Elle détenait, en outre, le monopole du financement de l'agriculture.

En 1982, elle a été restructurée par les pouvoirs publics en lui créant une nouvelle banque spécialisée. Cette dernière aura pour vocation principale la prise en charge du financement et de la promotion du monde rural.

Avec la promulgation de la constitution de 1989 qui est caractérisée par l'abandon de l'option socialiste, un corpus de textes juridiques afférent aux réformes économique ouvre de manière progressive, mais irréversible, la transition vers l'économie de marché,<sup>(1)</sup> ainsi, selon le même document, La loi n° 88-01 du 12<sup>(2)</sup> janvier 1988 portant sur l'orientation des entreprises économiques vers leurs autonomie a des implications incontestables sur l'organisation et les missions de la BNA, notamment par le retrait du trésor des circuits financiers qui se traduit, dans le nouveau système, par l'absence de centralisation de distribution des ressources par le Trésor, la libre domiciliation des entreprises auprès des banques et enfin la non- automaticité des financements. La loi n°90-10 du 14 avril 1990<sup>(3)</sup> relative à la monnaie et au crédit pose, quant à elle, une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle pose des dispositions fondamentales, dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

- En 1995 : La Banque Nationale d'Algérie était la première banque qui a obtenu son agrément par délibération du conseil de la monnaie et du crédit le 05 septembre 1995.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

- Et au mois de juin 2009, le capital de la Banque Nationale d'Algérie est passé de 14.600 milliards de dinars algériens à 41.600 milliards de dinars algériens.

Ainsi, la BNA, à l'instar des autres banques, est considérée « comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle et principalement, des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement ».

Parmi ses prérogatives, la BNA peut également effectuer des opérations de change sur les métaux précieux et les pièces ; le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente des valeurs immobilières et de tout produit financier, le conseil et l'assistance financière et d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement d'entreprises.

### **2. Les missions et objectifs de la BNA**

Nous allons voir les missions que détient la Banque National d'Algérie

#### **2.1. Les missions de BNA**

Comme nous avant déjà cité, la BNA exerce toutes les activités d'une banque de dépôt: elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises, elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques et peut être notamment :

- Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, remboursables à vue, à tenue ou à échéance fixe ;
- Emettre des bons et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité ;
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédits et autres activités de banques ;
- Consentir sous toute forme de crédits, prêts ou avances avec ou sans garanties ;
- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'état, répartir toutes les subventions sur fonds publics et en surveiller l'utilisation ;

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

- Payer en lieu et place du débiteur toutes créances avec subrogation dans les droits et rang du créancier ;
- Souscrire, escompter, prendre en pension ou acheter tout effet de commerce : bons, annuités et valeurs émis par le Trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et en général tout engagement à échéance fixe transmissible à ordre résultant d'opération faite par tout établissement et administration publique ;
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur ;
- Recevoir en dépôts tous titres et valeurs ;
- Recevoir ou effectuer tous paiement et tous recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financiers ;
- Louer tous les coffres et compartiments de coffre ;
- Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes les valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux ;
- Procéder ou participer à l'émission, à la prise ferme, à la garantie, au placement, ou à la négociation de toutes valeurs mobilières, soumissionner tout emprunt public ou autres, acquérir, aliéner ou nantir toutes valeurs mobilières, et assurer les services financier de tout titre ;
- Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à ternir, contracter tous emprunts, prêts, nantissements report de devises étrangères.

### **2.2. Les objectifs de la BNA**

La relation des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays.

En relation avec cette évolution, la banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

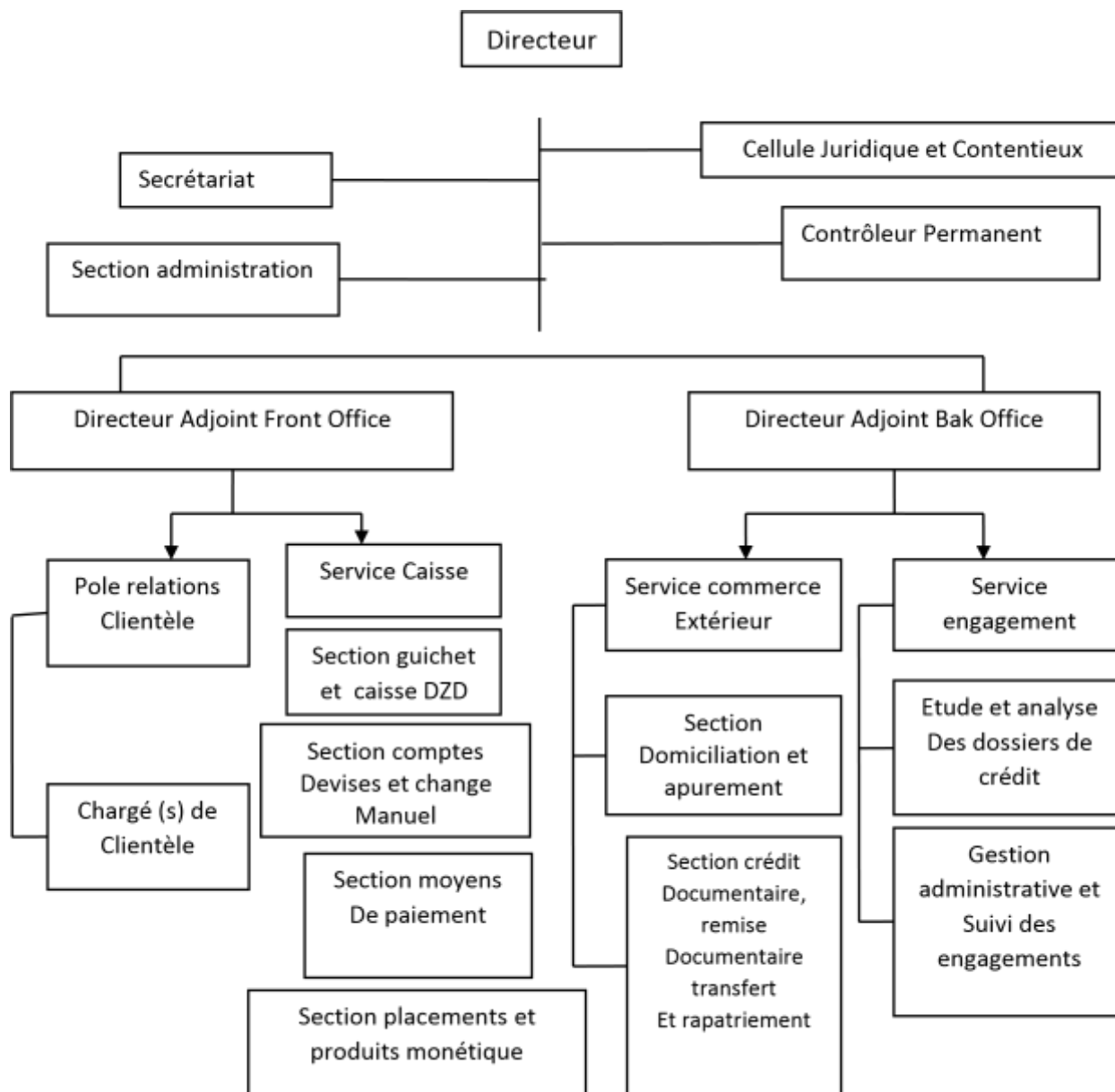
- S'adapter aux règles de la commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale qui connaît déjà de profonds changements dans ses structures et son organisation ;
- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services qui directement ou indirectement peuvent encore augmenter d'avantage cette rentabilité ;
- La préservation de ses propres équilibres ;
- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.

### **3. Organigramme BNA**

A partir de ce qu'on a cité au paravent, l'organigramme de la BNA peut être schématisé de la manière suivante :

### Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

Figure : Organigramme de l'agence Principale, Première Catégorie



Source : Agence BNA 583 de Tizi – Ouzou.

L'organisation de la BNA s'articule autour des structures centrales et du réseau de succursales et agences, celle-ci entretiennent entre elles des relations fonctionnelles et hiérarchiques répartissent l'ensemble des missions dévolues a la banque dont le code des missions fixées par les pouvoirs publics.

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

### 3.1. La Direction Générale

La direction générale a pour tâches : la conception, l'organisation, l'animation et le contrôle des structures du réseau.

### 3.2. La Succursale

C'est l'organe intermédiaire entre les agences et les services centraux, elle a pour fonction principale de contrôler, d'animer, de superviser et coordonner le fonctionnement des agences qui lui sont rattachées. La succursale est constituée de deux départements :

- Le premier est chargé d'animer, de contrôler et de coordonner les activités de la succursale et des agences, il est constitué de plusieurs services (service administratif, service de personnel, de contrôle et service financier).
- Le deuxième est celui de l'exploitation.

### 3.3. L'agence

C'est une cellule de base de l'exploitation de la banque, l'agence doit être en mesure de satisfaire efficacement la clientèle grâce à ses structures d'accueils et de traitement. L'agence est constituée de :

#### 3.3.1. La Direction

Organe de contrôle de tous les services de l'agence.

#### 3.3.2. Les Différents Services d'une Agence

Il existe cinq catégories de services dont chacun se compose de différentes sections :

##### 3.3.2.1. Service Caisse

Il est composé de trois sections :

- **Section guichet** : nous retrouvés les opérations de paiement par chèques, versement en espèce et de gestion des carnets de chèques.
- **Section virement** : Ou sont effectuées les opérations de virement émises et reçues, la gestion des comptes financiers et la confection du journal résumé.

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

- **Section recette/position** : on est effectuées les opérations de certification de chèque, de traitement de chèque et les effets présentés au paiement.

### **3.3.2.2. Le Service Portefeuille**

- **Section Remise**

Nous retrouvons les chèques, les effets, remise à l'escompte et l'encaissement, les impayés, les renseignements commerciaux et la gestion des fichés liées à l'opération des chèques et des effets de virement reçus.

- **Section Encaissement**

Elle concerne les chèques, les effets, les virements à représenter aux confrères et la présentation des chèques et des effets de virement reçus.

- **Section comptabilité**

Chargée des opérations de gestion de compte de recouvrement, de confection du journal résumé, de contrôle ket du suivi de la sincérité des comptes.

### **3.3.2.3. Service Etranger**

La politique de la BNA en matière de relations avec les banques étranger se faits sur la base des orientations de la direction générale.

### **3.3.2.4. Service et Contrôle**

Ce service a pour rôle de veiller à la bonne tenue des moyens matériels, aussi qu'a la bonne conservation et la répartition des fournitures du bureau de suivre la gestion du budget et de veiller à la conservation des clés télégraphiques et cela par le département des affaires juridique qui assure la mise en exécution des textes légaux et réglementaire de toutes les activités au sein de la Banque National d'Algérie BNA.

### **3.3.2.5. Service Crédit**

Il est structuré en :

- Cellule d'études et analyse ;

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

- Secrétariat d'engagement ;
- L'étude et l'appréciation des risques ;
- La mise en place du suivi des lignes de crédits autorisées ;
- Le recouvrement des créances litigieuses.

### **II- Le Projet d'investissement**

#### **1. objet de crédit**

Le projet objet de la présente étude de crédit consiste en la création d'une entreprise d'attraction, sous forme juridique d'une entreprise individuelle à appartenant à Mr (X)

Concerne un CMT de DA 10 000 000 ,00 assorti d'un crédit documentaire de 3 591 000,00 DA remboursable sur cinq ans avec un an de différé, a un taux bonifié de 5.25%

Le projet consiste en un parc de loisir et de détente, pour les enfants ainsi que pour leur accompagnateur, le parc s'adressera à toute personne souhaitant un divertissement ou de détente en montagne. Il renforcera d'avantage le tourisme de montagne.

Le projet sera implanté sur une parcelle de terrain d'une superficie de 3.796m<sup>2</sup>, sise au lieu dit XXX village XXXX, dans la commune bouzguéne wilaya de Tizi-Ouzou.

Le cout global de l'investissement s'élevé à 18 980 000,00 DA .la structure de financement envisagée se présente comme suit :

- Autofinancement à hauteur de 18 980 000,00 DA
- Financement par crédit bancaire à hanteur de 28 980 000 ,00 DA

#### **1.1. Identification du Client**

Nom : X

Prénom : Y

Date et lieu de naissance : JJ/MM/AAAA à Tizi-Ouzou

Adresse : daïra et commune de bouzègune, Tizi- Ouzou

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

L'activité dans laquelle il se propose de se lancer est nouvelle pour lui, mais avec son expérience dans le domaine commercial, notamment au sien de SARL KDCM, il est complètement apte à gérer cette activité et la développer

### 2. Produit et Marche

#### 2.1. Produit

Cette entreprise d'attraction propose des activités diverses destinées à la détente et au divertissement tels les jeux et manèges pour les enfants, terrasses café et restaurant ...etc.

- **description précise du produit** : le produit de l'entreprise consiste en grande partie en la détente et l'animation des enfants
- **usage secondaires du produit** : toutes autres activités auxiliaires telles que le sport le service commercial par la création d'un village commercial avec boutiques, café et restaurants, ainsi qu'un parking.

#### 2.2. Le Marché

##### Analyse de l'offre et de la demande

L'offre de ce type de services est très rare et la demande est très importante, d'où l'intérêt d'investir dans une entreprise d'attraction. Le marché visé, est le marché régional.

### 3. structures d'investissement et le mode de financement

Désignation des éléments	BIENS EXISTANTS H.T		BIENS A REALISER		TOTALE DE L'INVESTISSEMENT
	EN DA	EN %	EN DA	EN %	
<b>Immobilisation corporelle</b>	00.00	100	28.980.000.00	100	28.980.000.00
Totaux en D.A.	00.00	100	28.980.000.00	<b>100</b>	<b>28.980.000.00</b>

✓ SELONLE plan de financement programme :

- Mise de fonds entreprise : 19.280.000.00.DA soit 66 % du cout global
- Emprunt bancaire : 10.000.000.00 DA soit 34%du cout global

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

### 3.1. Garanties propose

Comme garantie et apport, à mobiliser le lot de terrain serrant d'assiette foncière pour ledit du projet d'une superficie de 3796 m<sup>2</sup> et dont la valeur, selon l'expertise, est de 18980000.00DA.

### 4. Bilan d'ouverture

#### Actifs

Désignation	Montant brut		Net
<b><u>Actifs courant</u></b>			
<b>Immobilisation incorporelles</b>	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisation corporelles</b>	28 980 000,00	1 169 250,00	27 810 750.00
<b>Immobilisations encours</b>	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations financières</b>	0.00	0.00	0.00
<b>Total actifs courants</b>	<b>28 980 000,00</b>	<b>1 169 250,00</b>	<b>27 810 750 ,00</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
	376 800,00	0.00	376 800,00
<b><u>stocks et encours</u></b>	-	0.00	
<b>créances et emplois assimilés client</b>	1363 000,00		1 363 000,00
autres débiteurs autres	227 550,00	0.00	227 550,00
actifs courants	82 896,00		82 896,00
<b>Disponibilités et assimilés</b>			
-trésorerie	939 394,93		939 394.93
<b>Total actifs non courants</b>	<b>2 989 640 ,93</b>	<b>0.00</b>	<b>2 989 640 ,93</b>
<b>Total général actif</b>	<b>31 969 640 ,93</b>	<b>1 169 250 ,00</b>	<b>4 065 640.00</b>

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

### Passif

Désignation	Net
<b>Capitaux propres</b>	
- Capital Emis	19 280 000,00
-résultat net-résultat net part du groupe	688 817,93
<b>TOTAL I</b>	<b>19 968 817,93</b>
<b><u>Passifs non courants</u></b>	0.00
<b>Emprunts et dettes financiers</b>	10 000 000,00
<b>TOTAL II</b>	<b>10 000 000</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>	0.00
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	
<b>Impôts</b>	
<b>Autre dettes non courants</b>	
<b>Trésorerie passif</b>	
<b>TOTAL III</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>18 980 000.00</b>

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

### 5. Evaluation financière du projet

❖ Estimation des produits sur cinq ans

Designation	ANNEES				
	1	2	3	4	5
<b>Achalandage (nombre de visiteurs), par jour</b>	<b>200</b>	<b>220</b>	<b>245</b>	<b>250</b>	<b>280</b>
<b>Recettes moyennes par VISITEUR</b>	<b>400.00DA</b>	<b>450.00DA</b>	<b>500.00DA</b>	<b>550.00DA</b>	<b>600.00DA</b>
<b>Recette Moyennes Par jour</b>	<b>80 000.0.DA</b>	<b>99 000.00DA</b>	<b>122 500.00DA</b>	<b>137 500.00DA</b>	<b>168 000.00DA</b>
<b>Nombre de Jours /mois</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Chiffre D'affaires mensuel</b>	<b>2080000.00</b>	<b>2574 000.00</b>	<b>3185000.00</b>	<b>3575000.00</b>	<b>4368000.00</b>
<b>Chiffre D'affaires théorique ANNUEL</b>	<b>22880000.00</b>	<b>28314000.00</b>	<b>35035000.00</b>	<b>39325000.00</b>	<b>48048000.00</b>
<b>Coefficients De sous Activité</b>	<b>30%</b>	<b>25%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>
<b>Chiffre D'affaire réel annuel, en TTC</b>	<b>16016000.00</b>	<b>21235500.00</b>	<b>28028000.00</b>	<b>33426250.00</b>	<b>43243200.00</b>
<b>Chiffre D'affaire réel annuel, en HT</b>	<b>13458800.00</b>	<b>17845000.00</b>	<b>23553000.00</b>	<b>28090000.00</b>	<b>36338000.00</b>

Estimation prévisionnelle des charges pour les niveaux d'activité prévus pour les cinq années

- **Les achats consommés**

### Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

Dans le domaine d'activités, la connaissance de la valeur des matières consommées est d'une grande importance. Les professionnels estiment que cette charge représente 30 à 40% du chiffre d'affaires. Pour notre cas, nous allons tabler sur un pourcentage de 35% Leur estimation prévisionnelle, compte tenu des niveaux d'activité, est comme suit

Années				
1	2	3	4	5
4 710 000,00	6 245 000,00	8 243 000,00	9 831 500,00	12 719 000,00

- **Services extérieures et autres consommations - Estimations prévisionnelles :**

Nature des services	Années				
	1	2	3	4	5
<b>Services extérieurs</b>	<b>290 000,00</b>	<b>372 500,00</b>	<b>435 000,00</b>	<b>495 000,00</b>	<b>584 000,00</b>
<b>Frais police d'assurance</b>	<b>132 088,07</b>	<b>132 088,07</b>	<b>158 505 ,68</b>	<b>158 505,68</b>	<b>190 206,82</b>
<b>Total en DA</b>	<b>422 088,07</b>	<b>504 588,07</b>	<b>593 505 ,68</b>	<b>635 505,68</b>	<b>774 206,82</b>

- **les charges de personnel**

La structure de la gestion des ressources humains devra être simple et efficace au démarrage et ce, pour les première années .l'organisation emploiera dès la premier années 09

### Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

employés permanents à temps plein et environs 03 employés sur une base saisonnière a temps ou partiel La masse salariale (incluant les avantages sociaux) pour les cinq premières années d'activité est détaillée dans le tableau suivant :

	Années 01	Années 02	Années 03	Années 04	Années 05
Salaires brute mensuels	367 000,00	367 000,00	385 350,00	385 350,00	404 617,00
Salaires annuels	4 404 000,00	4 404 000,00	4 624 200,00	4 624 200,00	4 855 410,00
Cotisation CNAS	1 145 040,00	1 145 040,00	1 202 292,00	1 202 292,00	1 262 406,00
<b>Total salaires</b>	<b>5 549 040,00</b>	<b>5 549 040,00</b>	<b>5 826 492,00</b>	<b>5 826 492,00</b>	<b>6 117 816,60</b>

#### 6. impôts et taxes

Cette catégorie de charges regroupe l'ensemble des droits, impôts et taxes mis à la charge de l'entreprise .l'estimation et faite conformément a la législation fiscale en vigueur, à savoir :

La taxe sur l'activité professionnelle (T.A.P) calculée à raison de 2% sur le montant des encaissements réalisés ;

Autre droits et taxes, tels que les droit timbre

Nature de l'impôt	Années				
	1	2	3	4	5
T.A.P	134 588 ,00	178 450,00	235 530,00	280 900,00	363 380,00
Autre droits	180 00,00	20 000,00	22 000,00	25 000,00	28 000,00
<b>Totaux en DA</b>	<b>152 588,00</b>	<b>198 450,00</b>	<b>257 530,00</b>	<b>305 900,00</b>	<b>7 380,00</b>

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

### 7. Etude rentabilité du projet

#### 7.1. Avant financement

Année	ANNEE 0	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
CAF		2 759 671,9 3	5 526 371,93	8 868 002,31	7890 492,32	10 974 858 , 58
VRI						23 133 750 , 00
<b>Ressources TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>2 759 671,9 3</b>	<b>5 526 371,93</b>	<b>8 868 002,31</b>	<b>7 890 492,3 2</b>	<b>34 108 608 , 58</b>
Investissement	28 980 000					
<b>Empois TOTAL</b>	<b>28 980 000</b>					
Solde de Trésorerie	-28 980 000	2 759 672	5 526 372	8 868 002	7 890 492	34 108 609
<b>Cumul Trésorerie</b>	<b>-28 980 000</b>	<b>-26 220 328</b>	<b>-20 693 956</b>	<b>-11 825 954</b>	<b>-3 935 462</b>	<b>30 173 147</b>
Trésorerie Actualisée à 9.15%	- 28 980 000, 00	2 471 938,3 1	4 950 171,92	7 943 391	7 067 800,3 6	30 552 318 , 69
<b>Trésorerie acte cumulée</b>	<b>- 28 980 000, 00</b>	<b>- 26 508 061, 6</b>	<b>- 21 557 889,7 7</b>	<b>- 13 614 498,2 4</b>	<b>- 6 546 697,8 8</b>	<b>24 005 620 , 81</b>
<b>DRA</b>	<b>4.21</b>	<b>4ans et 3 mois</b>				
<b>VAN</b>	<b>24 005 620,81 DA</b>					
<b>IP</b>	<b>1.83 DA</b>					
<b>TRI</b>	<b>19.78%</b>					

### Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

- **VAN**

La valeur actuelle nette mesure la création nette de valeur après le remboursement de l'investissement initial et la rémunération des apporteurs de fonds.

$$VAN = -IO + \sum_{t=1}^n \frac{C_{ft}}{(1+K)^t}$$

- **CAF**

La capacité d'Auto Financement ou cash-flow.

La CAF = (Recettes imputables au projet) – (Dépenses d'exploitation – impôt supplémentaire).

- **DRA**

Le délai de récupération actualisé peut être défini comme le temps au bout duquel l'entreprise récupère sa mise de fonds initiale à partir des flux monétaires actualisés du projet.

- **IP**

L'indice de profitabilité se définit comme le rapport entre la valeur actuelle des cash-flow et le montant de l'investissement.

- **TRI**

Le taux de rentabilité interne c'est le taux d'actualisation pour lequel la VAN est nulle. C'est le taux d'actualisation « i » pour lequel la somme des cash-flow actualisés est égale au montant du capital investi.

Le délai de Récupération Actualisé est de 4ans et 3 mois, c'est-à-dire que le projet de notre relation dégagera un flux positif qu'après la 4ème année d'exploitation.

La Valeur Nette Actualisée est de l'ordre de 24 066 KDA, ce qui signifie, qu'après cinq (05) d'exercice, le projet de M. (XXXX) dégagera un flux positif, toutefois, inférieur à la valeur initial de projet

L'Indice de Profitabilité est de 1,83, en d'autres termes, chaque dinar investi générera un profit de 0.83 DA.

## Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA

---

Le Taux de rentabilité interne n'est que de 19.78 %, ce taux indique le cout maximum des ressources que peut supporter le projet. Il est très appréciable.

De ce qui précède. Nous concluons que le projet est rentable avant financement.

Pour conforter notre position, nous procédons à l'étude de la rentabilité après financement **7.2**

### 7.2 APRES FINANCEMENT

Rubrique	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6
Trésorerie	0	2 365 922	2 156 841	5 760 971	5 045 961	31 460 952
Apports	-19 505 000	0	0	0	0	0
Flux	-19 505 000	2 365 922	2 156 841	5 760 971	5 045 961	31 460 952
Actualisation à 11,64%	-19 505 000	2 119 242	588 139,72	820 331,44	375 205,14	637 909,68
Flux cumulé actualisé	-19 505 000,00	17 385 757,86	16 797 618,14	15 977 286,69	15 602 081,55	-14 964 171,87
TRI FP	24 %					

Le **TRIFP**<sup>99</sup> est de 24% ce qui signifie que la rémunération du porteur du projet est assez importante

#### Effet de levier/ effet de massue

Dans ce cas, nous avons le TRI = 19,78 %, et le TRIFP = 24 %, donc TRI < TRIFP, donc

**TRI < TRIFP** dans ce cas nous sommes en présence d'un effet de levier positif, cela veut dire qu'il le financement bancaire est avantageux pour notre relation.

### 7.3 Conclusion de l'étude et avis de la banque

Le projet de M. (X) est plutôt viable économiquement et rentable financièrement puisqu'il présente un effet de levier positif.

---

<sup>99</sup> **TRIFP** Le taux de rentabilité des fonds propres

### **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

De part ce qui précède, nous émettons un avis favorable à la demande de financement de M.(X) et sommes d'accord pour l'accompagner dans la réalisation de son projet à hauteur de 34,51% de son cout total, soit un montant De : **10 000 000,00**, remboursable sur 5ans dont 01 an de différé à un taux de **5.25%** l'année assorti d'une ligne crédit documentaire d'un montant de **3 591000,00 DA** pour l'acquisition de manèges pour enfants à l'étranger(**USD 18 900**) .

## **Chapitre III : La gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA**

---

### **Conclusion**

Nous avons terminé ce chapitre par réaliser une étude des démarches d'octroi de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie, ainsi que les méthodes de gestions de risque de crédit utilisée permettant de prendre les mesures pour minimiser la défaillance des clients.

Cette analyse et la gestion nous a permis de mettre à la lumière les risques fréquemment rencontrés à la banque Nationale d'Algérie et la démarche pour traiter les dossiers de crédit

La gestion des risques de crédit au sein de la Banque National d'Algérie est faite dans un environnement ou l'information est incomplète du fait qu'elle est enfermée dans une chaîne de contraintes et dysfonctionnements, Toutes ces dernières rendent le processus de gestion du risque, complexe et difficile. Nous avons terminé ce chapitre par l'étude d'un cas pratique (Financement d'un crédit d'investissement) au sein de l'agence BNA583 Tizi-Ouzou un crédit non rembourse.

*Conclusion  
générale*



A la fin de ce mémoire, nous pouvons conclure que la banque joue un rôle dans la fonction d'intermédiation financière ainsi que sur le développement économique d'un pays. Nous avons essayé de présenter les activités bancaires, notamment les crédits bancaires. La banque propose une gamme de produits en matière de crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les différents produits et services proposés par les banques, dont le crédit et les principaux paramètres qui déterminent leurs octrois. Le financement des investissements reste l'une des principales activités des banques, et ce domaine est très large, c'est-à-dire la diversité des besoins de financement des clients que les banques doivent mettre en adéquation avec leurs politiques pour répondre à ces besoins.

Toutefois, nous devons signaler la négligence du banquier algérien concernant la notion de risque cette dernière étant étroitement liée à la notion de crédit, aujourd'hui, le banquier algérien s'empresse de recueillir des garanties, sans que le risque soit cerner en totalité, de ce fait découle une expression typique et très connue « un bon crédit, c'est un crédit assortie de bonne garanties ». par conséquent, les banques algériennes ont un long chemin à faire pour améliorer davantage leur approche en matière de risques et de services qu'elles proposent et de ce fait donner naissance à une économie plus fructueuse et avantageuse.

Dans notre présent mémoire, nous avons montré comment la BNA octroi c crédit d'investissement sa méthode pour évites les risques. Le risque qu'elle rencontre généralement est le risque de non remboursement. La gestion du risque de crédit d'investissement au sein de la BNA banque se fait par une étude complète des documents constitutifs d'un dossier de financement d'investissement. La BNA banque procède par des analyses de la viabilité et de la rentabilité du projet

Nous pouvons enfin, constater qu'actuellement, nos banques commencent à prendre conscience de la nécessité de gérer autrement le risque, en égard aux changements continuels dans leur environnement, et aux conséquences fatales d'une gestion administrée ou dirigiste dans une économie de marché. Depuis ces dernières années, la fonction crédit de la banque a fait l'objet d'une réorganisation importante et a été encadrée par toute un dispositif réglementaire, tant sur le plan de l'octroi des crédits, leur suivis que de la mesure des risques y afférent.

À travers ce travail de recherche, nous avons essayé de répondre à notre problématique de notre étude qui portait sur examines les risques de crédit auxquels les banques sont exposées et comment analyser et gérer le risque de l'octroi de crédit d'investissement Malgré les

méthodes et outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients ou des emprunteurs.

Une analyse financière approfondie et détaillée de la situation financière des demandeurs des crédits, cela a pour but de découvrir leurs points forts et leur faiblesse. Le financement bancaire doit satisfaire un certain nombre de conditions liées à la faisabilité et la viabilité du projet qui sont exigées par la banque. Il s'agit principalement de l'opportunité d'investissement et de la rentabilité économique du projet.

<b>N°</b>	<b>Titre des tableaux</b>	<b>Pages</b>
<b>01</b>	Classification des risques	34
<b>02</b>	L'univers risque de la firme	38
<b>03</b>	Présentation des menaces liées au risque de crédit	42
<b>04</b>	Les facteurs de base prise en compte les crédits scoring	48
<b>05</b>	L'exigence de fond propre	59
<b>06</b>	La méthode standard.	60
<b>07</b>	Les trois piliers de bale II.	62

<b>N° de figure</b>	<b><u>Titre des figures</u></b>	<b><u>Page</u></b>
<b>01</b>	La contagion du risque dans un système financier	33
<b>02</b>	Organigramme de l'agence principale	94
<b>03</b>	Caractéristique de l'investissent	84

### Ouvrage :

- MICHEL Mathieu, « l'exploitant bancaire et le risque crédit », Ed. La revue banque, paris, p21-22.
- Charles petit- Dutailis, Le risque de crédit bancaire, Ed. Scientifique Ribier, paris, 1967, p18.
- MANSOURI, Mansour. Système et pratique bancaire en Algérie. Alger : Edition Houma, 2005, p26.
- Idem ; .P160.
- Benha lima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60.
- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunda ; Paris ; 2008 ; P.288.
- Luc BERNET-ROLLANDE, « Principes de technique bancaire ».Edition DUNOD, Paris, 2008, p.288.
- Bernard J-P. : « Droit du crédit » ; 4ème édition ; Aengde ; Paris 1997 ; P.189.
- Benha lima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.170.
- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunda ; Paris ; 2008 ; p.344.
- Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7ème édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; p.580.
- Pasco C. : « Commerce international » ; 6ème édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.116. Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 24ème édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.271.
- BERNET-ROLLANDE .L, « Principes et techniques bancaire », 23ème édition Dunod, paris, 2004, p 98.
- ROUACHE(Michel) et NAULLEAU (Gerard) : « le contrôle de gestion bancaire et financière », 3ème édition, édition la revue banque édition, paris, 1998, p.310.
- BESSIS (Joël) : « gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », édition Dollaz, paris, 1995, p.14.

- Barthelemy, « Gestion des risques », éditions d'organisation, paris, 2001, p.13.
- Bernard P, « Mesure et contrôle des risques de marché », éditions Economica, paris, 1996, p.59.
- Bessis.J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dollaz, paris, 1995, p.15.
- Roncalli. T, « La gestion des risques financiers », édition Economica, paris, 2009, p.162.
- Mémoire online, Economie ET Finance. Analyse ET Gestion des risques, par Athmane BOUAZABIA ET Samir BOUDJEDR, Université Lyon2-Master2 expertise Economique ET Decisions 2007.
- GOETZ E, Les marges des banques menacées, 14/08/2014, Les Echos.
- Adaptation simplifiée de GREUNING H, BRATANOVIC S, « Analyse et gestion du risque bancaire », 2004, page 4.
- De Coussergues Sylvie, Bourdeaux Gautier, Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie, Dunod, page 182-183.
  - Kharoubi Cécile, Thomas Philippe, ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT Banque & Marchés, page 126-127.
- FERRONNIERE Jacques et CHILLAZ Emmanuel, Les opérations de banque, 6ème édition, Dalloz, p.241.
  - De Couseuse S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ; 5ème édition ; Dunod ; Paris ; 2007 ; P.160.
- De Cousseregues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002 ; P.151.
- Hutin H. : « Toute la finance » ; 3ème édition ; d'organisation ; Paris ; 2004 ; P.77.
- Karyotis D. : « La gestion financière : une nouvelle approche du risque » ; Edition Banque ; Paris ; 1995 ; P.16.
- De Coussergues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 5eme édition ; Dunod ; Paris ; 2007;
- Internal Rating Based.
- De Coussergues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002 ; P.160.

- Vue d'ensemble du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, 2003.
- MESTER L.J (1997), what's the point of credit scoring, business review, Federal reserve bank of Philadelphia, p3-16.
- VAN PRAAG N, (1995), Credit management et credit scoring, Paris, Economica (Collection gestion-poche), p112.
- ROSENBERG E, GLEIT A (1994) "Quantitative methods in credit management: a survey", operations research, vole 42, n°4, 1994, p 589.
- ALTMAN E.I, SAUNDERS A. (1998), Credit risk measurement: Developments over the last 20 years, p.1721-1742.
- BEAVER W.H (1966), « Financial ratios as predictors of failure » Empirical research in accounting vole 4, p.71-111.
- ALTMAN E.I (1968) « Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy » The journal of finance vol 23, n°4, p 589-609.
- ALTMAN E.I, NARAYANAN P, HALDEMAN R.G (1977) "ZETA analysis: a new model to identify bankruptcy risk of corporation", Journal of banking and finance, vole 1, n°1, p29-51.
- WALLIS L.P (2000), "Credit scoring: The future of decisioning in the A/R process", Business credit, New York, vole 103, n°.
- DIONNE G, ARTIS M, GUILLEN M (1996), "Count data models for credit scoring system", Journal of empirical finance, vole 3, p 381-396.
- Bessin J. : « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » ; Edition Dalloz ; Paris ; 1995 ; P.48.
- ALM ou la gestion Actif-Passif est l'ensemble des techniques et des outils de gestion qui permettant de mesurer et de contrôler les risques financiers.
- Mathieu M. : « L'exploitation bancaire et risque crédit » ; Edition d'organisation ; Paris ; 1999 ; P.80.
- CASSOU.H.P « La réglementation bancaire », Edition séfi, Boucherville (Québec), 1998, p50.
- DOVOGIEN « comptabilité et audit bancaire » ED DUNOD, 2 Edition, paris 2008, p17.

- Marie-Françoise délaite, les fonds propre bancaire au cœur de la crise financière (en ligne).monde en Développement avril 2012, n°160, p117-132 disponible sur <https://www.cairn.info>.
- FREDERIC, la fondation de la banque des règlements internationaux (en ligne), revue histoire, économie Et société, p11-17 disponible sur <https://www.cairn.info>.
- Rapport annuel de la Banque des règlements internationaux 1er avril 2015-31 mars 2016, p159.
- DE SERVIGNY A ET ZELENKO I, « le risque crédit. ». DUNOD Edition 4°, paris 2010, p 252.
- DE SERVIGNY A .METAYER B ET ZELENKO I, « le risque crédit. ». DUNOD Edition, paris 2006, p 3.
- L'instruction de la BA n°74-94 du 29/11/1994 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.
- Frédéric VISNOVSKY Secrétaire général adjoint.
  - Audit interne et référentiels de risque, pierre schick, jacques vera, olivier bourrouilhparége, 2°edition, DUNOD, France ,2014.
- Analyse du risque de crédit, banque & marchés, Cécile Kherroubi et Philippe thomas, Edition RB, France, 2013.
- Jimenez C. et Merlier P. :« Prévention et gestion des risque opérationnels » ; Edition Banque ; Paris ; 2004 ; P.16.

RWA : Risk weighted asset ou actif à risque pondérés, correspondant au montant minimum de capital requis au sein d'une banque en fonction de leur niveau de risque, ce montant se calcule sur la base d'un pourcentage des actifs pondérés par le risque
- Dovogin N. : « Comptabilité et audite bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.303.
- Sayed S. : « Gestion du risque de crédit et proche résultant des recommandations de Bâle II » ; Edition DESB ; Alger ; 2008 ; P.68.
- LGD : Loss Given Default.
- Dans la littérature micro économique le déclenchement de l'intervention du régulateur correspond à un élément précis défini ante.

- A de Savigny, I zelenko, « le risque de crédit » ; Edition DUNOD ; France ; 2010 ; p.260.
- Tableau réalisé par nos soins à partir de : Luc B-R.: « Principe de technique bancaire» ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.10 et 11.
  - Lamarque E. : « Management de la banque : risques, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.47.
- Lobez F. : « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997 ; P.5.
- De Coussergues S. « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition; Dunod; Paris; 2002 ; P.174.
- Idem.
- Code civil algérien ; office national des travaux éducatifs ; Alger ; 1999 ; P.146.
- CAPUL Jean-Yves « l'économie et les sciences sociale A a Z », Edition Paris, France, 2004 p 164.
- 0 CONSO. Pierre et HEMICI. Farouk « gestion financier de l'entreprise »10eme Edition Paris, France, 2002, P372
- CONSO. Pierre et HEMICI. Farouk « Op.cit. » 372.
- CAROLE BOLUSSET, L'investissement, Ed. Bréal, Rome, 2007, p. 14.
- J, MARGUERIM ; G, AUSSET ; choix des investissements ; p50.  
AMELON. J.L « l'essentiel à connaitre en gestion financière »Edition Maxima, 2002, p209.
- BARREAU. J, DELAHAYE.J « gestion financière » Edition Dunod, Paris 2000, p 322.
- 51 CONOS. P « gestions financières »7<sup>e</sup> Edition, DUNOD, paris 1985 p423.
- LASARY, « évaluation et financement de projets »édition Distribution « El dar El Othmania », 2007, p70.
- LUC Bernet – ROLLANDE-, Principes des techniques bancaires, 20eme édition Dunod, page 257.
- LUC Bernet – ROLLANDE-, Principes des techniques bancaires, 20eme édition Dunod, page 258.
- BOUYACOUB ; l'entreprise et le financement bancaire, Casbah édition ; Alger ; 2000 ; Page254.
- 53 JOEL Bessis, Gestion des risques et gestion actif-passif des banques, Ed. Dalloz, paris 1995, p.156. ➤ 56 JOEL Bessis, Op cit, p87.

### Site internet :

- <https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Credit-245436.htm#>
- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-lafinance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/le-credit/>
- <https://www.l-expert-comptable.com/a/533842-nantissement-de-compte-bancairedefinition-fonctionnement-duree-conditions>.
- <https://www.ummt0.dz/dspace/bitstream/handle/ummt0/5416/M%20c3%a9moire%20Fin%20d%27Etudes.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- [http://www.fimarkets.com/pages/risque\\_op%C3%A9rationnel.PHP](http://www.fimarkets.com/pages/risque_op%C3%A9rationnel.PHP).<sup>1</sup>
- [https://acpr.banquefrance.fr/fileadmin/user\\_upload/acp/publications/documents/racb2002-evolution-du-systeme-bancaire-francais-depuis-la-fin-des-annees-1960.pdf](https://acpr.banquefrance.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/documents/racb2002-evolution-du-systeme-bancaire-francais-depuis-la-fin-des-annees-1960.pdf) page 201 à 228.
- <http://lpb.u-bordeaux4.fr/PDF/Support%20de%20cours/risquecredit.pdf>.  
[\\_http://neumann.hec.ca/~p119/gif/GIF-Crs3.html](http://neumann.hec.ca/~p119/gif/GIF-Crs3.html).
- <http://lpb.u-bordeaux4.fr/PDF/Support%20de%20cours/risquecredit.pdf>.  
<http://www.actiononline.fr/wp-content/uploads/2014/01/savoir-17-distinguer-lerating-et-le-scoring.pdf> Issu du livre « Finance pour non financiers » de Franck Nicolas, Edition Dunod, 2012.
- <http://ekonomia.fr/838/credit-scoring-comment-les-banques-donnent-un-accord-decredit/>.
  - <http://ekonomia.fr/838/credit-scoring-comment-les-banques-donnent-un-accord-decredit/>.
- <https://www.financite.be/fr/reference/credit-scoring-une-approche-objective-dansloctroi-de-credit>.
- <http://leguidedurentier.free.fr/documents/risquescredit.pdf> Gestion des risques et risque de crédit.

### Vivien BRUNEL

- <http://www.fiben.fr/cotation/>.
- <https://www.doc-etudiant.fr/>.
  - <http://www.bank-of-algeria.dz>.
- 8 [www.acp-banquent](http://www.acp-banquent.fr). France. Fr.
- [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

- [www.e-assurance-crédit.com](http://www.e-assurance-crédit.com).
- <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Investissement.htm> consulté le 25/07/2021
- <https://www.dynamique-mag.com> Consulté le 27/07/2021.
- [https://www.memoireonline.com/01/09/1874/m\\_la-Gestion-du-Risque-de-credit-unenjeu-majeur---pour-lesbanques4.html](https://www.memoireonline.com/01/09/1874/m_la-Gestion-du-Risque-de-credit-unenjeu-majeur---pour-lesbanques4.html).
- [https://www.memoireonline.com/01/09/1874/m\\_la-Gestion-du-Risque-de-credit-unenjeu-majeur---pour-les-banques4.html](https://www.memoireonline.com/01/09/1874/m_la-Gestion-du-Risque-de-credit-unenjeu-majeur---pour-les-banques4.html).

### **Thèses et mémoire :**

- Mémoire Online, Economie et Finance : « Gestion des risque bancaire », par Med Slilm ben Mahfoud Maalej Bilell IHEC Sfax- HEC option finance 2007.
- Mémoire de fin de cycle, la gestion de risque crédit bancaire 2020.

### **Article :**

- L'article 644 de code civil algérien.
- L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Loi n°92-01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques, art 3.
- D'après l'article 71 de la loi 90-10 du 14 / 04 / 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Mémoire Online, Economie et Finance : « Gestion des risque bancaire », par Med Slilm ben Mahfoud Maalej Bilell IHEC Sfax- HEC option finance 2007.
- Mémoire de fin de cycle, la gestion de risque crédit bancaire 2020.
- L'article 644 de code civil algérien.
- L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Loi n°92-01 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques, art 3.

Dédicace.....	.....
Remerciements .....	.....
Liste des abréviations.....	.....
<b>Introduction générale.....</b>	<b>02</b>
<b>Chapitre I : généralités sur les crédits et les différents risque bancaire .....</b>	<b>03</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>04</b>
<b>Section 01 : les crédits bancaires.....</b>	<b>05</b>
1. Définitions de crédits bancaire .....	05
2. Les caractéristiques de crédits .....	06
2.1. La confiance .....	06
2.2. La durée .....	06
2.3. Le risque .....	06
3. Les principales formes de crédit.....	07
3.1. Crédits pour les entreprises.....	07
3.2. Crédits pour les ménages.....	07
4. Le Rôle Economique du Crédit .....	07
5. Typologie des crédits bancaire .....	08
5.1. Les crédits de financement du cycle d'exploitation.....	08
5.1.1. Les crédits directs (par caisse) .....	09
5.1.1.1 Les crédits de caisse .....	09
5.1.1.2. Les crédits de mobilisation des créances .....	13
5.1.1.3. Les crédits de financement des stocks.....	14

5.1.1.4. Les crédits de financement des marchés publics (Avances sur marchés).....	15
5.1.2 Les crédits par signature .....	15
5.2. Financement des investissements.....	16
5.2.1. Les Crédits à Moyen Terme (CMT) .....	17
5.2.1.1 Le crédit à moyen terme réescomptable.....	17
5.2.1.2 Le crédit à moyen terme mobilisable.....	17
5.2.1.3. Le crédit à moyen terme non refinançable .....	18
5.2.2 Les Crédits à long terme .....	18
5.2.3. Le crédit-bail ou leasing.....	18
5.3. Le financement d commerce extérieur.....	19
5.3.1. Financement des exportations .....	19
5.3.1.1. Le crédit fournisseur.....	19
5.3.1.2 Le crédit acheteur .....	19
5.3.1.3. Le factoring.....	20
5.3.2. Financement des importations .....	20
5.3.2.1. L'encaissement documentaire ou la remise documentaire.....	20
5.3.2.2. Le crédit documentaire .....	20
5.3.2.3 La remise documentaire .....	20
5.3.3.1. Les crédits destinés à faire face à des besoins passagers .....	21
5.3.3.2 Les crédits destinés à faire face l'acquisition de biens durable.....	22
<b>Section 2 : Le Risque Bancaire .....</b>	<b>24</b>
1. Historique du Risque .....	24
2. Définition du Risque .....	25

3. Les Facteurs de Risques .....	25
4. Les Différents Risques Bancaires. ....	26
4.1. Le Risque de Crédit .....	26
4.1.1. Le Risque de Défaut .....	26
4.1.2. Le Risque de Dégradation de la Qualité du Crédit .....	26
4.1.3. Le Risque Lié au Taux de Recouvrement .....	27
4.2. Risque de Marché .....	28
4.2.1. Le Risque de Taux d'intérêt .....	28
4.2.2. Le Risque de Change .....	28
4.2.3. Le Risque de Position Sur Action .....	29
4.2.4. Le Risque de Prix de Produits de Base .....	29
4.3. Les Risques Opérationnels .....	29
4.3.1. Définition de Bâle .....	29
4.3.2. Typologie du Risque Opérationnel .....	30
4.3.2.1. Risques Humains .....	30
4.3.2.2. Le Risque de Procédure .....	30
4.3.2.3. Les Risques Informatiques .....	31
4.3.2.3. Risques Inhérents Aux Personnes et Aux Relations Entre les Personnes.....	31
4.3.2.4. Les Risques Juridiques .....	31
4.3.2.5. Les Risques Fiscaux .....	31
4.3.2.6. Les Risques Matériels .....	31
4.3.2.7. Risques Inhérents Aux Tiers .....	32
4.4. Le Risque de Solvabilité .....	32

4.5. Risque Systémique .....	32
5. Classification des Risques .....	33
5.1 Cartographie des Risques Fréquences Niveau de Gravité.....	33
5.2 Panorama général des risques .....	35
5.2.1 Les risques financiers .....	35
5.2.2 Les Risques Stratégiques .....	37
5.2.3. Les Risques Opérationnels .....	37
5.2.4 Les Risques Projet .....	37
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>
 <b>Chapitre II : la gestion des risques de crédit</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>40</b>
<b>Section 01 : les risques de crédits .....</b>	<b>41</b>
1. Les outils de gestion pour identifier et évaluer le risque de crédit .....	41
1.1 La stratégie des risques des établissements de crédit selon la conjoncture.....	41
1.2 L'analyse et l'identification du risque de crédit .....	42
2. Mesures et évaluation de risque de crédit .....	44
2.1. L'approche traditionnelle d'évaluation du risque du crédit .....	44
2.1.1 L'évaluation du risque des particuliers .....	44
2.1.2 L'évaluation du risque des entreprises .....	45
2.1.2.1 La collecte d'information sur l'emprunteur .....	45
2.1.2.2 L'analyse de la situation financière de l'emprunteur .....	45
2.2 L'évaluation du risque de crédit « Scoring » et « le rating » .....	46

<b>Section 02 : contrôle et surveillance du risque de crédit.....</b>	<b>51</b>
1. La mise en œuvre s risque .....	52
2. Surveillance des risqué .....	52
3. Reporting des risques .....	52
4. Les objectifs de la gestion des risques du crédit .....	53
5. Nouvelle méthodes de la gestion du risque crédit .....	53
5.1 La réglementation prudentielle internationale .....	53
5.1.1 Le comité de Bâle .....	53
5.1.2 Accorde de Bale (I) et le ratio de solvabilité .....	54
5.1.2.1 Le ratio Cooke .....	55
5.1.2.2 Les faiblesses des accords de Bâle I .....	56
5.1.2.3 Impact et limite de la réglementation .....	56
5.1.2 Les accords de Bâle II et le ratio McDonough .....	57
5.1.2.1 La méthode dite « standard » .....	59
5.1.2.2. Les méthodes plus sophistiquées (méthodes IRB) .....	60
5.1.3 Les accords de Bâle III .....	62
5.1.3.1 Les objectifs de Bâle III .....	62
6. La réglementation prudentielle en Algérie .....	64
6.1. L'organisation des autorités monétaire en Algérie .....	64
6.1.1 Le conseil de la monnaie et de crédit (CMC) .....	64
6.1.2 La commission bancaire .....	65
6.1.3 Le rôle de la commission bancaire .....	65
6.1.4 Les règles prudentielles en Algérie. ....	66

6.1.4.1. Ratios de division des risques .....	66
6.1.4.2 Taux de pondération des risqué .....	67
6.1.4.3. Classification des créances .....	67
7. Contrôle interne .....	68
7.1 Définition de contrôle interne .....	68
7.1 La centrale des risques .....	69
7.2 La centrale des impayés .....	69
8. La prise de garantie .....	70
8.1 L'objectif .....	70
8.2 Nature des garanties. ....	70
8.2.1 Les garanties personnelles .....	70
8.2.2 Les garanties réelles .....	70
8.2.3Les Garanties Complémentaires .....	71
8.3 Le partage des risques .....	71
8.3.1 Le cofinancement .....	71
8.3.2 Les engagements de garanties .....	72
8.4 Les supports (documents) .....	72
8.4.1 La convention du crédit .....	72
<b>Conclusion .....</b>	<b>73</b>
<b>Chapitre III : la gestion de risque de crédit d'investissement au niveau de la BNA.....</b>	<b>77</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>78</b>
<b>Section 1: généralités sur le crédit d'investissement .....</b>	<b>79</b>

<b>I. l'investissement .....</b>	<b>97</b>
1. Notion d'investissement.....	79
2. Définition d'un investissement .....	79
3 Objectif de l'investissement .....	79
4 Les différents types l'investissement .....	80
4.1 Investissement corporel.....	80
4.1.1 L'investissement de remplacement.....	80
4.1.2 Investissement de productivité .....	80
4.1.3 Investissement de capacité .....	81
4.2 Investissement incorporel .....	81
4.2.1 La recherche-développement et innovation .....	81
4.2.2 Les dépense de formation .....	82
4.2.3 Les achats de logiciels .....	82
4.2.4 Les actions commerciales.....	82
4.3 Investissement financier .....	83
5. Caractéristiques des investissements.....	83
5.1 Les dépense d'investissement .....	84
5.2 Les recettes nettes (Cash-flows net) .....	85
5.3 La durée de vie.....	85
5.4 La valeur résiduelle de l'investissement (VRI) .....	85
<b>II. Crédit d'investissement.....</b>	<b>86</b>
1 Définition .....	86
2 Type de crédit d'investissement .....	86

2.1Crédit a moyenne terme .....	86
2.1.1 Formes de crédits à moyen terme.....	86
2.2 Les crédits à long terme (LT) .....	86
2.3 Le crédits-bails ou LEASING.....	87
3 Les risques liés aux crédits d’investissements .....	87
3.1 Typologie des risques de crédits d’investissement .....	87
3.1.1 Le risque de non remboursement .....	88
3.1.2 Le risque d’immobilisation .....	88
3.1.3 Le risque de défaut .....	88
3.1.4 Le risque de détournement .....	89
3.1.5 Le risque de rentabilité.....	89
3.1.6 Le risque de taux d’intérêt .....	89
3.1.7 Le risque de change .....	89
<b>Section2:étude d’un cas de crédit d’investissement au sein de la BNA.....</b>	<b>90</b>
I.Présentation de la Banque Nationale d’Algérie BNA.....	90
1. Création de la Banque Nationale d’Algérie BNA .....	90
2. les missions et objectifs de la BNA.....	91
2.1Les missions de BNA.....	91
2.2 Les objectifs de la BNA .....	92
3. Organigramme BNA .....	93
3.1 Organisation de la BNA .....	94
3.1.1 La direction générale .....	95
3.1.2 La succursale .....	95

3.1.3 L'agence .....	95
3.1.3.1 La direction .....	95
3.1.3.2 Les différents services d'une agence .....	95
II. projet d'investissement .....	97
1. Objet du crédit .....	97
1.1. IDENTIFICATION DU CLIENT .....	97
2. Produit et marche .....	98
2.1Produit .....	98
2.2 Le marché .....	98
3. structures d'investissement et le mode de financement .....	98
3.1 Garanties propose .....	99
4. Bilan d'ouverture.....	99
5. Evaluation financière du projet .....	100
6. impôts et taxes .....	103
7. Etude rentabilité du projet .....	104
7.1 Avant financement .....	104
7.2 APRES FINANCEMENT.....	105
7.3 Conclusion de l'étude et avis de la banque.....	106
<b>Conclusion.....</b>	<b>108</b>
<b>Conclusion générale</b>	
<b>Bibliographie</b>	
<b>Les annexes</b>	
<b>Liste des tableaux</b>	
<b>Liste des schémas et graphes</b>	